J.A. – SION – 7e année – No 99

Mardi 30 avril 1974

NF

Téléphone (027) 2 31 51
Publicité :
Publicitas - Sion
Téléphone (027) 3 71 11
Le numéro 50 centimes

NF Flash

- 2, 27 : Nouvelles suisses
- 11, 13, 15 : Sports
- 17, 19, 21 : Le Valais sous la loupe
- 23 : Avis mortuaires
- 25 : Valais dernières
- 28 : Dernières dépêches

Après un accident mortel

Que s'est-il passé au « trou » de Pont-de-la-Morge ?

Voir page 25

Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais

Les entretiens de MM. Kissinger et Gromyko à Genève

Compréhension, peut-être même coopération

Kissinger - Gromyko : une cordialité prometteuse ?

C'est à 17 heures lundi que M. Kissinger a dit un au revoir chaleureux à son collègue soviétique dans le hall de l'hôtel où il était descendu. Au cours d'une rapide conversation avec quelques journalistes, M. Kissinger a prononcé une « petite phrase » qui, depuis quelques heures, suscite plus d'un commentaire. Parlant du problème du Proche-Orient, il a dit : « It can be handled this week », qui peut être traduit par : « On s'en occupera cette semaine », ou bien : « On peut le régler cette semaine », ce qui n'est pas tout à fait la même chose.

Quelques instants plus tard, M. Kissinger devait ajouter cette phrase plus sibylline :

« Nous pouvons attendre de la compréhension de la part de l'Union soviétique, peut-être même de la coopération. »

Quoi qu'il en soit, M. Kissinger et son équipe sont partis à 18 heures pour Alger et ce n'est que lorsque leur avion s'est posé à l'aéroport de cette capitale, à 20 heures, que le communiqué final des entretiens de Genève a été rendu public. Cette mesure a été prise de façon à ne pas désavantager les journalistes américains qui accompagnent le secrétaire d'Etat dans son périple par rapport à leurs collègues « au sol » : ils ont, en effet, pris connaissance du communiqué dans l'avion.

Ce fameux communiqué, tant attendu, que dit-il ? En substance que « les questions d'intérêt mutuel ont été abordées dans un esprit amical et constructif », et que les deux parties sont tombées d'accord pour continuer sur la voie des rencontres américano-soviétiques « au plus haut niveau pour le bienfait de leurs peuples respectifs et pour la paix du monde. »

Puis il aborde la question de la prochaine visite à Moscou du président Nixon en soulignant qu'il faut encore préparer des accords visant « à élargir la coopération entre nos deux peuples, à réduire le danger de guerre et à renforcer la paix internationale. »

Les deux ministres ont passé plus de deux heures l'après-midi à examiner l'état des négociations sur la limitation des armements stratégiques, spécialement, on s'en doute, bien que le communiqué ne le mentionne pas, la question des ogives offensives à têtes multiples. La prolifération de tels engins, si elle n'est pas contrôlée, pourrait en effet renverser tout l'équilibre des forces entre l'Est et l'Ouest, alors que les Soviétiques cherchent à rattraper leur retard sur les Américains.

Quant au Proche-Orient, sujet qui a occupé trois heures de discussions serrées, de 10 heures à 13 heures, le communiqué dit textuellement ceci : « Les deux parties sont tombées d'accord d'exercer leur influence en vue d'un résultat positif, et de rester en étroit contact l'une avec l'autre afin de coordonner leurs efforts pour parvenir à un règlement pacifique.

Les deux ministres des affaires étrangères ont exprimé leur accord pour une nouvelle convocation de la conférence de Genève sur le Proche-Orient, et ceci à une date rapprochée. »

Ceci veut sans doute dire que M. Gromyko, qui quitte demain Genève pour Moscou, suivra de près à Damas son collègue américain, afin de persuader les dirigeants syriens de la bonne foi des intentions américaines. Mais on ignore, par contre, de quels arguments M. Kissinger se servira pour convaincre les dirigeants israéliens de renoncer aux hauteurs stratégiques du Golan qu'ils ont toujours considérées comme « d'importance vitale ».

Enfin, avant de quitter son hôtel, M. Kissinger a reçu le délégué américain à la Conférence européenne sur la coopération et la sécurité, l'ambassadeur Albert Sherer, à qui il a donné ses instructions, résumées dans le communiqué par cette phrase : « Nous sommes en faveur d'une conclusion positive des négociations aussi vite que possible. »

Ce sixième voyage du secrétaire d'Etat au Proche-Orient est certainement le plus difficile qu'il ait accompli. Il était relativement aisé de négocier des kilomètres carrés de désert entre Israël et l'Egypte. Il est beaucoup plus difficile de parvenir à un accord lorsqu'il s'agit du sort de dizaines de milliers d'hommes vivant de part et d'autre d'une frontière que trace seul le fracas des armes.

P.-E. Dentan

Propositions... désarmantes

La semaine du 22 au 28 avril était, celle du désarmement.

Elle a eu lieu dans plusieurs pays sous le patronage des organisations non gouvernementales. En vue de cet événement, le Conseil suisse des associations pour la paix avait organisé une conférence de presse où a été critiquée la conception de « l'ennemi » qui marque encore trop, selon lui, notre doctrine officielle en matière de défense.

A la notion de « politique de sécurité », le Conseil de la paix préfère celle de « politique de l'audace ». Nous ne devons plus chercher la paix dans l'indépendance, mais dans une dépendance multiforme et librement choisie par nous ». Il faut s'engager partout où on lutte pour la paix, ou pour les causes (dites) justes. Il faut admettre que tous les conflits, internes ou non, ont leur cause dans des déséquilibres politiques, économiques ou sociaux, et lutter contre ces causes. Le Conseil de la paix ne va pas jusqu'à demander la suppression de l'armée, ce qui serait logique : il la garde provisoirement, dans l'idée d'abandonner notre protection contre une série de risques, et de se concentrer « sur les hypothèses stratégiques les moins invraisemblables »... Ce qui est tout de même un raisonnement militaire !

Puis, c'était au tour de la section suisse du Service civil international de réunir la presse, pour proposer son modèle à elle. Rappelons que le principe d'un service civil a été accepté par le Conseil fédéral et les Chambres, et qu'un texte d'article constitutionnel est à l'étude. Il sera fondé sur le maintien de l'obligation militaire de servir, avec des exceptions pour les objecteurs, à verser dans un service civil strictement défini. L'Association suisse pour le service civil international n'admet pas ce point de vue. Elle réclame un droit absolu au libre choix de chacun entre le service militaire et le service civil lequel pourrait se faire aussi bien en Suisse qu'à l'étranger, aussi bien dans un hôpital qu'à la montagne, aussi bien dans des actions sociales qu'au titre de l'aide au tiers monde, etc. En plus, ce service ne serait pas hiérarchique comme une armée, mais devrait répondre aux impératifs modernes de la démocratisation et de la participation. C'est un plaisir pour l'esprit que d'imaginer la merveilleuse pagaille de cette organisation internationale, et l'imbroglio administratif qu'elle impliquerait !

On le voit bien aujourd'hui : en acceptant l'initiative de Münchenstein sur le service civil, les autorités fédérales ont ouvert une brèche, où tous les idéologues se précipitent. Ils n'osent pas encore remettre franchement l'armée en question, mais ils tentent de lui enlever à la fois son sens et son efficacité.

Ils reçoivent d'ailleurs de l'appui jusque dans la presse dite bourgeoise : pour M. Georges Plomb, de La Suisse, *par exemple, le projet constitutionnel en gestation « ne rependra sans doute pas tous les chapitres » du projet SCI, mais « l'Association montre probablement le meilleur chemin... »*

Bien. Mais en attendant que le peuple et les Etats balaient proprement tous les chapitres de l'initiative de Münchenstein, pourquoi le SCI ne s'adresserait-il pas à l'URSS, dont les divisions sont beaucoup plus nombreuses du côté européen que du côté chinois ? Pourquoi sont-ce toujours les pacifiques démocraties qui doivent affaiblir leur défense en montrant le bon exemple ? Sans doute, parce que les palabres y sont plus faciles...

C. Bodinier

La « cocacolisation » du Proche-Orient

De notre correspondant à Jérusalem Jacques Helle

Cher Henry,

Qu'as-tu décidé de me faire ? Qu'es-tu contraint de me faire pour mon supposé salut et ta gloire? De ta part, je ne redoute pas de sévices mortels, enfin pas encore. Je crains que tu ne m'exposes aux coups des ennemis et que ceux-ci, enhardis par ta soudaine tolérance, n'en viennent un jour aux dernières extrémités. Tu étais, mais qui se souvient de ces temps, mon indéfectible soutien : du moins je le croyais de toute mon âme, et tout mon corps voulait le croire ! Et voilà qu'à l'ONU tu laisses passer une résolution qui ne condamne guère le massacre de Kyriat Schmona. Et voilà que déjà tu me demandes des concessions qui constituent autant de primes à de futures agressions. Voilà qu'il ne te surprend point que les Syriens aient rompu le cessez-le-feu, se considérant en état de guerre et en état de parlementer. Et voilà enfin que les envois de « Mig 23 », de canons antiaériens tirant 4000 coups minute ne te hérissent pas l'échine !...

Les Israéliens paraissent totalement déconcertés. Ils se posent des questions :

– Le rapprochement entre les Etats-Unis et les Etats arabes s'accomplira-t-il à notre détriment : qui peut nous assurer que nos adversaires, requinqués, ne reprendront pas le combat, dans trois ans, dans cinq ans ? (Personne ne peut évidemment assurer le contraire : tout le problème est de vivre cinq ans en espérant d'autres développements).

– La « cocacolisation » du Proche-Orient n'est-elle pas à long terme un gage de sécurité pour notre région ?

– Que veut réellement la Russie ?

* * *

D'observateurs avertis en observateurs non moins avertis l'on rassemble cette moisson, un quart blé, un quart avoine, un quart vesce, un quart chardon !

– C'est l'évidence même : furieux de voir les Etats-Unis réussir en six mois ce qu'elle n'a su accomplir en dix ans, l'URSS soutient la Syrie, se rapproche de la Libye, s'efforce de faire sauter le président Sadate et ne repousse nullement l'éventualité d'une nouvelle guerre.

– Calembredaines et folles berniqueries : les Russes ne demandent qu'à participer à l'élaboration de la paix au Proche-Orient. Et ce à la conférence de Genève dont M. Gromyko est co-président. Balancé entre les déclarations optimistes de M. Sadate, les propos enjoués de M. Kissinger, les Israéliens ne savent à quel saint se vouer pour ne point choir aux enfers. Jusqu'ici les Syriens maintiennent leurs exigences premières : retrait de la poche de Sassa, à une quarantaine de kilomètres de Damas, retour de Kuneitra. Et retrait total ou quasi du Golan !

Se dégager de la poche de Sassa n'embarrasse nullement les Israéliens. Rendre Kuneitra, le Suez des Syriens, ne présente aucun danger stratégique majeur, mais il est trois collines aux

Suite page 27

Duke Ellington a 75 ans

NEW YORK. – Duke Ellington a célébré lundi dans un hôpital de New York son 75e anniversaire.

Nommé Edward Kennedy Ellington selon l'état civil, mais surnommé « le duc » du fait de sa prestance et de son élégance, le compositeur américain le plus prolifique du vingtième siècle (il est l'auteur d'environ 1500 compositions) a célébré cet anniversaire entouré de fleurs et en goûtant le caviar que lui avaient envoyé ses admirateurs.

Actuellement hospitalisé pour une affection respiratoire, le duc est devenu une vedette du jazz en 1927 avec le « Harlem Cotton Club ». Vingt et un ans plus tard, il voyait 17 de ses compositions s'inscrire au nombre des 28 premières chansons du hit-parade américain.

Pour marquer cet anniversaire, le gouverneur de New York, M. Malcom Wilson, a inauguré dimanche la « Semaine Ellington ». La Voix de l'Amérique *a diffusé durant la journée entière de lundi un programme consacré à ses œuvres et sa vie.*

Finances fédérales

M. CHEVALLAZ INSISTE

Accompagné du chef du service des contributions, M. Kurt Locher (à gauche) et de celui du Département des finances, M. Rudolf Bieri (à droite), le conseiller fédéral Chevallaz (au centre) a présenté hier, à nouveau, le train de mesures destinées à rééquilibrer les finances fédérales. Malheureusement son programme qui devrait juguler l'inflation n'aura pas les effets escomptés, puisque les causes demeurent. (Voir page 27.)

Plébiscite jurassien : la surprise viendra-t-elle de Laufon?

Avec comme premier acte les élections cantonales de dimanche prochain, la campagne du plébiscite dans le Jura s'anime. Ceci quand bien même le Rassemblement jurassien n'a pas encore pris de position officielle. A la vérité, celle-ci ne fait plus de doute. Au cours d'un récent débat organisé à La Neuveville, M. Roland Béguelin, secrétaire général du Rassemblement jurassien, sans annoncer officiellement la couleur, a défendu la position de ceux qui répondront « oui » à la question « Voulez-vous former un nouveau canton ? ».

Le 18 mai à Porrentruy, à l'occasion de la 10e Fête de la jeunesse jurassienne, les délégués du Rassemblement jurassien décideront donc de voter oui le 23 juin. Mais le problème jurassien n'en sera pas résolu pour autant, loin s'en faut. Il faut en effet, tenir compte de deux données essentielles : le district germanophone de Laufon pourrait craindre d'être associé à un canton du Jura et, dans les vallées méridionales, le séparatisme n'a jamais réussi à s'implanter fortement en raison de l'importance mineure des ressortissants autochtones.

EVOLUTION DANS LE LAUFONNAIS

Le district germanophone de Laufon compte environ les 10 % de la population jurassienne, soit donc aussi 10 % des électeurs. Le Parti démocrate-chrétien y prédomine, puisque le district compte trois députés, dont deux PDC et un radical. Lors du vote 1959, le Laufonnais rejeta l'idée de créer un canton du Jura par 1450 non contre 533 oui.

On sait que les dispositions constitutionnelles qui régissent le plébiscite du 23 juin imposent au district de Laufon de ne pas s'intégrer à un éventuel canton du Jura, s'il entend par exemple se rattacher au canton de Bâle ou à celui de Soleure. Cette exigence impose aux Laufonnais de voter non et contribue à fausser l'image de la volonté jurassienne que le plébiscite devrait permettre de dessiner. C'est si vrai que le PDC suisse a lui-même dénoncé le fait, lors de son récent congrès à Bienne, après que le conseiller national Jean Wilhelm soit intervenu dans le même sens au Conseil national.

Autre élément du dossier, les accointances que les deux députés chrétiens-sociaux de Laufon, MM. Hof et Grün ont manifesté, durant la dernière législature, avec le groupe UDC de M. Paul Gehler, antiséparatiste très net. L'attitude de ces deux députés a d'ailleurs donné lieu à un véritable conflit au sein du PDC jurassien qui requit l'arbitrage, ou du moins les bons offices, des instances fédérales du PDC.

Au cours d'une récente rencontre avec ces dernières, il a précisément été démontré qu'en l'espèce les députés prénommés avaient agi d'une manière que leur électorat n'approuve pas pleinement. MM. Hof et Grün eux-mêmes l'admettent et sont d'avis qu'il n'appartient pas aux Laufonnais de contrecarrer les volontés d'indépendance des Jurassiens francophones.

Cette nouvelle attitude des hommes politiques de Laufon commence à prendre force dans le district. Une récente assemblée de la section de Laufon a débouché sur un vote significatif : 14 oui, 6 non (seulement) et 30 bulletins blancs. Il semblerait que les Laufonnais soient désireux d'opter pour la neutralité dans le conflit jurassien, adoptant ainsi une position d'attente jusqu'après le 23 juin.

Ce nouvel élément pourrait avoir des conséquences importantes sur les résultats du plébiscite, s'il se confirme évidemment. Si, par exemple, il conduisait à un mot d'ordre d'abstention donné par le PDC de Laufon, il ne manquerait pas de modifier les prévisions les plus précises établies jusqu'ici. Des 4000 électeurs de Laufon qui glisseront un bulletin dans l'urne en juin, on pensait trouver plus de 3000 « nein ». Si ceux-ci se changent en bulletins blancs, il deviendrait presque certain que le « oui » serait majoritaire dans les sept districts du Jura.

Pour faire complètement le tour du problème, précisons que, dans un récent communiqué, le Rassemblement jurassien s'est adressé aux Laufonnais en leur donnant l'assurance qu'une fois l'Etat jurassien créé, il leur serait loisible de choisir pour leur district la destinée qu'ils jugeront bon. Tombée dans la terre fertilisée que nous venons d'évoquer, l'avance du mouvement séparatiste pourrait porter ses fruits et contribuer à faire germer dans le Laufonnais une surprise de taille.

Tous ceux qui souhaitent le maintien de l'unité du Jura caressent maintenant cet espoir, en souhaitant vivement qu'il ne soit pas une chimère.

Victor Giordano

Drogue à Bâle : six ans de réclusion

BÂLE. – Un jeune peintre de Genève, âgé d'à peine plus de 20 ans, a été reconnu coupable par un tribunal de Bâle, de vol qualifié, de tentative de chantage et d'infraction à la loi sur les stupéfiants. Le tribunal, suivant en cela la requête du ministère public, a condamné le jeune homme à 6 années de réclusion. Le condamné a aussitôt interjeté appel.

Il s'agit en fait d'un premier cas de brutalité enregistré dans le domaine de la drogue à Bâle. Les faits remontent au 29 juin 1973, date à laquelle l'accusé et un jeune homme, que l'accusation a qualifié de « marchand de drogues », en vinrent aux mains dans un café sis aux abords de la gare CFF de Bâle, le jeune homme eut une profonde blessure ouverte au cou et perdit beaucoup de sang. L'accusé, qui, selon ses propres dires, désire combattre le commerce de la drogue, semble avoir voulu négocier un achat de drogue avec son partenaire. Soudain, ainsi que l'affirme l'accusé, son interlocuteur se jeta sur lui, armé d'un couteau, et se blessa lui-même dans le combat. Quant au jeune homme blessé, il a déclaré avoir été attaqué sans raison par derrière par l'accusé, dont il venait de faire la connaissance. Sa sacoche, qui contenait une importante somme d'argent, a été dérobée.

Le tribunal de Bâle a tenu compte du fait qu'un mois plus tard à Zurich, l'accusé avait proféré des menaces à l'encontre d'un trafiquant, brandissant un rasoir devant son visage. Arrêté au lendemain du forfait, l'accusé a été trouvé en possession de 2,5 kg de « bonbons au haschisch », volés au trafiquant blessé.

Soupçonné d'un meurtre, il s'évade

SAINT-GALL. – Manfred Kerschbaum, soupçonné d'être l'auteur du meurtre d'un employé des CFF âgé de 71 ans, au mois de janvier dernier à Raefis (SG), s'est évadé au cours de la nuit de dimanche à lundi. Détenu à la prison de Buchs, Kerschbaum avait été transféré à la clinique de Wil pour y subir une expertise psychiatrique. C'est de cette clinique qu'il est parvenu à s'évader.

Manfred Kerschbaum est âgé de 28 ans, mesure 168 cm, corpulence moyenne. Il a un visage large, porte une petite moustache et a des cheveux légèrement grisonnants. Il parle le dialecte de Graz en Autriche. Kerschbaum devrait, selon la police, tenter de se procurer des habits, de l'argent, des provisions et un véhicule. La police cantonale de Saint-Gall a lancé un appel à la population.

LAUSANNE : OUVERTURE DU CONGRÈS MONDIAL DU DROIT DES ASSURANCES

LAUSANNE. – Le quatrième congrès mondial de l'Association internationale de droit des assurances (AIDA), qui réunit jusqu'au 1er mai à Lausanne près de 500 spécialistes venus d'une quarantaine de pays, a été ouvert lundi matin au Palais de Beaulieu par le conseiller fédéral Hans Huerlimann. Les thèmes des travaux sont le cumul des prestations en matière d'assurance et le problème de l'assurance face aux actes de violence.

Saluant les congressistes au nom du canton de Vaud et de la ville de Lausanne, le syndic Jean-Pascal Delamuraz a dit que l'assurance transférait au plan de l'efficacité ce que la solidarité familiale et la solidarité amicale, à leur niveau, ne pouvaient garantir.

M. Paul Aerni, président de l'Association des compagnies suisses d'assurances, a parlé de l'interdépendance des pays dans l'économie des assurances. En 1972, sur 14 milliards de francs de primes encaissés par les compagnies privées suisses, 8 milliards venaient de l'étranger, ce qui fait de la Suisse, par rapport à la population, le plus grand « exportateur » d'assurances du monde.

Après avoir rappelé que 93 compagnies étaient soumises à la surveillance du bureau fédéral des assurances, M. Hans Huerlimann, chef du Département fédéral de l'intérieur, a fait l'historique des assurances sociales en Suisse. Il a relevé qu'une stricte délimitation entre assurances privées et assurances sociales ne résistait plus à l'examen : à l'heure actuelle, les assurances sociales s'en tiennent moins qu'autrefois à une structure publique et elles ont recours dans une plus large mesure à la collaboration des assurances privées pour atteindre leurs buts. Même en admettant que les assurances privées et publiques aient été autrefois des sœurs ennemies, elles sont devenues aujourd'hui des partenaires efficaces.

M. Huerlimann a parlé ensuite de la coordination nécessaire quand la Confédération devra élaborer les projets de loi sur la prévoyance professionnelle et sur l'assurance-accidents, et réviser l'assurance-invalidité. Coordination nécessaire aussi lorsqu'il faudra, ultérieurement, réunir en une seule branche d'assurance l'AVS et l'assurance-invalidité et mettre sur pied une loi moderne sur l'assurance-maladie. Une fois les diverses lois épurées et harmonisées, le moment sera venu de songer à des dispositions générales du droit des assurances sociales.

Centrale nucléaire du Rhuti : préavis favorable

BERNE. – Les conseillers fédéraux W. Ritschard et H. Huerlimann, entourés de hauts fonctionnaires et de représentants de la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage, ont reçu une délégation du gouvernement du canton de Saint-Gall, des Forces motrices du nord-est de la Suisse, pour faire le point de la situation concernant la procédure d'autorisation relative à la centrale nucléaire de Ruthi (vallée du Rhin, canton de Saint-Gall).

Il est ressorti de cette discussion que, sur le plan de la sécurité nucléaire, rien ne s'oppose à l'approbation de l'emplacement Ruthi. Les effets de la tour de refroidissement projetée ont déjà été étudiés, quelques questions de détails mises à part, et n'ont conduit jusqu'à présent à aucun motif de refus. La Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage ne peut par contre donner son assentiment à ce projet, celui-ci se trouvant à la limite d'un « objet d'importance nationale » au sens de l'article 5 de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (région du Saentis). Quant à l'opposition manifestée contre le projet par le Vorarlberg, une nouvelle entrevue d'experts sera organisée avec l'Autriche.

La décision sur la demande d'approbation de l'emplacement, qui devra poser tous les aspects en jeu et les intérêts publics parfois partiellement contradictoires, ne sera prise qu'après réception du rapport définitif de la commission des tours de refroidissement et après les discussions entre experts suisses et autrichiens.

Hier sur le petit écran

La TVR nous a présenté hier soir des émissions que l'on peut qualifier de médiocres. Même « Hors-Série », dont l'un des sujets réalisé par la BBC sous le titre « Black Safary », n'a guère émergé. Certes, certains passages bien réalisés nous ont quelque peu déridé. Et pourtant, l'idée était originale : recréer une expédition dans la jungle d'après les carnets de route des célèbres Livingstone, Stanley ou autres. Le but qui aurait dû récolter les suffrages : inverser rôles et situations. La BBC nous avait habitués à de subtiles combinaisons. Dans cette optique, nous nous souvenons de l'émission présentée lors du concours de la Rose d'Or de Montreux. Les réalisateurs ont, hier soir, manqué partiellement la cible. Dommage !

L'autre volet présenté par la Télévision suédoise a mis en relief le douloureux tourment que ressent un éboueur du Mali à Paris. Pourquoi s'est-il expatrié de son Afrique natale ? L'appât de l'argent, les économies qu'il compte réaliser pour un jour retrouver sa femme et ses huit enfants. Des prises de vues émouvantes, des déclarations dures, mais vraies qui auront peut-être choqué certains téléspectateurs. Une vie qui n'en est pas une. Si ce Malien arrive à surmonter tous ses maux, c'est que dans son cœur réside l'espoir de gagner durement quelque argent et retrouver sa patrie. Il y a safari et safari...

Le feuilleton « Les oiseaux de Meije Jingu » a un grand défaut : son parfum à l'eau de rose. De plus, comme nous n'avons pas suivi les chapitres diffusés ces dernières semaines, il nous paraît inopportun, par souci d'objectivité, d'émettre un jugement.

Au moment même où la Chine se trouve confrontée à de véritables problèmes intérieurs, elle n'en poursuit pas moins une intense activité politique et économique dans le monde.

« Le train des Chinois », thème de l'entretien de José Roy avec Bernard Feller qui rentre d'un reportage en Afrique orientale en est un exemple. Le « Tanzam », chemin de fer qui relie la Tanzanie à la Zambie, long de 1860 km, nous a permis de constater le défi lancé par ces mêmes Chinois, lesquels possèdent, d'après le repartage, une avance certaine sur les Américains chargés de construire une route. Pékin, avant la révolution culturelle, avait des idées certaines sur le continent noir. Puis, pour des motifs internes, cette opération est restée en veilleuse. Mais les Chinois savent pertinemment qu'il y a en Afrique « quelque chose » d'ordre idéologique à conquérir. Bernard Feller, dans cet ordre d'idées, n'a-t-il pas révélé que les Zambiens, en comparant les deux méthodes de travail, se moquent des Américains. Ce travail de sape, qui a déjà porté ses fruits dans maints pays, devient révélateur. La construction du « Tanzam » ne peut être qu'un prétexte pour étendre des mesures subversives qu'il est facile de faire ingurgiter. Parler d'un encerclement par les super grandes puissances demeure utopique. La Chine, paraît-il, souhaite briser ces chaînes en menant à bien des opérations spectaculaires. Les rets sont jetés, mais qui donc sera prisonnier des filets ?

M. S.

Notre concours « la chasse au mot »

Comment jouer ?

1. Il faut repérer un mot dans la grille, contrôler s'il figure dans la liste de mots et le tracer dans la grille et sur la liste.

2. Les mots peuvent se former :

– **horizontalement :** *de gauche à droite ou de droite à gauche.*

– **verticalement :** *de bas en haut ou de haut en bas.*

– **diagonalement :** *de gauche à droite ou de droite à gauche.*

3. Lorsque tous les mots figurant dans la liste sont tracés, il ne reste plus que les lettres formant le mot à découvrir.

4. Le même mot peut être écrit deux ou plusieurs fois. Il est cependant répété dans la liste des mots.

5. Une même lettre peut servir à plusieurs mots, à l'exception de celles servant à la composition du mot à découvrir.

GRILLE N° 20

Réponse de la grille N° 19 : LIEUTENANT.

ASPRE
CRISTALLISATION
CUISINIER
CICERO
CAILLE
CORDELER
CRUAUTE

DOUAR
DODU

EBENIER
ESSAIMER

IDIOT
INTOXIQUER
INTEGRAL
INTERVERTI

KRAK

LIN

NERVEUX
NAGER

OKAPI
OURS
OUED
OSSU
OURLET

PLACENTA
PLACER
PAPIER
POSSESSIONNELLE

ROC
RAMEE
RACORNI
RECHAUFFER

SERODIAGNOSTIC
SURIR

URANITE
URETRE

TROUILLE
TANNIQUE
TOPE

XYLENE

Nous avons reçu 438 réponses exactes.

Réponse à envoyer pour le vendredi 3 mai 1974 à 18 heures.

Géographie en 8 lettres

C	R	I	S	T	A	L	L	I	S	A	T	I	O	N
U	I	N	R	O	C	A	R	E	B	E	N	I	E	R
I	N	T	E	G	R	A	L	N	A	G	E	R	O	C
S	T	E	S	U	R	I	R	E	T	O	V	R	A	R
I	O	R	R	O	U	R	S	L	U	E	E	I	A	E
N	X	V	E	U	N	N	R	Y	U	C	L	U	E	C
I	I	E	L	R	I	G	E	X	I	L	O	E	L	H
E	Q	R	E	L	P	P	A	C	E	D	E	R	L	A
R	U	T	D	E	O	T	K	I	R	E	E	T	I	U
E	E	I	R	T	N	A	D	O	D	U	M	E	U	F
I	R	P	O	E	R	I	U	S	S	O	A	R	O	F
P	S	E	C	K	O	E	T	I	N	A	R	U	R	E
A	I	A	Q	T	A	N	N	I	Q	U	E	E	T	R
P	L	A	C	E	R	P	R	E	M	I	A	S	S	E
P	O	S	S	E	S	S	I	O	N	N	E	L	L	E

LA TROISIÈME CHANCE DE CHERVET

C'est avec un réel plaisir que nous avons suivi les deux émissions consacrées au match de boxe de samedi soir entre Chervet et Chionoi. Tout d'abord, dans « Sous la loupe », les spécialistes Cavin et Buhler se lancèrent quelques flèches sur la méthode d'entrainement. Pour le premier nommé, Chervet a très mal boxé, passant à côté d'une victoire par le manque de punch. « La boxe est un sport où l'on donne des coups qui portent, et non de l'esquive devant l'adversaire. » Pour Charly Buhler, sa conception est différente ; elle est basée sur la technique et la manière d'esquiver les coups. Nous sommes d'accord avec la science du ring. Néanmoins, avec les séquences au ralenti des 10e et 13e rounds, on constate que les coups de Chervet étaient plus nombreux, mais moins puissants que ceux de Chionoi. Toutefois, on comprend mal pourquoi Chervet ne poursuivait pas ses actions, brillantes de technique, mais inachevées. Car, tout spécialement dans la sixième reprise, le Bernois avait le KO au bout des gants. En fin de soirée, en présence sur le plateau du juge suisse Suter, on assista une nouvelle fois, avec plaisir, au combat dans son intégralité. Les séquences au ralenti permirent de se donner une idée plus précise des coups réellement marqués par les deux boxeurs. Tout en étant objectif, en faisant abstraction de nationalisme, Chervet fit le spectacle durant 13 rounds. Sa technique, sa mobilité et son jeu de jambes étaient de loin supérieurs à son adversaire. Mais il manquait cette frappe du véritable puncheur, cette arme redoutable qu'un champion du monde doit posséder. Pour cette raison, déclarer Chervet vainqueur de cette confrontation face au tenant du titre aurait été une décision injuste. Un match nul aurait contenté tout le monde et la porte restait ouverte ! En fin d'émission, Charly Buhler déclara que l'avenir de Chervet était de défendre sa couronne européenne d'ici la fin juin, puis il fera des démarches ensuite auprès de la WBC (association mondiale sous contrôle de l'EBU) afin d'obtenir un combat contre le champion en titre, le Vénézuélien Gonzales. Ce combat (s'il peut avoir lieu) serait organisé selon un critère européen. Ainsi l'avenir nous confirmera si Fritz Chervet aura une troisième chance pour devenir champion du monde. Rappelons que la TV romande consacrera également son émission du « Caméra-sports » de vendredi au combat du Hallenstadion.

Peb

Offres et demandes d'emplois

PLUMETT

Fabrique de machines, treuils et cabestans, engage

pour son atelier d'usinage

rectifieur

mécanicien
(mécanique générale)

pour son atelier de serrurerie

serrurier

serrurier-forgeron

pour son stock de pièces détachées

aide-magasinier

Travail varié et intéressant (moyennes et petites séries). Entrée tout de suite ou à convenir.

PLUMÉTTAZ SA, 1880 BEX
Tél. 025/5 26 46 – M. Pittet, contremaître

Technomag SA Sion

Nous cherchons, afin de compléter notre équipe de travail, un jeune

collaborateur

(bilingue français - allemand ou avec de bonnes connaissances des deux langues) pour la vente, des travaux spéciaux dans le dépôt et l'atelier.

Nous offrons, à un mécanicien ou à un intéressé se rapportant à cette branche, une situation stable, intéressante, bien payée et des avantages sociaux.

Pour un premier rendez-vous, prière de téléphoner au 027/2 08 51
M. P. Aeschbacher

TECHNOMAG SA SION
Rue du Scex 34
1950 Sion

Commune de Montreux

La municipalité de Montreux met au concours le poste de

chef du service de police

le chef actuel ayant demandé à être mis au bénéfice de la retraite dès le 1er janvier 1975.

Entrée en fonctions: 1er juillet 1974 ou à convenir.

Tous renseignements peuvent être demandés au chef du service de police, rue du Marché 8, 1820 Montreux (tél. 021/62 46 11)

Adresser les offres manuscrites avec curriculum vitae, diplômes, certificats, références, prétentions de salaire, photographie, au
Service du personnel de la commune
de Montreux
Grand-Rue 73
1820 Montreux
avant le 7 mai 1974, à midi.

Le Signal de Bougy c'est...

Horaire de printemps train/auto postale

8.09	dp	Sierre	ar	19.32
8.22	↓	Sion	↑	19.14
8.40	↓	Martigny	↑	18.58
9.07	↓	Aigle	↑	18.34
9.19	↓	Montreux	↑	18.22
9.27	↓	Vevey	↑	18.15
9.42	ar	Lausanne	dp	18.02
9.58	dp	Lausanne	ar	17.42
10.28	ar	Allaman	dp	17.10
10.42	dp	Allaman	ar	17.01
11.05	ar	Signal de Bougy	dp	16.39

Horaire valable jusqu'au 25 mai 1974. Les possesseurs d'abonnements à demi-tarif et les enfants de 6 à 16 ans bénéficient du demi-prix jusqu'à destination. Réduction supplémentaire accordée aux familles.

Pour se rendre au Signal de Bougy

Correspondance par auto postale aux gares CFF de Rolle et Allaman. En voiture de Genève: quitter l'autoroute à Rolle, passer le pont qui l'enjambe, suivre les indicateurs de direction « Signal de Bougy ». De Lausanne: quitter l'autoroute à la sortie d'Aubonne, suivre les indicateurs de direction.

Le Signal de Bougy est ouvert tous les jours de 9 h. à 22 h. Restauration chaude: 11 h. 30 - 14 h. 30, 18 h. - 21 h.

Signal de Bougy

Apprentissage à MONTREUX

Une apprentie employée de commerce et un apprenti monteur d'appareils électroniques et de télécommunications

seraient formés par les soins de notre entreprise à partir de cet automne.

Nous sommes la succursale en Europe d'une importante maison américaine appliquant des méthodes de travail modernes et dynamiques. Les relations quotidiennes avec l'étranger, l'usage des langues et une ambiance de travail efficace mais décontractée sont nos atouts principaux.

Les jeunes gens et les parents s'intéressant à notre offre sont priés de se mettre en relation avec notre entreprise en téléphonant au 021/62 36 51, int. 14

BENRUS TECHNICAL SA/TECHNIPOWER 5, rue de la Corsaz, 1820 Montreux.

...se retrouver dans la nature

Ecole d'études sociales et pédagogiques Lausanne

Pour son **école d'éducatrices de la petite enfance,** l'école d'études sociales et pédagogiques cherche

un(e) responsable de formation

- Expérience professionnelle dans le secteur des petits enfants handicapés ou déficients
- Formation d'éducateur(trice) ou formation équivalente

Cette personne sera appelée à participer à la formation des éducatrices de la petite enfance, notamment de celles qui se destinent aux petits enfants handicapés.

Faire offres à la direction de l'**EESP, chemin de Montolieu 19 1010 Lausanne**

Je cherche pour Sion

femme de ménage

3 matins par semaine

Tél. 027/2 39 68
36–5204

Sommelière

cherche place à l'année en Valais. Congé samedi et dimanche, travaillant seule ou en équipe.

Faire offre sous chiffre P 36–25010 à Publicitas, 1951 Sion.

A vendre

Lancia Fulvia GT

modèle 67, bas prix.

Tél. 027/8 37 30
36–300735

Alphonse Orsat SA
Vins du Valais
MARTIGNY

cherche, pour entrée tout de suite ou à convenir

Mécanicien d'entretien

pour son parc de machines

chauffeur

en possession du permis D

Semaine de 5 jours

Avantages sociaux

Prière de faire offres par écrit ou de se présenter à nos bureaux de Martigny.

Tél. 026/2 24 01 36–5004

Sierre

Pharmacie de service. – Pharmacie Lathion, tél. 5 10 74.
Hôpital d'arrondissement. – Heures des visites, semaine et dimanche, de 13 h. 30 à 16 h. 30. Le médecin de service peut être demandé à l'hôpital ou à la clinique.
Clinique Sainte-Claire. – Heures de visites, semaine et dimanche, de 13 h. 30 à 16 h. 30.
Samaritains. – Dépôt d'objets sanitaires, tél. 5 17 94 (heures des repas).
Service dentaire d'urgence pour le week-end et les jours de fête. – Appeler le 11.
Ambulance. – SAT, tél. 5 63 63.
Dépannage de service. – Jour et nuit. 13 Etoiles, tél. 5 02 72.
Grône. Samaritains. – Objets sanitaires et matériel de secours, tél. 4 24 44.
Pompes funèbres. – Amoos Jean, tél. 5 10 16. Eggs et Fils, tél. 5 19 73.
Groupe AA. – Réunion tous les mardis à 20 h. 30, au café National. Tél. 5 11 80.

Sion

Médecin. – appeler le N° 11.
Pharmacie de service. – Pharmacie Magnin, tél. 2 15 79. Dès fermeture, tél. 2 67 16.
Service dentaire d'urgence pour le week-end et les jours de fête. – Appeler le 11.
Hôpital de Sion. – Permanence médicale assurée pour tous les services. Horaires des visites, tous les jours de 13 à 15 heures et de 19 à 20 heures, tél. 3 71 71.
Ambulance. – Police municipale de Sion, téléphone 3 71 91.
Pompes funèbres. – Barras S.A., tél. 2 12 17. Erwin Naefen et Vuissoz, 2 66 41, 2 16 88 ; Max Perruchoud, 2 16 99, 5 03 02, 5 18 46. Sédunoises, 2 28 18. Vœffray, 2 28 30.
Samaritains. – Dépôt d'objets sanitaires : téléphone 027/2 11 58, Mme G. Fumeaux, av. Pratifori 29.
Taxis de Sion. – Service permanent et station centrale gare, tél. 2 33 33.
Service de dépannage du 0,8 %. – Nouveaux numéros : 027/9 23 63 et 22 38 59.
Maternité de la pouponnière. – Visites tous les jours de 10 à 12 h., 13 à 16 h., 18 à 20 h., tél. 2 15 66.
Baby-sitters. – Tél. 2 38 20 (12 à 14 H.); 2 93 63 (repas).
SION. – CSFA – Mardi 7 mai, à 18 h. 30. Réunion au bar Atlantic.
Service de piquet. – (Union professionnelle de l'automobile).
De nuit. – Garage Vuistiner S.A., Granges, tél. 4 22 58.
A.A. (Alcooliques anonymes). – Réunion le mardi à 20 h. 30, rue de Lausanne N° 27.
Garderie. – Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14 à 16 h., au rez-de-chaussée de l'Ecole protestante, N° de tél. 2 49 21.
Bibliothèque. – Bibliothèque place de la Cathédrale, ouverture le mardi et le vendredi de 15 h. 30 à 18 h. 30.

Martigny

Pharmacie de service. – Pharmacie Centrale, tél. 2 20 32.
Médecin de garde. – Dr Zumstein, tél. 2 10 40.
Hôpital. – Heures des visites, chambres communes et semi-privées, tous les jours de 13 h. 30 à 15 h. et de 19 à 20 h. ; privées, de 13 h. 30 à 20 h.
Service dentaire d'urgence pour le week-end et les jours de fête. – Appeler le 11.
Ambulance officielle. – Tél. 2 26 86, 2 24 13 et 2 15 52.
Dépannage. – Garage des Nations, téléphone 2 22 22.
Pompes funèbres. – R. Gay-Balmaz, 2 22 95. Gilbert Pagliotti, 2 25 02 – Marc Chappot et Roger Gay-Crosier, 2 26 86, 2 24 13 et 2 15 52.
A.A. groupe Martigny « Le Carillon ». – SOS d'urgence : tél. 2 11 55, 5 44 61. – Réunion, vendredi à 20 h. 30.
Groupe A.A. « Octodure ». – Bâtiment de la Grenette, Martigny. Réunion tous les vendredi à 20 h. 30. SOS, tél. 026/5 46 84 et 026/2 12 64.

LOTERIE A NUMÉROS

4 gagn. à 5 N^{os} + N° compl.	Fr.	127 656.65
197 gagn. à 5 N^{os}	Fr.	2 592.—
8 192 gagn. à 4 N^{os}	Fr.	62.35
119 935 gagn. à 3 N^{os}	Fr.	4.—

Le maximum de 6 numéros exacts n'a pas été obtenu.

Saint-Maurice

Pharmacie de service. – Pharmacie Gaillard, téléphone 3 62 17.
Médecin de service. – En cas d'urgence en l'absence de votre médecin habituel, clinique Saint-Anne, téléphone 3 62 12.
Samaritains. – Dépôt de matériel sanitaire, Mme Beytrison, téléphone 3 66 85.
Service dentaire d'urgence pour le week-end et les jours de fête. – Appeler le 11.
Pompes funèbres. – Albert Dirac, 3 62 19 ; François Dirac 3 65 14; Claudine Es-Borrat, 3 70 70.

Monthey

Pharmacie de service. – Pharmacie du Crochetan, tél. 4 15 44.
Médecin. – Service médical jeudi après-midi, dimanche et jours fériés, téléphone 4 11 92.
Samaritains. – Matériel de secours, téléphone 4 23 30.
Ambulance. – Téléphone 4 20 22.
Hôpital. – Heures de visites, chambres communes et mi-privées, mardi, jeudi, samedi et dimanche, de 13 h. 30 à 15 h. ; privées, tous les jours de 13 h. 30 à 19 h.
Service dentaire d'urgence pour le week-end et les jours de fête. – Appeler le 11.
Pompe funèbres. – Maurice Clerc, 4 20 22 ; J.-L. Marmillod, 4 22 04 ; Antoine Rithner, 4 30 50.
Dancing Treize Etoiles. – Ouvert jusqu'à 2 h. Fermé le lundi.

Viège

Pharmacie de service. - Pharmacie Burlet.
Service dentaire d'urgence pour le week-end et les jours de fête. – Appeler le 11.

Brigue

Pharmacie de service et médecin de service. – Appeler le 11.
Dépôt de pompes funèbres. – André Lambrigger, tél. 3 12 37.
Patrouilleur du Simplon du TCS. – Victor Kronig, Glis, tél. 3 18 13.
Atelier de réparations et dépannages TCS. – Garage Moderne, tél. 3 12 81.

AUJOURD'HUI madame

UN MENU
Fruits de mer
Poulet au riz
Salade
Fromage
Œufs à la neige

Rien n'est petit quand on aime beaucoup, et rien n'est grand quand on aime peu. Duguet

LE PLAT DU JOUR
Poulet au riz

Saler et poivrer l'intérieur et l'extérieur du poulet, l'huiler légèrement après l'avoir bridé et le faire rôtir au four. Dans une cocotte, faire revenir du beurre, une demi-livre de champignons émincés et un oignon en fines rondelles.

Verser par-dessus une demi-livre de riz lavé et séché. Quand le riz est doré, ajouter trois quarts de litre de bouillon de poule (préparé avec des cubes). Laisser cuire à feu doux une petite demi-heure. Découper le poulet et servir avec le riz.

LES PETITS TRUCS PRATIQUES
Fleurs toujours fraîches

Vos fleurs dans le vase commencent à piquer du nez ; elles n'en ont plus que pour un jour. Non, coupez l'extrémité des tiges, baignez complètement vos fleurs (par exemple dans la baignoire) et laissez ainsi dans l'eau toute la nuit.

Le lendemain, elles ont retrouvé leur fraîcheur ; même les roses qui sont les plus fragiles des fleurs.

Pour faire disparaître l'odeur du poisson sur vos mains, vous n'aurez qu'à les plonger dans de l'eau fortement salée ; vous ferez de même avec des ustensiles de cuisine qui auront été en contact lors de la préparation.

– Lorsque votre mari est en retard pour déjeuner et que le rôti est à point, pas de panique, enveloppez-le hermétiquement dans de l'aluminium, il restera chaud et pourra même être réchauffé dans cet emballage.

VOTRE BEAUTE ET VOTRE SANTE
Le soin de vos ongles

Avez-vous les ongles cassants ? Le remède de la facilité : les «durcisseurs» ; n'en abusez pas, ils dessèchent à la longue. Et puis, ils n'agissent qu'en surface. Faites plutôt une cure de «consolidants», crème à base de kératine qui restitue leur dureté aux ongles en s'y incorporant.

Un autre bon traitement : prendre chaque jour par la bouche des extraits de prêle ou de la gélatine (concentré de proétines assimilables) mêlées à un jus de fruits, de l'eau ou du lait (en pharmacie).

Un excellent truc encore quand les ongles se cassent, se fendillent ou se dédoublent : appliquer matin et soir à la racine une goutte d'extrait tyroïdien pour usage externe. En trois semaines, ils sont transformés.

ENTRE NOUS
Attention... à votre bonheur

– Dans les soirées en tête-à-tête avec votre mari, ne soyez pas avare de réparties amusantes, d'idées drôles, de jeunesse, de gaieté ; la plus grande sottise que vous puissiez faire est de lui répondre d'une voix morne, en ne retrouvant de l'animation que lorsqu'une amie vous appelle au téléphone.

– «Son journal» : pourquoi découpez-vous toujours votre rubrique «Pour vous Madame» avant de lui demander s'il l'a lu...

Ce petit détail auquel les hommes attachent une grande importance : soyez toujours exacte, ne perdez pas de temps en coquetterie inutile au dernier moment, alors que votre mari vous attend pour sortir...

Et pour finir... rions un peu

Dans un restaurant, un client qui a commandé un café contemple sa tasse attentivement puis appelle la serveuse : « Ma tasse est pleine de café, lui dit-il, qu'est-ce que ça veut dire ? »

– Qu'est-ce que j'en sais, fait la serveuse, je suis engagée ici comme serveuse et pas comme voyante...

L'amour c'est...

... conserver toutes ses lettres pour pouvoir les relire lorsqu'il est en voyage.

TM Reg. U.S. Pat. Off.—All rights reserved
© 1974 by Los Angeles Times

L'agence «UNA» enquête ▼

LA TENDANCE SUR LES MARCHÉS EUROPÉENS

PARIS : fermée.
FRANCFORT : irrégulière.
Sous l'effet de la faiblesse du dollar, les transactions ont été calmes et les cours se sont peu déplacés.
AMSTERDAM : irrégulière.
Le marché a terminé dans le calme et les cours ont peu varié. Aux internationales, Royal Dutch a encore perdu du terrain tandis qu'Unilever s'est raffermie.
BRUXELLES : calme et irrégulière.
Les fluctuations du marché belge ont été généralement très réduites dans les deux sens.
MILAN : se replie.
Le marché a clôturé en baisse dans la plupart des compartiments et des affaires calmes.
VIENNE : affaiblie.

LONDRES : calme et irrégulière.
Après une ouverture en hausse, les aurifères connaissent des sorts divers, tandis que les pétroles et les bancaires se replient.

BOURSE DE ZURICH

Total des titres cotés	149
dont traités	69
en hausse	20
en baisse	32
inchangés	17
Tendances	
bancaires	à peine soutenues
financières	irrégulières
assurances	plus faibles
industrielles	plus faibles

Pour cette première séance de la semaine, la bourse de Zurich est restée calme et les cours ont été légèrement plus faibles. On peut expliquer la retenue des investisseurs par le fait que les taux d'intérêt continuent à monter et qu'aucune solution de stabilisation n'a pu être trouvée. Le climat boursier a aussi été influencé négativement par la faiblesse du dollar qui était coté à Fr. 2.93.

Certains titres ont tout de même pu améliorer leur position, c'est le cas pour Villars ; mais en règle générale, le nombre des titres en baisse était plus important que celui des titres en hausse et ceci dans tous les secteurs de l'économie.

Les certificats américains ont été échangés en dessous de la parité calculée à Fr. 2.93 pour un dollar. Le volume des échanges est resté modeste. Les valeurs allemandes se sont améliorées, ce n'est pas le cas pour les internationales hollandaises. De leur côté les mines d'or sont sensiblement meilleures.

Le marché des obligations suisses et étrangères est à peine soutenu.

CHANGE – BILLETS

France	59.—	62.—
Angleterre	7.—	7.30
USA	2.88	3.—
Belgique	7.20	7.70
Hollande	111.50	114.—
Italie	41.50	44.—
Allemagne	118.—	120.50
Autriche	15.95	16.45
Espagne	4.90	5.20
Grèce	9.50	11.—
Canada	3.—	3.12

PRIX DE L'OR

Lingot	15750.—	16050.—
Plaquette (100 g)	1575.—	1625.—
Vreneli	195.—	210.—
Napoléon	165.—	185.—
Souverain (Elisabeth)	150.—	170.—
20 dollars or	890.—	940.—

Les cours des bourses suisses et étrangères des changes et des billets nous sont obligeamment communiqués par la Société de banque suisse à Sion. Les cours de la bourse de New York nous sont communiqués par Bache and Co Overseas S.A., Genève.

BOURSE DE ZURICH

Suisse	26.4.74	29.4.74
Viège-Zermatt	130 D	130 D
Gornergratbahn	815	810 D
Swissair port.	518	518
Swissair nom.	508	505
UBS	3410	3900
SBS	597	598
Crédit suisse	2900	2890
BPS	1995	1995
Elektro-Watt	3190	3170
Holderbank port	413	402
Interfood port.	4925 D	4925 D
Motor-Columbus	1520	1530
Globus nom.	2900 D	2900 D
Réassurances	2055	2050
Winterthur-Ass.	1800	1790
Zurich-Ass.	8100	8050
Brown Boveri	1180	1165
Juvena nom.	1920	1915
Ciba-Geigy port.	1535	1515
Ciba-Geigy nom	770	—
Fischer port.	940	925
Jelmoli	950	960
Héro	3900	3925
Landis & Gyr	1110 D	1110 D
Lonza	—	—
Losinger	1140	—
Nestlé port.	3555	3530
Nestlé nom.	2030	2010
Sandoz port.	5225	5200
Sandoz nom.	2590	2590
Alusuisse port.	1825	1820
Alusuisse nom.	760	755
Sulzer	3150	3100

USA et Canada	26.4.74	29.4.74
Alcan Ltd.	103	101
Am. Métal Climax	133 D	130 1/2 D
Beatrice Foods	59	57 1/2
Burroughs	576	575
Caterpillar	172 D	172
Dow Chemical	181 1/2	178 1/2
Mobil Oil	132	127 1/2
Allemagne		
AEG	130	128
BASF	168 1/2	169
Bayer	142	141 1/2
Demag	182 1/2	183
Farbw. Hœchst	145	144
Siemens	276	278 1/2
VW	116	112
Divers		
AKZO	69 1/2	70
Bull	31	31
Courtaulds Ltd.	6 3/4	6 3/4
de Beers port.	20	19 1/2
ICI	15 1/4	15 1/2
Péchiney	75 1/2	75 1/2
Philips Glœil	36 1/2	36 1/4
Royal Dutch	93 ex	92 1/2
Unilever	123	123 1/2

Bourses européennes

		26.4.74	29.4.74
Air Liquide	FF	—	—
Au Printemps		—	—
Rhône-Poulenc		—	—
Saint-Gobain		—	—
Finsider	Lit.	465	452.25
Montedison		955	928
Olivetti priv.		1631	1600
Pirelli		1244	1210
Daimler-Benz	DM	277.50	281.50
Karstadt		334	333
Commerzbank		158.40	157.10
Deutsche Bank		260	260
Dresdner Bank		175.30	175
Gevaert	FB	1505	1500
Hoogovens	FLH	77.90	77.90

Fonds de placement (hors cote)

	Demande	Offre
AMCA	40	—
Automation	90	91
Bond Invest	75	76
Canac	118	120
Canada Immob	850	870
Canasec	691	705
Denac	74	75
Energie Valor	84 1/2	86 1/2
Espac	311	313
Eurac	302	303
Eurit	118	120
Europa Valor	127 3/4	129
Fonsa	95 1/2	97 1/2
Germac	101	103
Globinvest	71	72
Helvetinvest	91.40	91.40
I Mobilfonds	1560	1580
Intervalor	74 3/4	75 3/4
Japan Portfolio	94 3/4	96 1/4
Pacificinvest	76	77
Parfon	1383	1463
Pharma Fond.	177	178

Bourse de New York	26.4.74	29.4.74
American Cyanam	22 7/8	23
American Tel & Tel	47 1/4	36
American Tobacco	35 3/8	35 1/8
Anaconda	25	25 1/2
Bethleem Steel	32 1/4	32 1/8
Canadian Pacific	15	14 7/8
Chrysler Corporation	16 5/8	16 3/4
Creole Petroleum	17 3/4	17 1/2
Dupont de Nemours	169	169 3/8
Eastman Kodak	105	102 7/8
Exxon	78 1/2	77
Ford Motor	49 1/2	49 3/8
General Dynamics	23 1/2	23 3/4
General Electric	51 5/8	52
General Motors	48 1/2	48 1/8
Gulf Oil Corporation	22 3/8	21 3/4
IBM	225 1/2	220
International Nickel	32	32
Int. Tel & Tel	22 1/8	21 3/4
Kennecott Cooper	38	39 3/8
Lehmann Corporation	12 3/4	13
Lockheed Aircraft	4 1/2	4 1/2
Marcor Inc.	23 1/4	23 3/8
Nat. Dairy Prod.	45 1/2	45 1/2
Nat. Distillers	15	15
Owens-Illinois	38 3/4	38 3/4
Penn Central	2 1/4	2 1/4
Radio Corp. of Arm	17 1/4	17 1/4
Republic Steel	22 7/8	23 1/4
Royal Dutch	32 3/4	32 1/2
Tri-Contin Corporation	11 5/8	11 1/8
Union Carbide	39	38 3/8
US Rubber	8 5/8	8 3/8
US Steel	42 3/4	43 1/8
Westiong Electric	19	18 3/4
Tendance soutenue	Volume : 10.160.000	
Dow Jones :		
Industr.	834.64	835.42
Serv. pub.	78.51	77.04
Ch. de fer	172.59	172.08

Poly Bond	76.90	77.90
Safit	415	425
Siat 63	1170	1180
Sima	165	167
Crédit suisse-Bonds	77 3/4	79
Crédit suisse-Intern.	—	—
Swissimmob 61	1050	1070
Swissvalor	222	224
Universal Bond	—	—
Universal Fund	—	—
Ussec	6786	685
Valca	80 1/2	82 1/2

CINEMAS

SIERRE — Bourg — Tél. 027 5 01 18

Ce soir à 20 h. 30 – 18 ans
CONFESSION D'UNE PROSTITUEE
Ce que l'on n'a vraiment jamais osé dire sur le plus vieux métier du monde.
Couleurs.

SIERRE — Casino — Tél. 027 5 14 60

Jusqu'à dimanche à 20 h. 30 – Dimanche matinée – 16 ans
Le nouveau Jean Yanne
LES CHINOIS A PARIS
à Paris plus de 185 000 spectateurs la première semaine.

MONTANA — Le Casino — 027/7 27 64

Ce soir à 21 heures
LE PERMIS DE CONDUIRE
Maurice Briand

CRANS — Le Cristal — Tél. 027 7 11 12

A 17 et 21 heures
BELLE DE JOUR
de L. Bunnuel avec Catherine Deneuve

ANZÈRE — Le Zodiac — Tél. 027 9 22 22

Relâche

SION — Arlequin — Tél. 027 2 32 42

Jusqu'à dimanche 12 mai – Soirée à 20 h. 30 – Dimanches 5 et 12 mai, matinée à 15 heures – 16 ans
Robert Dorfmann présente Steve McQueen, Dustin Hoffmann dans un film de Franklin J. Schaffner
PAPILLON
Le triomphe actuel des écrans du monde entier.

SION — Capitole — Tél. 027 2 20 45

Jusqu'à dimanche – Soirée à 20 h. 30 – Dimanche matinée à 15 heures – 16 ans
Un film de Billy Wilder (Irma la Douce) avec Jack Lemmon, Juliet Mills dans
AVANTI (UNE MAITRESSE A CAPRI)
Qui vous réconcilie avec le cinéma et avec la vie

SION — Lux — Tél. 027 2 15 45

Ce soir à 20 h. 30 – 16 ans
A l'occasion du 8e Congrès international des éducateurs de jeunes inadaptés, le cinéma Lux présente
L'ENFANT SAUVAGE
un film de François Truffaut

ARDON — Cinéma — Tél. 027 8 15 32

Réouverture
Vendredi et samedi 3 et 4 mai

FULLY — Michel

Aujourd'hui : relâche
Jeudi – 16 ans
LA VENGEANCE DU SICILIEN
Vendredi et dimanche – 16 ans
LE PISTONNE

MARTIGNY — Corso — Tél. 026 2 26 22

Ce soir à 20 h. 30 – 16 ans
Un « policier » avec Bud Spencer
LA VENGEANCE DU SICILIEN
Dès demain mercredi à 20 h. 30 – 18 ans
Maurice Ronet et Jean-Pierre Marielle dans
L'AFFAIRE CRAZY CAPO

MARTIGNY — Etoile — Tél. 026 2 21 54

Ce soir à 20 h. 30 – 14 ans
Le célèbre opéra-rock transformé, par les moyens du film, en un événement frémissant sans pareil
JESUS-CRHIST SUPERSTAR
La vie terrestre de Jésus-Christ, vue et interprétée pour l'homme d'aujourd'hui, de façon nouvelle et révolutionnaire.

ST-MAURICE — Zoom — Tél. 025 3 76 86

Ce soir, mercredi et dimanche à 20 h. 30 – 16 ans.
Un « western » sans pitié, sans rémission...
FUREUR APACHE
de Robert Aldrich avec Burt Lancaster

MONTHEY — Monthéolo — Tél. 025 4 22 60

Dernier soir à 20 h. 30 – 16 ans – Scopecouleur.
Un fabuleux western comique avec Terence Hill dans le nouveau « Trinita »
EL MAGNIFICO
Les bagarres les plus épiques de l'histoire du cinéma.

MONTHEY — Plaza — Tél. 025 4 22 90

Film d'art et d'essai – Grand classique du cinéma
Ce soir à 20 h. 30 – Dès 18 ans – Scopecouleur.
Le film dont on a tant parlé – De Romain Gary
LES OISEAUX VONT MOURIR AU PEROU
avec Jean Seberg, Maurice Ronet, Pierre Brasseur et Danielle Darieux.
Une œuvre véritablement exceptionnelle...

BEX — Rex

Relâche

LA PHOTO insolite

Un chien prodige...

Le Danois Viggo Havgaard de Copenhague prétend que « Susi », quatre ans et demi, sait faire beaucoup de choses dont d'autres chiens n'osent même pas rêver :
L'accompagner au piano lorsqu'il joue du banjo. Aller chercher une bière du frigo, hurler un air de « Carmen »... etc.
M. Havgaard aimerait bien que la télévision s'intéresse à ce phénomène...

SMC FUNDS

Intern. Tech. fund	8.43	7.71
Crossbow fund	5.89	5.81

NOUVELLISTE
Votre journal

PLANS DE LA SOCIETE NOMINEE DE GENEVE

Affiliated fund	D	6.22	6.73
Chemical fund	D	8.71	9.52
Europafonds	DM	5.80	6.36
Technology fund	D	32.15	33.80
Unifonds	DM	18.70	19.70
Unirenta	DM	38.35	39.60
Unispecial	DM	53.15	55.90

TELEVISION

Suisse romande

18.00 (C) Téléjournal
18.05 (C) Musique... musique
18.30 (C) Courrier romand
18.50 (C) Le Manège enchanté
18.55 (C) Etranger d'où viens-tu ?
18e épisode
19.15 (C) Un jour, une heure
19.40 (C) Téléjournal
20.00 (C) Un jour, une heure
20.15 (C) La Cloche tibétaine
4. L'Escadron d'Or
21.10 (C) Héritage de l'homme
Japon
2. L'art, la vie, la paix, la guerre
– Au temps de Kyoto
– La vie de château
22.20 (C) Téléjournal

Suisse alémanique

Schulfernsehen :
9.10 und 9.50 The Mystery on the Moor
10.30 und 11.10 Frühlingserwachen
16.15 Magazin Privat
17.00 Kinderstunde : Das Spielhaus
17.30 The Mystery on the Moor
18.10 Biologie (3)
18.40 De Tag isch vergange
18.50 Tagesschau
19.00 ■ Dick und Doof
19.30 Die Antenne
20.00 Tagesschau
20.20 Am Vorabend des 1. Mai : Für Frauen – 1. Kapitel
21.05 Sport 74
21.50 Tagesschau
22.05 Gisela May singt

Suisse italienne

8.40 (C) Télévision scolaire
17.00 (C) Télévision scolaire
18.00 (C) Pour les petits
18.55 Le bel âge
19.30 (C) Téléjournal
19.45 Pages ouvertes
20.10 Magazine régional
20.45 (C) Téléjournal
21.00 Viva Zapata
22.45 (C) Téléjournal

France 1

12.30 24 heures sur la une
13.00 Campagne pour l'élection du Président de la République
13.35 je voudrais savoir
14.25 TV scolaire
18.20 Au-delà des faits
18.40 Laurel et Hardy
18.50 Initiation aux sports
19.20 Actualités régionales
19.45 24 heures sur la une
20.15 La Folie des Bêtes
20.30 Campagne pour l'élection du Président de la République
21.15 La piste aux étoiles
22.15 Latitude 101
23.20 24 heures dernière

France 2

12.55 (C) I.N.F.2
13.05 (C) Campagne pour l'élection du Président de la République
13.30 R.T.S. promotion
14.30 (C) Aujourd'hui madame
15.15 (C) Le Portrait de Marianne
19.00 (C) Des chiffres et des lettres
19.20 (C) Actualités régionales
19.44 (C) Le Vagabond
20.00 (C) I.N.F. 2
20.35 (C) Campagne pour l'élection du Président de la République
21.15 (C) Les dossiers de l'écran
Les Vagabonds de la Mer
22.45 env. (C) Débat
23.30 (C) I.N.F.2

Notre sélection du jour

Mardi 30 avril

La vie de château à Kyoto

Dépaysement et exotisme au programme de cette soirée avec les deux émissions La cloche thibétaine *et la suite de l'émission « L'Héritage de l'homme » consacrée au Japon d'autrefois.*

Nous irons d'abord à Kalgan, port caravanier à la frontière sino-mongole, en bordure du désert de Gobi. Kalgan, en chinois s'appelle aujourd'hui Tchang-kia-k'eou. 230 000 habitants. Kalgan qui nous est présenté dans La Cloche thibétaine, *c'est la ville qui existait au moment de la Croisière jaune. A Kalgan, dans un curieux hôtel tombé en ruines, vivent plusieurs aventuriers pittoresques, un traiteur grec, un prince russe, une chanteuse américaine, un mandarin, un Ecossais, une prostituée indochinoise. Tous sont à la recherche du trésor de guerre des rois mongols. Plus de sept tonnes d'or.*

L'émission « L'Héritage de l'homme » consacrée au Japon d'autrefois nous conduira à Kyoto qui pendant un millénaire fut la capitale de l'empire du Soleil-Levant, en même temps que son principal centre spirituel. Kyoto fut la résidence de l'empereur du Japon très exactement de 794 à 1868. Une importante université y fut fondée en 1897. En 784 l'empereur du Japon avait installé sa capitale à Nagaoka. Dix ans plus tard, il fonde cette nouvelle capitale Héian-Kyo, qui deviendra Kyoto, qui signifie « Cité de la paix ». La cour, à Kyoto, menait une vie raffinée et indolente. Epoque de luxe, de plaisir, de relâchement moral, âge classique de la littérature japonaise. De cette splendeur passée, il reste des monuments, des palais, des monastères, des jardins minutieusement ordonnés. La villa impériale de Katsura près de Kyoto, havre de paix et d'équilibre, fut bâtie avec des matériaux simples, bois, papier, au milieu d'un jardin. Villa conçue par un empereur dont la plus grande joie était de regarder la lune se lever derrière les grands arbres.

Télémaque

Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais

Imprimeur et éditeur responsable : Imprimerie Moderne SA Sion, par son directeur André Luisier

André Luisier, rédacteur en chef. F.-Gérard Gessler, rédacteur principal. Jean Pignat, secrétaire de rédaction. Roland Puippe et Pierre Fournier, rédacteurs de nuit. Gaspard Zwissig et Jean-Paul Riondel, rédacteurs de jour. Jean-Marie Reber, rédacteur stagiaire. Jean-Pierre Bähler et Jacques Mariéthoz, rédacteurs sportifs. Gérard Joris, rédacteur sportif stagiaire.

Service de publicité : Publicitas SA, Sion.

RECEPTION DES ANNONCES :
Publicitas SA Sion avenue de la Gare 25, téléphone 027 3 71 11. Telex 3 81 21.

DELAIS DE RECEPTION DES ANNONCES :
Edition du lundi : le vendredi à 10 heures
Edition du mardi : le vendredi à 16 heures.
Edition du mercredi au samedi : l'avant-veille du jour de parution à 16 heures.
Avis mortuaires : la veille du jour de parution jusqu'à 18 h. (en dehors des heures de bureau ils peuvent être transmis directement à la rédaction du journal au 027/2 31 51 jusqu'à 23 h.).

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES :
Surface de composition d'une page : 289 x 440 millimètres.
Corps fondamental : 8 (petit).
10 colonnes annonces de 25 mm de largeur
5 colonnes réclames de 54 mm de largeur.

TARIF DE PUBLICITE :
Annonces : 44 centimes le millimètre (colonne de 25 mm) hauteur minimum 30 mm.
Réclames : 1 fr. 85 le millimètre (colonne de 54 mm).
Gastronomie : 1 franc le millimètre (colonne de 54 mm).
Avis mortuaire : 80 centimes le millimètre (colonne de 54 mm).
Rabais de répétition sur ordres fermes et sur abonnements d'espace.
Réclames tardives : 2 francs le millimètre.

météo

Eclaircies

Nord des Alpes, Valais, Grisons : le ciel restera le plus souvent très nuageux. Des éclaircies se développeront, surtout dans les régions à fœhn. Température en plaine entre 5 et 8 degrés la nuit et entre 10 et 15 l'après-midi. Dans les vallées à fœhn 20 degrés. Limite du zéro degré vers 2000 mètres. Vent modéré su sud en montagne.

RADIO

Sottens

Informations à 6.00, 7.00, 8.00, 9.00, 10.00, 11.00, 12.00, 12.30, 14.00, 15.00, 16.00, 17.00, 18.00, 19.00, 22.30, 23.55.
6.00 Bonjour à tous ! Miroir-première
6.35, 8.10 La route, ce matin
6.50 Le bonjour de Colette Jean
6.59 Horloge parlante
7.00 Le journal du matin
8.05 Revue de la presse romande
8.15 M.V.
9.05 A votre service !
10.05 Bande à part
11.05 Mardi-balade
12.00 Le journal de midi Midi-mystère
12.25 Communiqués. Météo
12.29 Signal horaire
12.30 Miroir-midi
13.00 Mardi les gars !
14.05 Réalités
15.05 Ecrivains de toute la Suisse
15.30 Vivre ici
16.05 Feuilleton : La Jangada
16.15 Concert chez soi
17.05 En questions
18.00 Le journal du soir Revue de la presse suisse alémanique Le micro dans la vie
19.00 Le miroir du monde
20.15 Copie sur mesure
21.00 Soirée théâtrale : Voiture 7, Place 15
22.40 Club de nuit
23.55 Miroir-dernière

Second programme

8.00 Informations et revue de la presse romande
8.15 Plein feu
9.00 Portrait sans paroles
10.00 Panorama quotidien de la musique en Suisse romande
10.15 Radioscolaire A vos stylos
10.45 Nos patois
11.00 Alexandre Dumas ou le triomphe de la vitalité
11.30 Approche de la musique pop
12.00 Midi-musique
14.00 Musik am Nachmittag
17.00 Musica di fine pomeriggio
18.00 Anthologie du jazz
18.30 Rhythm'n pop
19.00 Emission d'ensemble
20.00 Informations
20.10 Le magazine de la musique
20.30 Les sentiers de la poésie
21.00 Les nouveautés de l'enregistrement
22.00 Nocturnes

Beromunster

Informations à 6.00, 7.00, 8.00, 10.00, 11.00, 12.30, 15.00, 16.00, 18.00, 22.15, 23.25.
6.05 Mélodies légères. 7.10 Autoradio. 8.30 Fanfare : The Yale University Concert Band. 9.00 Le pays et les gens. 10.05 Musique populaire polonaise. 11.05 Mélodies viennoises. 11.30 Mélodies populaires. 12.00 Magazine agricole. 12.40 Rendez-vous de midi. 14.00 Magazine féminin. 14.30 Orch. Frank Chacksfield, Floyd Cramer, piano. 15.05 Le Festival de Pâques de Salzbourg 1974. 16.05 Lecture. 16.30 L'heure des aînés. 17.30 Radio-jeunesse. 18.15 Boussole sonore : Nord. 19.00 Sport. Communiqués. 19.15 Actualités. 20.00 Prisme : Thèmes de notre temps. 21.30 Discorama. 22.25 Jazz. 23.30-1.00 Musique populaire.

Monte Ceneri

Informations à 6.15, 7.00, 8.00 10.00, 14.00, 16.00, 18.00, 22.00.
6.00 Disques. Concert matinal. 7.05 Sport. 7.10 Musique variée. 9.00 Radio-matin. 12.00 Musique variée 12.15 Revue de presse. 12.30 Actualités. 13.00 Disques. 13.25 Chansons. 14.05 Radio 2-4. 16.05 Rapports 74. 16.35 Théâtre. 17.15 Radio-jeunesse. 18.05 Presque une demi-heure. 18.30 Chronique régionale. 19.00 Disques. 19.15 Actualités. Sport. 19.45 Mélodies e chansons. 20.00 Tribune d'actualités. 20.45 Chants italiens. 21.00 Théâtre en dialecte. 22.05 Aux quatre vents. 22.45 Rythmes. 23.00 Actualités. 23.20-24.00 Nocturne musical.

Prix MIGROS

toujours plus appréciés

Multipack

Aproz Bitter Lemon 1.30

pasteurisé.

Une boisson moderne à l'eau minérale Aproz, provenant directement des Alpes valaisannes.

En bouteille familiale pratique de 1 litre avec capsule à vis.

1 litre –.80 **2 litres** 1.30 (+ dépôt) au lieu de 1.60

Dolce far niente

Il y a des vacances dans l'air. Vous avez rendez-vous avec le Sud ensoleillé, le sable, la mer et le merveilleux dolce far niente? C'est le moment de vous y préparer!

Pull-shirt pour hommes, manches courtes, en acryl, naturel, bleu, rouge ou cognac **26.–**

Pantalon pour hommes TEXAS, en gabardine, avec poches en biais; teintes diverses **69.–**

Chemise pour hommes, à carreaux, en coton 100% rouge et bleu **25.–**

Pantalon pour hommes, très mode, 70% trévira, en beige et brun, tailles 38–52 **39.–**

CI KO H 18

Les grands magasins **coop city**

Fribourg Sion Vevey P

SION – 1er MAI OUVERTURE

de la

brasserie de la grange

Willy Granges

Bâtiment de la Rentenanstalt

Place du Midi 40
1er sous-col

Tél. 027/3 19 64

willy's bar

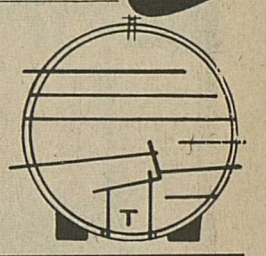

Dès 20 h.

Mme TINA

remercie son aimable et fidèle clientèle
et l'informe qu'elle remet, à partir du 30 avril 1974

le café de la Tour à Chalais

Heures d'ouverture

des bureaux de la Direction d'arrondissement des téléphones de Sion, valables à partir du 1er mai 1974

8 h. - 11 h. 30
14 h. - 17 h.

Où se trouvent les bureaux ?

a) Direction Service de la clientèle Caisse et comptabilité Service du personnel Division d'exploitation Télégraphe	**Sion** Av. de la Gare 27
b) Division de construction	**Sion** R. de la Dent-Blanche 14 (bât. BPS)
c) Service des abonnements Service des installations Services radio et télévision	**Sion** Place du Midi 40 (bât. Rentenanstalt)
d) Services matériel et transports	**Sion** Rue de la Blancherie 45

DAT Sion, 1951 Sion

airtour suisse

Vacances en vue

...sur les magnifiques plages de Tunisie

Si vous désirez passer des vacances délassantes, agréables et de façon individuelle, sur les plages sablonneuses de Tunisie, choisissez airtour suisse, le label des vacances heureuses.

Plages balnéaires de Tunis à Gabès
8 jours à partir de Genève dès Fr. **395.–**

Ile de Jerba
8 jours à partir de Genève dès Fr. **620.–**

Circuits
des plus belles villes, des oasis et du désert.
15 jours à partir de Genève dès Fr. **1161.–**

Nouveau: Vacances de fitness et de sport
Si vous vous sentez plein d'entrain et de joie de vivre, venez vous détendre dans un confortable hôtel à Sousse ou Hammamet.
8 jours dès Fr. **618.–**

ou au Holiday Beach Club
Les vacances club ont leur attrait particulier.
Club El Kantaoui 8 jours dès Fr. **610.–**

Supplément du carburant, pas compris
Bien que les suppléments actuels seront probablement augmentés, nous vous garantissons **aucune majoration** supplémentaire **du carburant,** à condition que les réservations se fassent **maintenant.**

Le programme de vacances d'**airtour suisse** vous propose d'autres possibilités d'évasion. Informez-vous auprès de votre agence de voyages ou de **l'office Tunisie du Tourisme,** Bahnhofplatz 7, 8001 Zurich, Tél. 01 27 48 30.

Sion: Lathion ■ Lavanchy SA ■ TCS-Voyages ■ ACS-Voyages ■
Martigny: Dechêne Voyages ■
Montreux: Wagons-Lits/Cook ■
Vevey: Popularis Tours ■

300 agences de voyages sont à votre disposition en Suisse, portant la marque

airtour suisse
LE LABEL DES VACANCES HEUREUSES

MACHINES A LAVER

dans les marques AEG, Schulthess, Adora, Miele, etc.

Location-vente dès Fr. 1.80 par jour. Garantie sur toute la durée. Installation sur place par nos monteurs.

Ainsi que tous nos modèles d'exposition et de démonstration, légèrement griffés ou défraîchis, à céder à des prix très bas. bénéficiant des mêmes garanties.

Pas d'acompte à la livraison.

FABACO, Sion
Tél. 027/2 22 29

Frais de chauffage trop élevés et mal répartis? Solution:
les compteurs de chaleur **ATA!**

Les compteurs de chaleur ATA mesurent avec précision la consommation individuelle. Chacun paie donc exactement sa part. Ni plus ni moins. Les compteurs de chaleur ATA empêchent tout gaspillage thermique et font économiser de l'énergie jusqu'à 35%! Vous ménagez ainsi l'environnement au maximum, et nous nous chargeons du décompte équitable des frais. Demandez notre dépliant avec tous les renseignements détaillés sur les compteurs de chaleur ATA qui ont fait leurs preuves en Suisse et à l'étranger.

Wärmezähler AG
3960 Sierre, 2, rue du Mont-Noble, tél. 027 5 43 12
Succursales à Zurich, à Bâle et à Wil SG

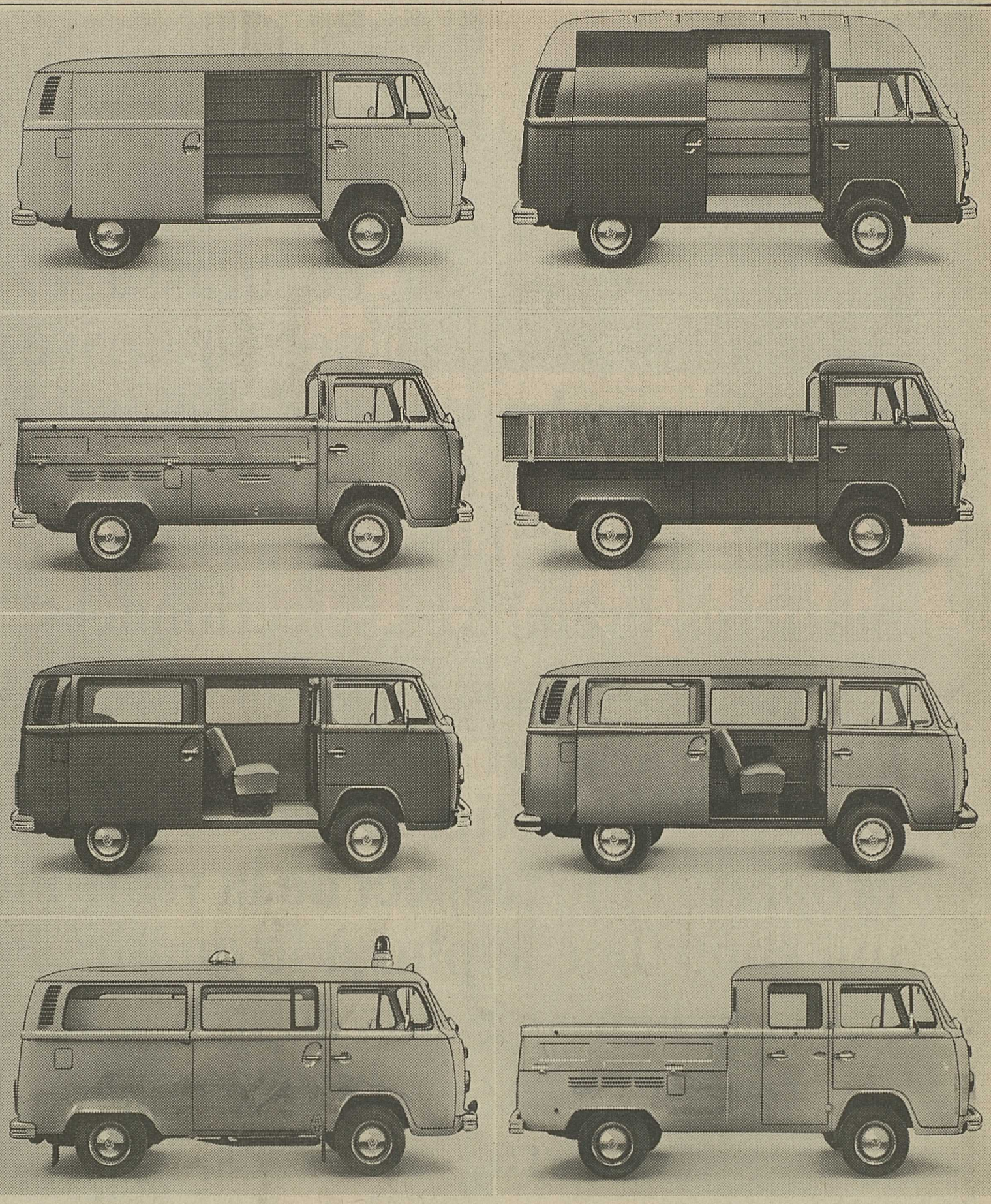

La confrérie du bon sens.

Quand il s'agit de leurs instruments de travail, artisans et commerçants ne font pas de concessions.

Pas étonnant donc que la plupart d'entre eux aient adhéré à la confrérie du bon sens, en optant pour un utilitaire VW. Du coup, celui-ci est le plus vendu de Suisse. Il transporte aussi bien du pain que des parpaings, des surgelés que des jeunes mariés, du lait que des outils de chantier. Bref, tout ce qui doit parvenir d'un endroit à un autre à bonne allure, à bon compte et à bon port; et aussi dans le confort. C'est là non seulement une vocation, mais plus encore, sa véritable destination.

L'utilitaire VW présente une vaste surface de chargement, bien accessible. Il offre au chauffeur le confort d'une conduite intérieure, doté qu'il est en série d'un système de chauffage et de ventilation perfectionné et d'un auto-radio de grande classe.

Son moteur robuste et nerveux (accouplé en option à une boîte de vitesses automatique) est placé à l'arrière. Ses dimensions hors tout sont modestes. Sa carrosserie est parfaitement rigide.

Une chose encore parle pour cette confrérie du bon sens: le légendaire service et le diagnostic électronique VW, assurés par les nombreux agents VW, partout en Suisse.

Une confrérie de gens possédant à fond leur métier.

☐ Veuillez nous envoyer le prospectus consacré à l'utilitaire VW.
☐ Pour les entreprises seulement: Nous nous intéressons au leasing d'un parc de véhicules.
(Prière de cocher ce qui convient.) 46
Nom: _____
Adresse: _____
NP/localité: _____ Tél.: _____
Découpez ce bon et adressez-le à:
AMAG, agence générale, 5116 Schinznach-Bad.
DDB/74.2.1f

Annonces diverses

RADO

DIASTAR
La première montre du monde inrayable et inaltérable, super-étanche
Une exclusivité mondiale de Rado

H. Langel
Horlogerie - Bijouterie - Optique
1920 Martigny

1 LOT
d'aspirateurs d'occasion dès
60.-

ASPIRATEUR SERVICE
SIX MADUM
rue de Lausanne 47
1950 Sion
tél. (027) 3 35 53

A vendre

griffes d'asperges

1 an sélection. Eprouvées et acclimatées en Valais.

Célien Bertuchoz
Saillon
Tél. 026/6 20 59

36–24734

Je cherche à acheter

chèvres

Bonnes laitières

R. Gentinetta
3930 Viège
Tél. 028/6 24 74

36–12360

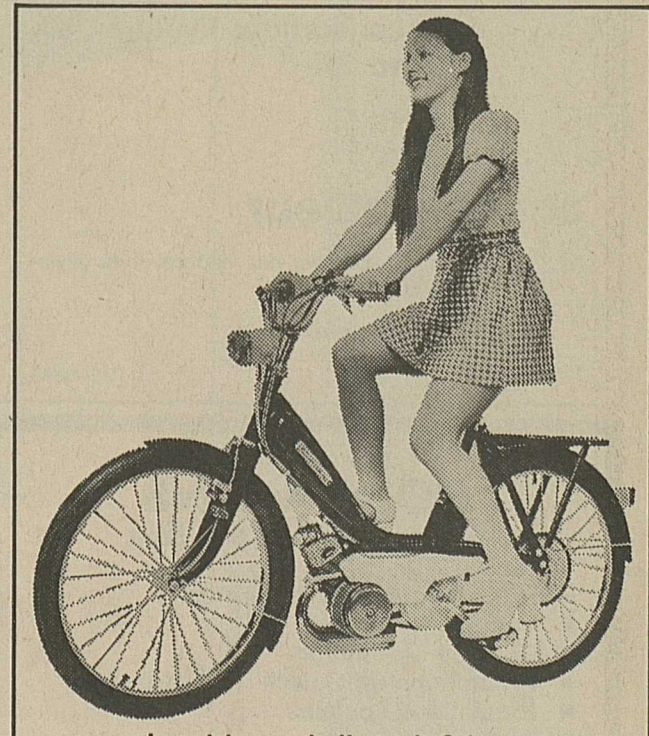

Importateur exclusif pour la Suisse:

MOTOBECANE (Suisse) S.A.
34, route J.-J. Rigaud, 1224 Chêne-Bougeries (GE)
Tél. 022/48 88 55

Agents pour le canton du Valais:
Ardon: F. Roh. **Martigny-Ville:** L. Cretton, rue Octodure 7; J.-C. Gay, av. du Gd-St-Bernard. **Pont-de-la-Morge:** Proz Frères. **Sierre:** J. Vuistiner, avenue de France 38. **Sion:** M. Lochmatter, rue des Amandiers 1

En matière d'eau de brassage, nul ne leur arrive à la cheville, aux brasseurs de Feldschlösschen. Mais la bière ne renferme pas que de l'eau, bien sûr. Outre les matières premières sélectionnées, telles que le malt, le houblon et la levure, c'est avant tout le spécialiste, amoureux de son métier, ayant le sens de la propreté et le respect de la vraie bière, qui contribue le plus à la qualité Feldschlösschen. Seuls de tels brasseurs travaillent chez Feldschlösschen. Qui s'étonnera, dès lors, que cette bière compte tant d'amateurs?

FELDSCHLÖSSCHEN
La Bière.

Dépôt Brasserie Feldschlösschen, 3960 Sierre
José Buro, Tel. 027 51 0 68

Dépôt Brasserie Feldschlösschen, 1854 Leysin
A. Besse & fils, Tel. 025 6 21 24

Le consortium Evêquoz SA
Savro SA

engage un

chef ferrailleur

pour le chantier des viaducs de la déviation de Riddes.

Ecrire à Savro SA
Case postale, 1951 Sion.

36–5838

NOUS AVONS
à l'Office culturel S.A. Sion

- Fixe - commissions - primes
- Voiture de société
- Cours de formation
- Promotions en Suisse ou à l'étranger
- Prestations sociales
- Animation dynamique

... et VOUS ?

Nous cherchons des gars et des filles sympas !
Tél. 021/25 28 51 (le matin)
pour fixer un rendez-vous à Sion

Proposons travail immédiat à

2 charpentiers
2 maçons
2 sténodactylos

GARANTIE DE TRAVAIL MANPOWER

Nouveau: si vous réservez, votre salaire sera garanti dès le premier jour de votre disponibilité, même si votre travail est retardé.
Tél. 2.05.95 - 9, rue de la Dent-Blanche - 1950 Sion
Tél. 4.22.12 - Centre com. du Crechetan - 1870 Monthey

Employé de banque

est engagé par la **Caisse d'Epargne du Valais,** pour son agence de **VERBIER.**

Le préférence sera donnée aux candidats bilingues de langue maternelle française.

Entrée le 1er juin ou à convenir.

Faire offre à la direction de l'agence de la **Caisse d'Epargne du Valais**

1936 Verbier

Urgent !
On cherche, pour entrée immédiate ou date à convenir

employé(e) de bureau

avec bonne formation commerciale et quelques années de pratique, pour assumer travail indépendant et varié, avec responsabilités, contact avec la clientèle, etc.

Adresser offres manuscrites avec prétentions de salaire sous chiffre P 36–24760 à Publicitas, 1951 Sion.

michel

FABRIQUE DE STORES – SION
engage

ouvrier ou ouvrière
sachant coudre.

pour la confection des stores en toile. Eventuellement à temps partiel.

Tél. 027/2 55 05 (heures de bureau)

Offres et demandes d'emplois

Restaurant National à Sierre cherche

sommelière

Congé dimanche et lundi

fille d'office

Congé dimanche + 1 demi-jour

Tél. 027/5 15 78 36–24609

«La Parisienne», Leysin
Tél. 025/6 22 07 cherche

fille de cuisine
vendeuse

Bon salaire
Joseph Currat «La Parisienne»
1854 Leysin 22–8068

On cherche

boulanger-pâtissier
ou 1 pâtissier
ou 1 manœuvre

Libre tous les dimanches plus un lundi et mardi par mois.
Laboratoire moderne.

S'adresser: Jacques Aeschlimann
2114 Fleurier

Tél. 038/61 11 67

28–20723

De bons

boulangers
pâtissiers
boulangers-pâtissiers

travaillent chez

JOWA SA

où les conditions d'engagement sont bonnes.

S'annoncer chez
Jowa SA, Boulangerie de Berne,
Allmendstrasse 20
près de la gare de
Zollikofen, Tél. 031 57 35 11

Nous cherchons
pour tout de suite
bonne
couturière
ou
courtepointière
pour confection
de rideaux
S'adresser à :
Magasins

Gonset

Bureau
1er étage SION

Devis sans engagement

pour villas et immeubles, fabriques.
Révision, décrassage chaudières à mazout, gaz ou air propulsé, briquetage.
Nettoyage et détartrage des boilers.

Steakin SA succ.
Lausanne
Chailly-Montreux
Tél. 021/62 03 19
ou 021/36 79 68
22–303493

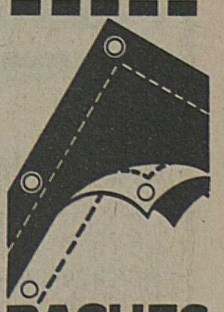

BACHES

de fabrique

PRIX DE GROS

r.d. wyder

1615 Bossonnens
Tél. (021) 56 42 77

Meubles de style et anciens Mobiliers d'occasion Très grand choix

Jos. ALBINI
MONTREUX
18, avenue des Alpes
Tél. 021/61 22 02
(Succursale à Sion)

Achats Estimations

POUR LAVER SANS VICE:
IL N'Y A QUE
WYSS.

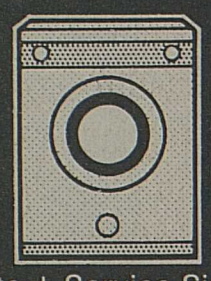

Vente + Service Sierre:
Rue du Bourg 26, Tél. 5 17 09

ECHELLES ALU
RIEDER
1880 BEX Tél. 025 5 12 97

MACHINES A LAVER

Linge - vaisselle, légèrement griffées ou petits défauts d'émail, à céder avec gros rabais. Service assuré. Pose gratuite. Facilités de paiement. Occasions dès 400.– Réparations toutes marques

MAGIC
Harpe 21, Lausanne
Tél. 021/27 84 10
(20 ans d'expérience)

Devez-vous entretenir plus de 1000m²?
Devenez pilote de tondeuse!

Dès Fr. 2695.– seulement, il existe une élégante et pratique
Ariens
tondeuse carrossée

à bord de laquelle, assis, votre volant bien en main, vous roulerez sur votre gazon et le tondrez avec précision sans la moindre peine. Le ramasse-herbe vous évitera le ratissage. Sécurité maxima, 4 vitesses avant, 1 vitesse arrière. 5 modèles différents. Garantie suisse.

UNIVERSAL

BON UNIVERSAL Motorenfabrik
8942 Oberrieden ✆ 01-7201443
Veuillez m'envoyer votre prospectus concernant les divers modèles de tondeuses à gazon carrossées, ainsi que la liste des revendeurs.
Nom: _____ R
Adresse: _____

Stella Export

Un goût Maryland qui se distingue.

Un mélange qui se distingue.
Parce qu'il est composé de riches tabacs de Maryland, mûris naturellement.

Un paquet qui se distingue.
Parce que c'est un paquet "box", qui protège les cigarettes et conserve intact tout l'arôme du tabac.

Un filtre qui se distingue.
Parce que sa zone «Effectiv» fait ressortir l'arôme du tabac.

Filtre actif.

Le filtre comporte une zone appelée «Effectiv», composée de charbon actif et de terre filtrante naturelle conçue pour faire ressortir tout l'arôme du tabac. Car en traversant cette zone «Effectiv» la fumée est débarassée de ses éléments affadissants. Cette Maryland conserve ainsi tout son goût.

Pour ceux qui reconnaissent tout ce qui se distingue.

McCann-Erickson

Nouveau

Stella Export

Un goût Maryland qui se distingue.

Un mélange qui se distingue.
Parce qu'il est composé de riches tabacs de Maryland, mûris naturellement.

Un paquet qui se distingue.
Parce que c'est un paquet "box", qui protège les cigarettes et conserve intact tout l'arôme du tabac.

Un filtre qui se distingue.
Parce que sa zone Effectiv» fait ressortir l'arôme du tabac.

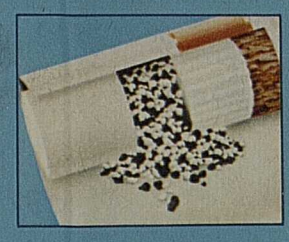

Filtre actif.

Le filtre comporte une zone appelée «Effectiv», composée de charbon actif et de terre filtrante naturelle conçue pour faire ressortir tout l'arôme du tabac. Car en traversant cette zone «Effectiv» la fumée est débarassée de ses éléments affadissants. Cette Maryland conserve ainsi tout son goût.

Pour ceux qui reconnaissent tout ce qui se distingue.

McCann-Erickson

Nouveau

Stella Export

Un goût Maryland qui se distingue.

Un mélange qui se distingue.
Parce qu'il est composé de riches tabacs de Maryland, mûris naturellement.

Un paquet qui se distingue.
Parce que c'est un paquet "box", qui protège les cigarettes et conserve intact tout l'arôme du tabac.

Un filtre qui se distingue.
Parce que sa zone «Effectiv» fait ressortir l'arôme du tabac.

Filtre actif.

Le filtre comporte une zone appelée «Effectiv», composée de charbon actif et de terre filtrante naturelle conçue pour faire ressortir tout l'arôme du tabac. Car en traversant cette zone «Effectiv» la fumée est débarassée de ses éléments affadissants. Cette Maryland conserve ainsi tout son goût.

McCann-Erickson

ALIMENTATION K

Ragoût de génisse 1er choix le kg **11.–**

Rôti de génisse épaule le kg **15.–**

Confiture assortie
fraises, rhubarbe et abricots
le bocal de 450 g **1.50**

Biscuits Oulevay Dany
le paquet de 110 g **1.20**

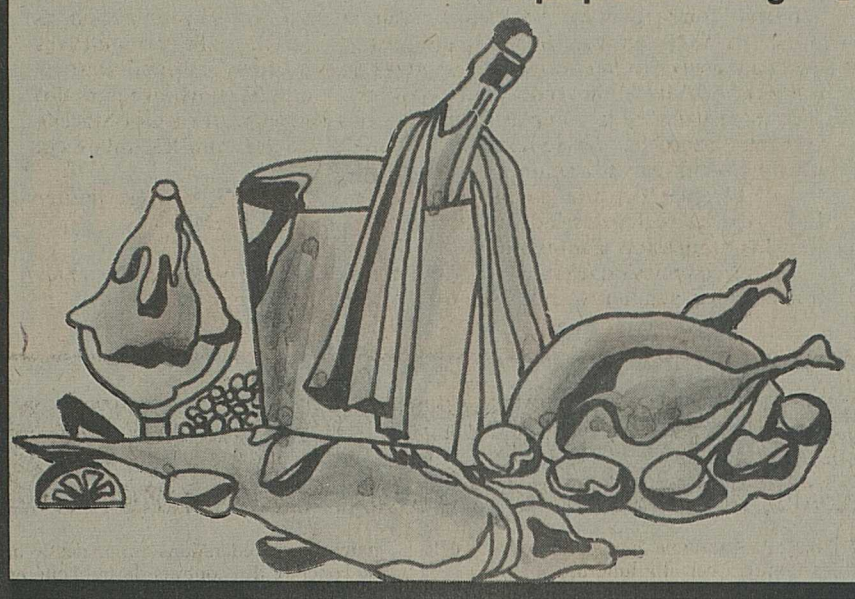

KUCHLER-PELLET

AUX GALERIES DU MIDI SION

A vendre

NSU 1000

verte, modèle 69
Expertisée
Fr. 3000.–

Vergères Gilbert
1963 Vétroz

36–24989

A vendre

moto Triumph Bonneville 650

montée choppers

Prix à discuter

Tél. 026/8 16 02

36–24999

A vendre

VW Variant 1600 L

modèle 72, 18 000 km

Tél. 027/8 17 84
ou 8 13 55

A vendre

Toyota Corona 1900

modèle 71

Tél. 027/8 17 84
ou 8 13 55

A vendre

VW 1302

modèle 70, 25 000 km

Tél. 027/8 17 84
ou 8 13 55

36–2829

A vendre

Opel 1900 Coupé

modèle 68

Tél. 027/8 17 84
ou 8 13 55

A vendre

Toyota Corolla 1200 Coupé

modèle 73

Tél. 027/8 17 84
ou 8 13 55

INTERIEUR 74

L'ART DE VIVRE AU PRÉSENT

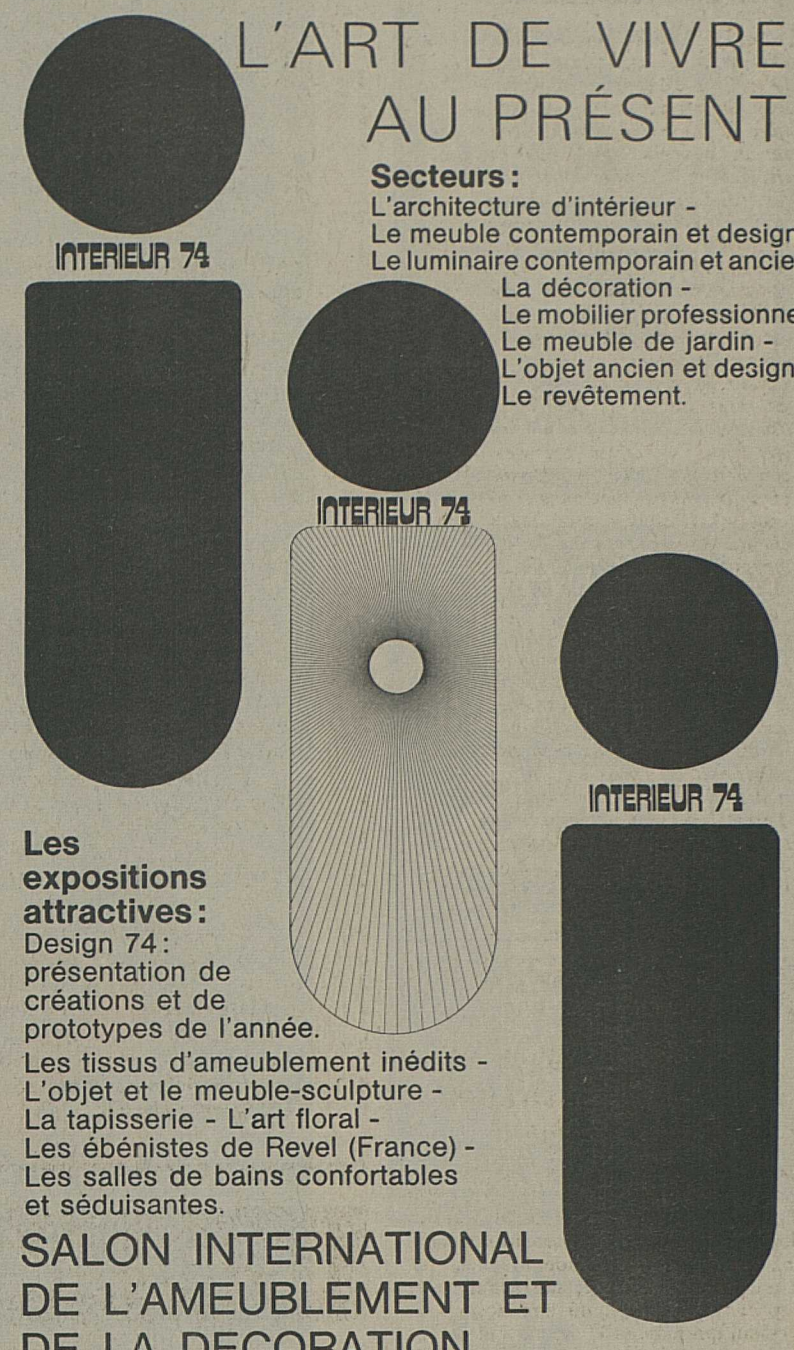

Secteurs :
L'architecture d'intérieur -
Le meuble contemporain et design -
Le luminaire contemporain et ancien -
La décoration -
Le mobilier professionnel -
Le meuble de jardin -
L'objet ancien et design -
Le revêtement.

Les expositions attractives :
Design 74 : présentation de créations et de prototypes de l'année.
Les tissus d'ameublement inédits -
L'objet et le meuble-sculpture -
La tapisserie - L'art floral -
Les ébénistes de Revel (France) -
Les salles de bains confortables et séduisantes.

SALON INTERNATIONAL DE L'AMEUBLEMENT ET DE LA DECORATION INTERIEURE

Org. SESAM

Genève: du 24 avril au 4 mai 1974

PALAIS DES EXPOSITIONS

Semaine : de 14 h. à 22 h. 30 Samedis et dimanche : de 11 h. à 22 h. 30

Sion

A remettre, près de la gare

bâtiment raccordé au rail

avec accès routier, pouvant être utilisé comme entrepôt.

Construction en droit de superficie.

Cession à des conditions avantageuses.

Pour traiter, s'adresser au service des gérances CFF
Avenue de la Gare 43, 1003 Lausanne.

Tél. 021/42 24 74 22–1733

A louer à Villeneuve, dans situation tranquille

villa familiale

de 5 pièces, 2 bains, avec tout confort, jardin, dépendances. Fr. 1400.– plus charges.

Ecrire sous chiffre 281–40 à Publicitas, 1800 Vevey.

A remettre à Sion

café-restaurant

bien situé, bail, loyer modéré.

Affaire intéressante pour couple de métier.

Ecrire sous chiffre P 36–24921 à Publicitas, 1951 Sion.

Le coussinet happy vous offre un repos nocturne merveilleux

happy le bon lit

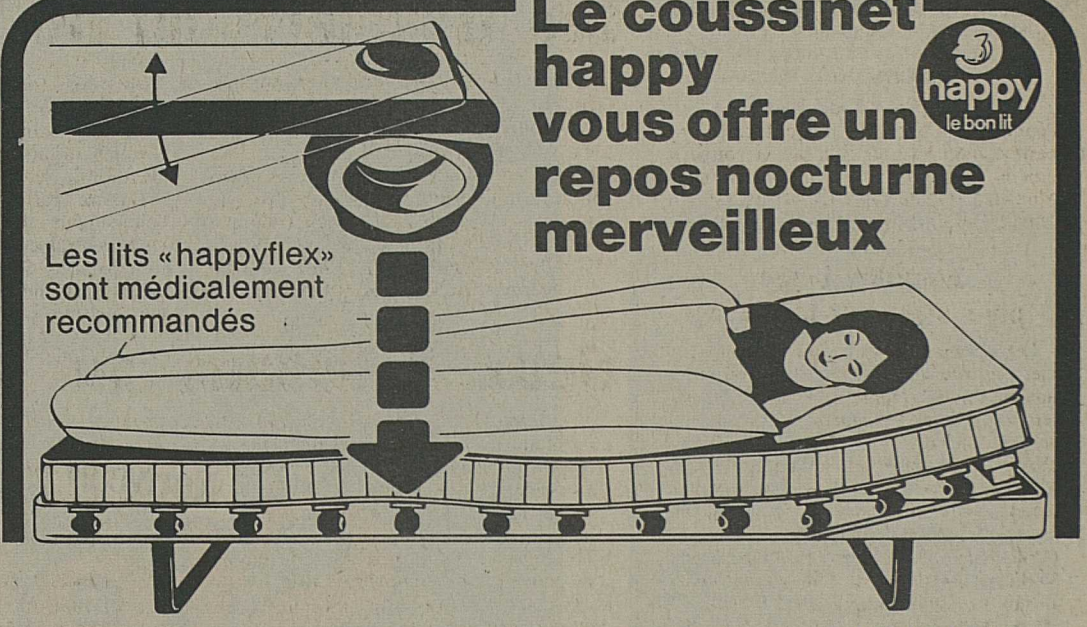

Les lits «happyflex» sont médicalement recommandés

MEUBLE EMILE – MARTIGNY
Moret & Fils SA

tél. 026/2 22 12
télex 38 351

Black & Decker

D 486 **Tondeuse à gazon électrique De Luxe**

D 489 **Tondeuse à cylindre électrique**

Légère, maniable, ne polluant pas l'air!

Tondeuse à gazon électrique

Idéal pour les petits gazons, sur les pentes, sous les arbres et les arbustes, et avec le prix d'une tondeuse à main aussi parfaite comme deuxième tondeuse! Avec disjoncteur thermique.

Prix sensation! seulement 99.–

D 484

139.–
Version De Luxe du D 484, avec manche Delta, interrupteur de sécurité, 10% plus de puissance.

bac collecteur inclus
199.–
Manche poussoir pivotant. Interrupteur de sécurité.

Le 29 avril, date historique

Depuis l'arrivée de Lord Killanin, le CIO recommence ses premiers pas dans la réforme des règles olympiques. Le 29 avril sera sans doute une date historique, car la commission chargée d'élaborer une nouvelle règle 26 sur l'amateurisme vient de donner connaissance aux diverses fédérations. A la première lecture des différents points ainsi que du règlement d'application (ci-contre) nous pouvons dire que ce projet rencontrera certainement l'appui de nombreuses fédérations, sans toutefois faire l'unanimité, tout spécialement du côté des skieurs. M. Hodler, président de la FIS, est inquiet pour ce qui concerne la limitation de publicité sur les vêtements des sportifs, en raison du nombre élevé d'épreuves soutenues par des firmes commerciales. Nous comprenons fort bien son point de vue, mais croyons que cela n'est qu'une question d'appréciation à préciser dans le règlement d'application. L'ensemble des points est clair, précis et délimite avec fermeté l'admission des athlètes aux Jeux olympiques. Nous pensons que ce projet de la commission exécutive constitue indéniablement un pas important vers le renforcement du mouvement olympique. Ce projet facilitera l'honnêteté et rendra plus difficile la tricherie et l'hypocrisie. Il est bien clair que nous souhaitons que tous les intéressés paieront d'exemple pour faire respecter ce nouveau texte, qui, nous l'espérons, rencontrera l'approbation du congrès du CIO en octobre prochain à Vienne.

Peb.

Un pas décisif vers le renforcement du mouvement olympique international

Nouveau projet de la règle 26 pour l'admission des athlètes aux JO

La commission exécutive du Comité international olympique a mis au point un nouveau projet de la règle 26 concernant l'admission des athlètes aux Jeux olympiques. Ce projet est assorti des textes d'application complétant la règle 26.

Il a été transmis à tous les membres du CIO qui devront avant le 21 mai prochain faire parvenir leurs commentaires au CIO afin que la commission exécutive, qui se réunira début juin à Lausanne, prépare le texte final. Celui-ci sera soumis à un vote lors de la session du CIO à Vienne en octobre prochain.

Voici le nouveau projet :

Voici le nouveau projet :

● **CODE D'ADMISSION**

Pour être admis à participer aux JO, un concurrent doit :

1. Ne jamais avoir reçu de rémunération financière ou obtenu des avantages matériels grâce au sport auquel il (ou elle) prend part et se soumettre aux textes d'application complétant la présente règle ainsi qu'aux règles du CIO concernant les principes fondamentaux, la nationalité, l'affiliation, le dopage, les cas particuliers et les reportages, etc.

2. Observer et respecter les règles de sa fédération internationale, telles qu'approuvées par le CIO, même si elles sont plus strictes que celles du CIO.

● **TEXTES D'APPLICATION COMPLÉTANT LA RÈGLE 26**

1. Un concurrent ne doit pas :

a) être ou avoir été un professionnel dans quelque sport que ce soit (ou avoir participé à des championnats du monde ouverts à la fois aux professionnels et aux amateurs) ;

b) avoir permis que sa personne, son nom, sa photographie ou ses performances sportives soient exploitées à des fins publicitaires, à moins que sa fédération internationale, son comité national olympique ou sa fédération nationale, n'ait conclu un contrat de publicité pour obtenir des équipements ou un parrainage. Tous les payements doivent aller à la fédération internationale, ou au comité national olympique ou à la fédération nationale intéressée, et non à l'athlète. Aucun concurrent ne peut porter sur lui des marques publicitaires dans une compétition internationale.

c) avoir fait office d'entraîneur professionnel dans quelque sport que ce soit.

2. Un concurrent peut :

a) être un enseignant d'éducation physique dispensant un enseignement élémentaire ;

b) accepter, pendant la période de préparation et de compétition en tant que telle, dont la durée sera limitée conformément aux règles de chacune des fédérations internationales :

I) Une aide par l'intermédiaire de son comité national olympique ou de sa fédération nationale pour
– la nourriture et l'hébergement
– les transports
– l'argent de poche couvrant les frais annexes
– une assurance couvrant les accidents, la maladie, les affaires personnelles et l'invalidité
– les vêtements de sport et l'équipement personnel.

II) Une compensation, en cas de besoin, autorisée par son comité national olympique ou sa fédération nationale, pour couvrir le manque à gagner résultant du fait que le concurrent ou la concurrente est absent de son travail ou ne peut exercer sa profession en raison de sa préparation ou de sa participation aux Jeux olympiques et aux conpétitions sportives internationales. En aucun cas, les sommes payées dans ces conditions ne pourront excéder le montant que le concurrent aurait gagné au cours des mêmes périodes. Si la compensation n'est pas versée par l'employeur, elle peut être payée par les fédérations nationales ou les comités nationaux olympiques, à leur discrétion.

c) accepter les prix gagnés lors des compétitions, dans les limites fixées par les règles des fédérations internationales respectives.

3. Commission d'admission

Une commission chargée de faire respecter cette règle et les textes d'application pendant et entre les Jeux olympiques peut être désignée.

Le comité olympique suisse est satisfait, mais...

Lors de sa séance du 27 avril, le conseil exécutif du Comité olympique suisse a procédé à un premier examen du texte du nouvel article 26 des règles du CIO, qui lui était parvenu le jour même.

Tout en se réservant de reprendre ce thème d'une manière plus détaillée, le COS tient d'emblée à exprimer sa satisfaction de voir inscrits dans le projet rédigé par la commission exécutive du CIO la plupart des postulats qu'il avait lui-même énoncés à l'occasion des journées olympiques organisées à Lausanne en 1969 et pour la réalisation desquels il a lutté depuis lors.

Cela concerne notamment :

① La rédaction de deux textes distincts mais complémentaires, le premier sous la forme d'une règle statutaire brève et ne pouvant être modifiée qu'à une majorité qualifiée des deux tiers, le second prenant la forme d'un règlement assez précis pour permettre d'appliquer dans la pratique la règle statutaire dans l'esprit voulu par le CIO mais assez large pour laisser aux fédérations internationales, aux comités olympiques nationaux et à chaque fédération nationale une marge de manœuvre suffisante dans leur cadre naturel.

② Les mesures destinées à préserver l'athlète de l'utilisation commerciale ou publicitaire de ses performances sportives, par lui-même ou par des tiers.

Ces mesures sont à la fois fermes et réalistes.

Fermes car :
– elles continuent à réserver l'accès aux Jeux à ceux qui ne tirent pas profit de la pratique du sport de compétition ;
– elles proscrivent toute dépendance de l'athlète comme tel à l'égard de milieux commerciaux et interdisent le port de marques publicitaires dans les compétitions internationales (notion qui devrait être encore précisée).

Réalistes, car :
– elles accordent aux fédérations internationales, aux comités olympiques nationaux et aux fédérations nationales le droit de conclure des contrats de publicité et de réglementer cette publicité sur le plan national, ce qui se révèle souvent indispensable pour assurer à ces institutions les moyens financiers nécessaires à leur action, dont les athlètes eux-mêmes sont les premiers bénéficiaires.

③ Les mesures de caractère social désormais ouvertement admises en faveur des athlètes sous différentes formes, dont la plus importante est le remboursement du manque à gagner pendant une période qu'il appartiendra désormais à chaque fédération internationale de fixer avec l'accord du CIO – pour tenir compte des conditions spécifiques dans lesquelles s'exerce le sport qu'elle contrôle.

Le COS tient toutefois à formuler d'emblée quelques réserves. La rédaction française de la disposition statutaire ne lui paraît, par exemple, pas heureuse.

En effet :
– elle fait allusion aux « avantages matériels obtenus grâce au sport auquel un athlète prend part ». C'est là une notion dangereuse car trop vague. Seuls devraient être interdits, à moins de tomber dans l'arbitraire, les avantages matériels obtenus par la pratique d'un sport ;
– elle contient une référence à d'autres règles du CIO qui l'alourdit inutilement alors qu'il suffirait de renvoyer au texte d'application, qu'il faudrait alors compléter. Le règlement d'application mériterait lui aussi quelques clarifications.

FOOTBALL

Australie - Uruguay 2-0
Un joueur australien hospitalisé

L'Australie a obtenu une victoire probante (2-0) sur l'Uruguay à Sydney mais elle a peut-être perdu son meilleur joueur alors qu'elle s'apprête à participer au tour final de la coupe du monde. Malmené par la défense uruguayenne, son avant-centre Ray Bartz a en effet dû être hospitalisé. C'est lui qui marqua le second but de son équipe. Il souffre d'une paralysie partielle du côté gauche provoquée, selon Rale Rasic, l'entraîneur yougoslave de l'Australie, par plusieurs coups portés par un expert en karaté... Il s'agit en l'occurrence de l'arrière Luis Garisto, qui fut d'ailleurs expulsé en seconde mi-temps.

LES RÉSULTATS À L'ÉTRANGER

● Match d'entraînement : Austria Salzbourg - Autriche 1-1 (1-1).
● Municipal Guatemala - Chili 2-1 (1-0).
● Belfast. – Finale de la coupe d'Irlande du Nord : Ards - Ballymena 2-1.

LE CHILI BATTU

Après ses succès de Port-au-Prince, l'équipe nationale du Chili qui prépare sa participation au tour final de la coupe du monde a subi un étonnant revers face à Municipal Guatemala. La formation guatémaltèque s'est imposée par 2-1 (1-0).

L'équipe belge pour affronter la Suisse

Les joueurs belges, qui affronteront mercredi soir à Genève la Suisse en match amical, ont été réunis à Woluwé (Bruxelles). Un seizième joueur a été intégré à la sélection. Il s'agit d'Yvo Van Herp. Voici la composition probable de l'équipe belge : Piot (standard Liège), Van Binst (Anderlecht), Vanden Daele (FC Brugeois), Dewalque (Standard Liège), Maertens (Molenbeek), Van Moer (Standard Liège), Verheyen (Anderlecht), Thissen (Standard Liège) ou Honrotay (Standard Liège), Van Herp (FC Malinois), Lambert (FC Brugeois), Van Himst (Anderlecht).

HOCKEY SUR GLACE

Les transferts au HC Martigny

Aujourd'hui expire le délai pour les transferts en hockey sur glace. Hier soir, nous avons pu obtenir ceux du club martignerain, que voici :

Départs : Svoboda (retour à Thoune) ; Fyacan (au HC Forward-Morges) ; G. Cossetto (prêt un an à Monthey) ; Muggli (retour à Arosa) ; Gassner (prêt à Monthey par le HC Villars) ; Lambiel et Vouilloz (prêt au CP Charrat) ; A. Gaillard (retour au CP Charrat).

Arrivées : Daven J.-M. (prolongation du prêt d'un an) ; Rouiller R. et G. Collaud (retour à Martigny) ; Biolaz (du CP Charrat prêt un an) ; Schrœter (prêt un an du HC Sion).

D'autre part, des tractations sont en cours pour l'engagement d'un jeune joueur-entraîneur canadien. Ce dernier s'est présenté dernièrement aux dirigeants octoduriens qui prendront prochainement une décision.

Deux Valaisans au HC Arosa

Les cadres du HC Arosa (LNB) ont subi de profondes modifications en prévision de la saison prochaine (6 départs, 7 arrivées). En revanche, la question de l'entraîneur n'a pas encore été résolue : aucun remplaçant n'a été trouvé pour succéder à Juerg Ochsner. Pour ce qui est de Guido Lindenmann, il continuera à défendre les couleurs du club grison, du moins pendant la saison prochaine encore, ses projets de transfert n'ayant pu être réalisés.

● **Départs :** Markus Lindenmann, Joeri Mattli, Urs Baertschi (tous à Kloten), Hansueli Bigler (Lugano), Heinz Eichenberger (Wetzikon), Roland Frauchiger (nouveau club pas encore connu).

● **Arrivées : Rollier (Sierre),** Weingart (Coire), Bonadurer (Yverdon), Muehlebach (CP Zurich), Hirschi (Aarau), Rehli (CP Zurich), **Muggli (Martigny).**

NOUVELLES DU SPORT AUTOMOBILE

Mieusset vainqueur en Autriche

Grand favori de l'épreuve, le Français Jimmy Mieusset a remporté la course de côte de Dobratsch, près de Klagenfurt. Mieusset, au volant d'une March 722, a signé le meilleur temps des deux manches du parcours long de 6 km 400. - Résultats :

1. Jimmy Mieusset (Fr), March, 6'38"12 - 2. Sepp Greger (RFA), Porsche Carrera, 7'00"90 - 3. Juan Fernandez (Esp), Chevron, 7'04"8 - 4. Toni Fischhaber (RFA), Porsche Carrera, 7'11"73 - 5. Wilhelm Stiller (Aut) BMW, 7'12"37.

Une Brabham pour Lella Lombardi ?

Lella Lombardi, qui est la seule femme à piloter en formule 1, est actuellement en pourparlers avec une écurie anglaise pour obtenir une Brabham le 21 juillet à l'occasion du grand prix de Grande-Bretagne, à Brands Hatch. La jeune Italienne a également été invitée aux Etats-Unis pour participer au championat américain. D'autre part, elle participera le 27 mai à une épreuve de formule 5000 à Thruxton.

Le rallye des Tulipes a un équipage allemand

Les Allemands Walter Roehrl - Jochen Berger, au volant d'une Opel Ascona, ont remporté la 24e édition du rallye des Tulipes, septième manche du championnat d'Europe, qui s'est disputé en Hollande sur un parcours de 2200 kilomètres et comportant 28 épreuves spéciales. Classement final :

1. Roehrl - Berger (RFA), Opel Ascona, 350 p. - 2. Carlsson - Petersen (RFA), Opel Ascona, 878 - 3. Borges - Morais (Por), Porsche-Carrera. - Classement provisoire du championnat d'Europe : 1. Roehrl - Berger (RFA) 40 p. - 2. Borges - Morais (Por) et Vernini (It), Fiat-Abarth, 35.

Les 500 miles de Virginie

Cale Yarborough, au volant d'une Chevrolet, a remporté les 500 miles de Virginie, épreuve réservée aux voitures de série et comptant pour le championnat de la Nascar, à Martinsville.

Classement : 1. Cale Yarborough, Chevrolet, à la moyenne de 114 km/h - 2. Richard Petty, Dodge, à 3" - 3. Bobby Allison, Chevrolet - 4. Benny Parsons, Chevrolet.

Michel Dupont au slalom de Sion

Le Genevois Michel Dupont au volant de sa Chevron a d'ores et déjà annoncé sa participation au prochain slalom de Sion, qui se disputera le dimanche 11 mai prochain. Nous donnerons de plus amples détails très prochainement.

CYCLISME

Vuelta : 6e étape, la plus difficile Peelman vainqueur au sprint

Le Belge Eddy Peelman a remporté au sprint la sixième étape du Tour d'Espagne disputé entre Cordoba et Ciudad Real sur 211 kilomètres. Il s'agissait jusqu'à présent de l'étape la plus dure à l'issue de laquelle l'Espagnol Domingo Perurena a conservé son maillot de leader. En revanche Bernard Thévenet, l'un des favoris de cette « Vuelta », a perdu passablement de terrain et il se trouve maintenant en 20e position à près de 2 minutes de Perurena. Le champion de France, qui figurait au milieu du peloton, très étiré, n'a pu rattraper un groupe de 25 coureurs qui s'étaient échappés dans les ultimes kilomètres : il a terminé à 1'39" des premiers.

La pluie, le vent, le froid et les mauvaises routes ont singulièrement mis à l'épreuve la résistance des 83 « rescapés » (4 ont été contraints à l'abandon et 2 autres sont arrivés hors des délais). L'un des hommes les plus en vue de la journée a été l'Espagnol José-Luis Viejo, protagoniste d'une échappée de 50 kilomètres.

● Classement de la 6e étape, Cordoba-Ciudad Real, 211 km : 1. Eddy Peelman (Be) 6 h 29'55" (–20" de bonif.) - 2. Andres Oliva (Esp) même temps (–10") - 3. Jesus Manzaneque (Esp) (–5") - 4. Roger Swerts (Be) - 5. Juan Zurano (Esp).

● Classement général : 1. Domingo Perurena (Esp) 30 h 37'41" - 2. Eric Leman (Be) à 26" - 3. Jesus Manzaneque (Esp) à 45" - 4. Luis Ocaña (Esp) même temps - 5. Miguel-Maria Lasa (Esp) 30 h 38'29".

Bitossi bat Merckx

Eddy Merckx a subi une nouvelle défaite en Italie à l'occasion d'une épreuve disputée sur le circuit de Calenzano, près de Florence. La victoire est revenue à Franco Bitossi qui l'a précédé de 7 secondes sur la ligne d'arrivée. Classement :

1. Franco Bitossi (It), les 100 km en 2 h. 30 (moyenne 40 km/h) ; 2. Eddy Merckx (Be) à 7" ; 3. Gianni Motta (It) ; 4. Ole Ritter (Dan) ; 5. Ottavio Crepaldi (It), tous même temps que Merckx.

Le Tour de Hollande pour amateurs

5e étape, Ulestraten - Schijndel, 166 km : 1. Co Hoogendoorn (Ho) 3 h. 46'52 ; 2. Kuys (Ho) ; 3. van den Hoek (Ho) ; 4. Carbutt (GB) ; 5. Vranken (Ho), tous même temps. Puis : **54. Kleeb (S) à 45" ; 79. Roth (S) à 2'19 ; 80. Lang (S) même temps.**

En 1972 nous avons fait une des meilleures 100 CV. En 1974 nous en avons fait une des plus belles.

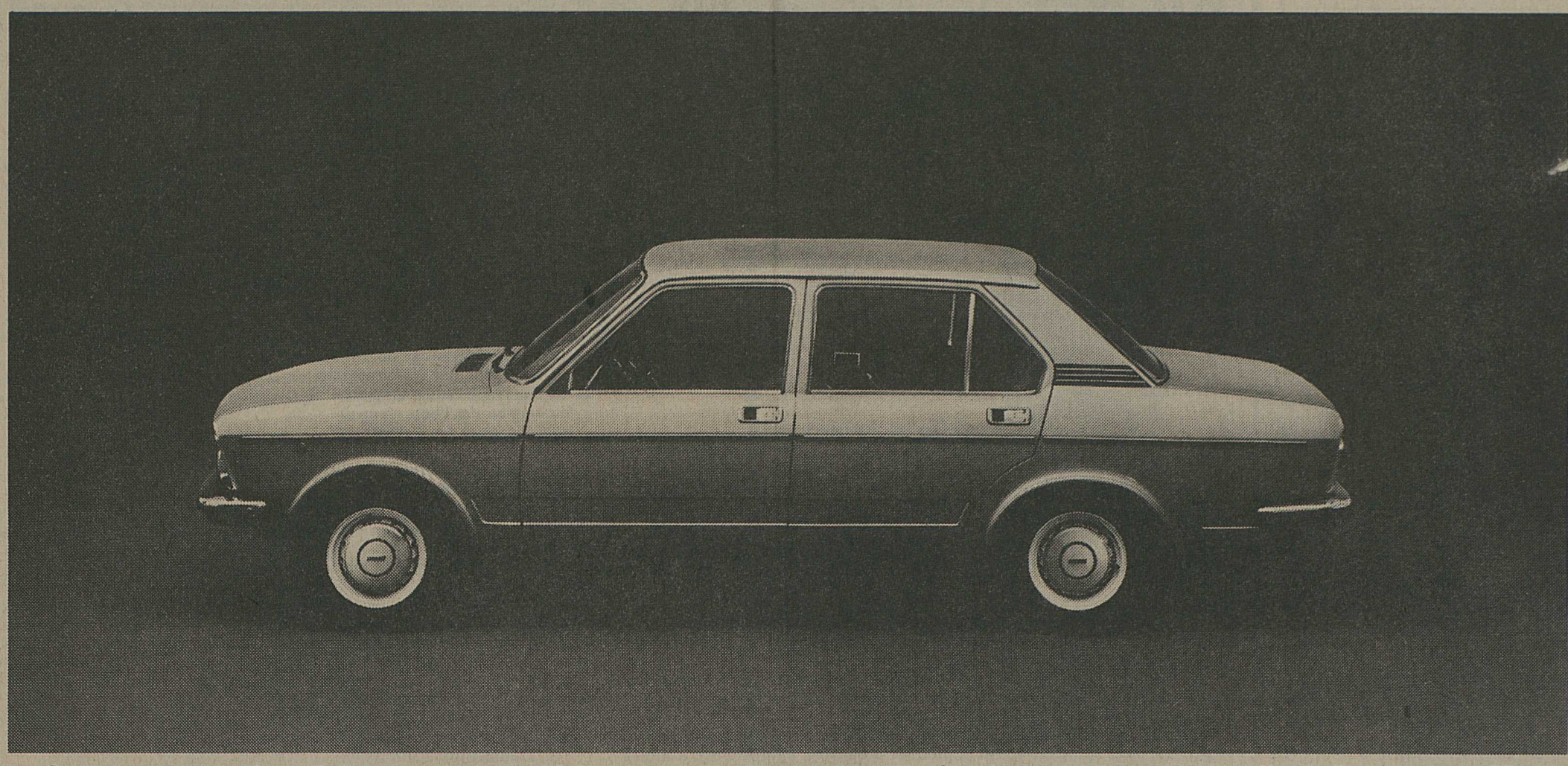

Ce que nous avons fait avec la nouvelle Fiat 132 GLS est très simple. Nous avons pris la sécurité, le confort et l'économie de la première 132 et nous l'avons rendue plus belle.

Et les résultats sont étonnants.

Sa carrosserie, toujours plus compacte que celles de la plupart de ses concurrentes, vous donne plus de place et plus de confort à l'intérieur tout en gardant la maniabilité typique à toutes les Fiat. La nouvelle 132 GLS est une 5 places vraiment confortable, avec de nouveaux sièges, avec un volant réglable pour que vous puissiez conduire dans la meilleure position.

La nouvelle 132 GLS est la voiture la plus rapide de sa catégorie. Elle fait le 0–100 km/h en 11,2 secondes (même avec la boîte automatique en option).

Et puis ses caractéristiques sont tout à fait remarquables pour une voiture de ce prix.

C'est une limousine 107 CV (DIN), 1756 cm³, qui a des freins à disque servo-assistés sur les 4 roues et une 5e vitesse utilisable au-delà des 60 km/h.

Enfin, pour ce qui touche sa ligne, vous remarquerez les changements que nous avons faits.

Nous avons abaissé le profil général de la voiture ainsi que la suspension arrière. Nous avons agrandi les fenêtres, redessiné le coffre et ajouté une barre protectrice tout le long de la caisse. Nous avons mis des pneus plus larges et même changé les enjoliveurs.

Nous avons aussi changé certains éléments que vous ne pouvez pas voir sur cette photo: La nouvelle Fiat 132 GLS a, en effet, une nouvelle calandre, des feux de position différents à l'arrière et un nouveau tableau de bord. Enfin, nous avons ajouté une barre stabilisatrice à l'avant et amélioré toute la suspension.

Mais il y a une chose que nous n'avons pas changé, c'est la consommation de la 132.

A 80 km/h, elle ne consomme que 7 litres aux 100 km, à 100 km/h, que 8,4 litres et à 140 km/h, là où c'est encore permis, elle ne consomme que 10,4 litres aux 100 km.

Ainsi, tout en étant plus belle, la nouvelle Fiat 132 GLS reste toujours aussi économique.

Fiat 132 GL + GLS	4 vit.	5 vit.	Autom.
132 - 1600 GL	12.950.–		14.250.–
132 - 1600 GLS	13.850.–	14.300.–	15.150.–
132 - 1800 GLS	14.350.–	14.800.–	15.650.–

Fiat 132 GLS

+ Fr. 50.– forfait pour transport et livraison.

FIAT

Chaque année, depuis 12 ans, la voiture la plus vendue en Europe.

Les Fiat sont garanties intégralement contre la rouille.
Veuillez vous renseigner auprès de nos Agents.

Restaurant Bahnhof
4704 Niederbipp
cherche tout de suite

2 sommelières évent. débutantes

Fr. 2500.–, nourries, logées.

Famille Beck-Heer
Tél. 065/9 46 93

A louer à Sion

Centre ville

chambre meublée indépendante

Tél. 027/2 43 54

36–24990

A louer

chalet

6 pièces, tout confort
Pour juin et septembre

Tél. 027/2 02 48

A louer à Martigny, Tour Valmont, Tour du Stand, Richemont C

appartements neufs

de grand standing, cuisines très bien équipées, etc.
studios - studios meublés, 2 pièces, 2 pièces meublées, 2½ pièces, 4½ pièces, 5½ pièces, duplex.
Entrée à convenir.
Prix avantageux.
Parkings ventilés

Pour renseignements et visites sans engagement :
Bureau Gianadda et Guglielmetti
Av. de la Gare 40
1920 Martigny
Tél. 026/2 31 13 – 14

De nos dépôts et magasins de Sion

un lot de machines à laver

- Lave-linge – Lave-vaisselle
- Cuisinières
- Frigos - congélateurs
- Plusieurs marques connues

Très gros rabais

Reprise à d'excellentes conditions

- Service de 1re qualité
- Expérience du service après vente depuis 10 ans
- Mise en service par nos soins garantie
- Magasin rue du Grand-Pont 24

Gasser Frères, Sion

Une maison sédunoise à votre service
Tél. 027/2 80 29

A louer à l'année, à Nendaz, alt. 1200 m

appartement de vacances

3 chambres, cuisine, salle de bains.
Endroit tranquille.

Ecrire sous chiffre P 36–300737 à Publicitas, 1951 Sion.

A louer
Bâtiment Préville à Martigny

appartement de 4 pièces

440 francs par mois, charges comprises
3e étage
Libre tout de suite.

Tél. 026/2 23 05
36–24872

A vendre

téléviseurs d'occasion

noir-blanc et couleur.
Service et réparation.

Se recommande
Germain Mabillard
Charrat
Sur rendez-vous
tél. 026/5 32 35

A vendre

VW

modèle 71-72
6000 km, verte
Fr. 6500.–

Paiement comptant.

Tél. 027/5 44 25
(heures des repas)
36–24656

A vendre ou à louer

à Fully

appartement de 4 pièces

Ecrire sous chiffre P 36–400237 à Publicitas, 1951 Sion.

Après nos expositions, profitez de nos

machines à laver

d'exposition
Linge et vaisselle
Garanties comme neuves. Bas prix.
Nos occasions dès Fr. 300.–

Tél. 026/2 26 74
17–391

A vendre

caravane de camping

Marque Caravan-International Europe, 430 cm, 4-5 lits
Cuisine, toilettes.
Convient pour voiture dès 7 CV.
Prix de liquidation : Fr. 3800.–

Tél. 026/5 33 38
(heures des repas)
36–5602

Martigny-Bâtiaz
A louer pour tout de suite ou entrée à convenir

appartement de 3 chambres

Cuisine, bain, W.-C., cave et galetas.
Loyer subventionné 247 francs par mois plus charges.

Tél. 021/54 53 00
dès 19 h.
22–350619

Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais

Le journal qui domine l'information et la publicité en Valais

Vos annonces : Tél. 3 71 11

UN DOCUMENT EXTRAORDINAIRE

que chaque famille valaisanne se doit de posséder

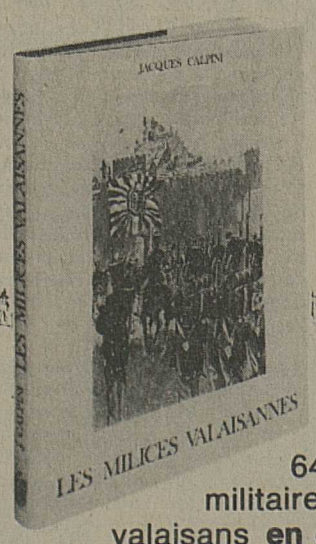

64 uniformes militaires valaisans **en couleur** de ces deux derniers siècles

Un magnifique ouvrage

de 176 pages au format 23,5 x 30 cm

L'édition originale comprend 200 exemplaires numérotés de 1 à 200, reliés pleine peau avec tranche-fil. Gaufrage or sur la couverture. Mise sous étui de luxe. Chaque exemplaire contiendra **1 tirage à la suite de 5 planches numérotées et signées.**
Fr. 300.–

Edition ordinaire reliée pleine toile
Fr. 156.–

L'ouvrage, rédigé par **M. Jacques CALPINI** et préfacé par M. le Colonel Commandant de Corps **Gérard LATTION,** contiendra une suite de 64 illustrations en quadrichromie d'uniformes des Milices valaisannes de **1788 à 1939** d'après les aquarelles originales de l'auteur.

Un descriptif technique de chaque uniforme complétera cet ouvrage remarquable.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

A retourner aux Editions de la Matze, Pré-Fleuri 12, Guy Gessler, éditeur, Sion

CLOTURE DE LA SOUSCRIPTION : 20 NOVEMBRE 1974

A PARAITRE EN DECEMBRE 1974
Attention : tirage limité

Je commande ferme contre remboursement/ facture (biffer ce qui ne convient pas)

..... ex. du livre LES MILICES VALAISANNES au prix de souscription de Fr. 156.– (après souscription Fr. 180.–)

*..... ex. du livre LES MILICES VALAISANNES au prix de souscription de Fr. 300.– (Edition de luxe)

* Vu le tirage limité, les souscriptions seront prises en considération selon leur ordre de réception.

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
Localité : _____
Date : _____
Signature : _____

FOOTBALL

Un communiqué de l'UEFA :

« En raison de la pluie qui avait rendu le terrain impraticable, l'arbitre, Roland Keller (Suisse) a pris la décision de ne pas faire jouer dimanche la finale de la coupe d'Europe des amateurs qui, à Rijeka, devait opposer l'Allemagne de l'Ouest à la Yougoslavie. Comme une amélioration des conditions atmosphériques n'était pas prévisible avant plusieurs jours, il a été décidé de ne pas faire jouer ce match à une date ultérieure. Dans ces conditions, l'UEFA a décidé :

1. La finale de la coupe d'Europe des amateurs 1974 ne sera pas jouée. L'Allemagne de l'Ouest et la Yougoslavie sont proclamées conjointement victorieuses de cette troisième édition de la compétition.
2. La coupe restera pendant deux ans en possession de la Fédération yougoslave qui la cédera à la Fédération allemande, laquelle la conservera également pendant deux ans.
3. Les médailles d'or ont été remises aux joueurs allemands. Les joueurs yougoslaves recevront leurs médailles d'or lorsqu'une nouvelle série aura été frappées.
4. Les deux chefs de délégations ont convenu de jouer ultérieurement un match amical à Rijeka. Les modalités d'organisation de cette rencontre sont du ressort des deux fédérations ».

Championnat de première ligue

Deux matches en retard se disputeront mercredi 1er mai selon l'horaire suivant :

Groupe occidental : Bulle - Central Fribourg à 17 heures ; **groupe oriental :** Uzwil-Frauenfeld à 16 h. 30.

SPORT-TOTO

Liste des gagnants du concours N° 17 des 27-28 avril :

1 gagn. avec 12 p.	Fr. 131 508.—
16 gagn. avec 11 p.	Fr. 6 164,45
292 gagn. avec 10 p.	Fr. 337,75

Saint-Léonard a sauvé l'essentiel !

Fully - Saint-Léonard	2-3 (1-3)
Naters - La Combe	0-0
Vouvry - Salquenen	4-1 (2-0)
Saxon - Chalais	2-2 (1-0)
Troistorrents - Vernayaz	0-1 (0-1)

Le championnat tire à sa fin... On le sent, on le constate dans les résultats et le classement.

La motivation pour une place de second ne renverse pas les montagnes puisque les deux formations intéressées (Naters et Chalais) ne sont pas parvenues à battre leurs adversaires. Certes la volonté n'a peut-être pas suffi, car La Combe et Saxon ne se laissent pas facilement assaisonner à n'importe quelle sauce.

Mais là ne réside pas actuellement l'intérêt du groupe valaisan de IIe ligue. Il s'agit de savoir qui s'en ira en IIIe ligue à la fin du championnat.

Dans ce domaine un grand pas a été franchi en ce dernier dimanche. Désormais, Vernayaz et Saint-Léonard sont assurés de poursuivre leur carrière dans cette catégorie de jeu.

En définitive, seules deux formations restent candidates à la relégation : Ayent et surtout Troistorrents. Le premier doit encore se rendre à Saint-Léonard et recevoir La Combe. Troistorrents (un match en plus) sera au repos dimanche prochain et jouera sur son terrain la dernière rencontre face à Saxon.

Théoriquement, le dernier classé peut encore arriver à la hauteur d'Ayent et obtenir le droit de disputer un match de barrage.

En arriverons-nous là ? Nous ne le pensons pas, mais attendons.

A Fully : cadeau ou rage de vaincre ?

Nous pencherons plutôt pour la seconde solution car Saint-Léonard (mieux vaut tard que jamais...) avait sonné la « mobilisation générale ».

L'entraîneur Serge Favre récupérait son homonyme S. Favre II, qui n'avait pas voulu jouer depuis le premier match du second tour. D'autre part, le responsable de l'équipe visiteuse retrouvait Crettenand, H. Gillioz et J.-R. Gillioz, tous trois absents une semaine plus tôt face à Naters. Un seul absent, C. Gillioz, qui a des ennuis avec son genou (ménisque ?). Cadeau ou rage de vaincre ? En écoutant l'entraîneur

A l'ombre des « grands »

Sixt, on sent que quelque chose n'a pas joué : « Depuis trois semaines, nous n'avions pas pris de goals. Il a fallu que nos défenseurs fassent des « cadeaux » pour que l'accident se produise. Nous nous étions pourtant créé pas mal d'occasions de buts ».

Le président Clivaz (Saint-Léonard) a une autre optique : « Il n'y a pas eu de « cadeaux ». Fully a dominé et nous avons joué la « carotte ». Pour nous il s'agissait d'un match qu'il fallait gagner. Je vous assure que nos joueurs ont mouillé leurs maillots ».

Changements : Fully : 60e Sixt pour P.-A. Fellay; Saint-Léonard : 60e Tissières pour Crettenand, 75e Pellet pour J.-R. Gillioz.

Buts : 4e Arlettaz (1-0) ; 7e S. Favre II (1-1) ; 20e J.-R. Gillioz (1-2) ; 35e S. Favre II (1-3) ; 49e Arlettaz (2-3).

A Naters : on a... soldé !

A quoi bon se fatiguer... Non, à Naters, il n'y a pas eu de grève des joueurs, mais voilà, la motivation n'est plus suffisante.

Le président Ruppen nous le confirme : « C'était un match de liquidation. Les deux équipes se sont tout de même créé des occasions de marquer des buts mais elles n'ont pas été jusqu'au bout de leurs intentions ».

Naters évoluait sans Walker mais avec R. Roten.

La Combe semble satisfait du résultat, selon la déclaration du joueur Ch. Saudan : « Nous avons joué pour récolter un point, car nous ne voulions pas être impliqués éventuellement dans le chapitre de la relégation. Notre match débutant à 14 h. 30, nous ne connaissions pas les autres résultats ».

Un absent également dans l'équipe de La Combe : Pradegan avait choisi la... pétanque. Avec les cadets de La Combe, il prenait part au championnat valaisan !

But : néant !

A Vouvry : sans douleur

Buts : 25e auto-goal de la défense de Salquenen (1-0) ; 35e Pilloud (2-0) ; 55e Béchon 3-0) ; 70e Glenz (3-1) ; 75e Frochaux (4-1).

Malgré huit joueurs au service militaire, le champion de groupe n'a pas connu de problème face à Salquenen.

Les Haut-Valaisans s'alignaient sans Zumhofen (motif inconnu), O. Amacker (suspendu) et Bundi (blessé).

A noter que Vouvry fêtait le retour de « l'Africain » J.-M. Steckler, après une absence de quatre mois. En signe de remerciement, l'entraîneur Frochaux lui offrit... dix minutes de jeu. Il prit la place de Plaschy pour se remettre dans le bain avant les finales. On ne sait jamais ! A noter encore que Dédé Rinaldi rata un penalty. Cela est arrivé à d'autres avant lui.

A Saxon : on avait arrosé ça !

Andreatta, le capitaine du FC Chalais s'était marié la veille. Il avait dit « oui » et « on va boire un verre ».

A Saxon, jeudi, J.-Cl. Mariéthoz fêtait l'arrivée de sa Sonia-Claudine et là encore le « on va boire un verre » s'imposait... Ni d'un côté, ni de l'autre on n'avait exagéré puisque chacun était fidèle à son poste, y compris le jeune marié. Mais il convient de préciser que les nonante minutes paraissaient une éternité pour certains !

Que disent les entraîneurs ?

Rossini (Saxon) : « Après une première mi-temps disputée sur un rythme soutenu, mon équipe a connu un passage à vide. Chalais nous a donné du fil à retordre, surtout par son entraîneur Toffol et J.-J. Antille qui organisaient très bien le jeu au centre du terrain. Ces deux éléments tiraient toute la formation derrière eux. Nous avons subi le match après la pause ».

Toffol (Chalais) : « Ce fut un bon match mais nous avons raté passablement d'occasions. En attaque, certains jeunes éléments ont manqué de concentration ».

Saxon jouait sans Lattion (suspendu) mais avec J.-Y. Maret (actuellement à l'école de recrues).

Changements : Saxon : 46e H. Pitteloud pour L. Pitteloud ; 75e retour du gardien Crittin, qui, pour prendre contact, évolue un quart d'heure à l'aile droite à la place de J.-Cl. Maret. Chalais : 46e Epifani pour J.-M. Gillioz; 75e Zufferey pour Perruchoud.

Buts : 19e J.-Cl. Mariéthoz (1-0) ; 48e Mathieu (1-1) ; 65e Toffol (1-2) ; 70e Favre (2-2).

A Troistorrents : vaine course-poursuite

Le but obtenu par Vernayaz à la 14e minute déjà aura fait le désespoir de Troistorrents.

M. Rouiller (Troistorrents) nous l'explique : « Malgré une domination constante, notre équipe n'est pas parvenue à concrétiser sa supériorité territoriale ».

Vernayaz s'était déplacé sans cinq titulaires : Bruhlart (blessé), Saudan, Fracheboud (service militaire), G. Moret (malade) et N. Girard (suspendu).

Il faut croire que les remplaçants et les hommes de la seconde équipe appelés en renfort se sont surpassés.

Ecoutons Michel Grand (entraîneur de Vernayaz) : « Je répète une fois de plus que je dispose d'une bonne équipe de football. Cependant pour qu'elle s'exprime, il lui faut la motivation. Or, le danger de relégation qui existait encore dimanche a transformé les joueurs. Après avoir réussi le but, nous avons été dominés en seconde mi-temps, mais le danger sérieux a toujours été évité ».

But : 14e Décaillet.

JM

CLASSEMENT

1. Vouvry	18	14	3	1	47-15	31
2. Naters	18	9	5	4	34-22	23
3. Chalais	18	6	8	4	26-23	20
4. Saxon	18	7	5	6	31-25	19
5. Fully	18	7	4	7	39-35	18
6. La Combe	18	7	2	9	33-42	16
7. Vernayaz	18	6	4	8	30-29	16
8. Salquenen	18	7	2	9	26–31	16
9. St-Léonard	19	6	3	10	35-45	15
10. Ayent	18	4	6	8	21-36	14
11. Troistorrents	19	4	4	11	25-44	12

FOOTBALL À L'ÉTRANGER

Allemagne : les candidats confirment

Trois jours après de difficiles matches de coupe d'Europe, les deux candidats au titre de champion d'Allemagne, Bayern Munich et Borussia Mœnchengladbach, ont confirmé leurs prétentions en remportant de nets succès. Bayern Munich a pris le meilleur sur le VFL Bochum par 4-0, dans le même temps où Borussia Mœnchengladbach écrasait le SV Hambourg par 6-1.

A Mœnchengladbach, la venue du SV Hambourg n'avait pas non plus attiré la grande foule (18 000 spectateurs). Kœppel fut le héros de la rencontre en marquant trois des six buts de son équipe (34e, 56e et 68e). Les autres furent l'œuvre de Rupp (24e), Stielike (36e) et Sieloff (76e). Les Hambourgeois sauvèrent l'honneur à la 50e minute par Korbach. A trois journées de la fin de la compétition, Bayern Munich conserve ainsi une longueur d'avance sur Borussia. Derrière, Fortuna Duesseldorf, Eintracht Francfort et Schalke sont définitivement décrochés.

Les candidats à la relégation ont également obtenu de bons résultats.

LE CLASSEMENT :

1. Bayern Munich 31-45 ; 2. Borussia Mœnchengladbach 31-44 ; 3. Fortuna Duesseldorf 31-37 ; 4. Eintracht Francfort 31-37 ; 5. Schalke 31-37 ; 6. FC Cologne 31-35 ; 7. Kaiserslautern 31-32 ; 8. SV Hambourg 31-31 ; 9. Hertha Berlin 31-31; 10. VFB Stuttgart 31-30 ; 11. Kickers Offenbach 31-29 ; 12. Werder Brême 31-28 ; 13. Rotweiss Essen 31-26 ; 14. VFL Bochum 31-25 ; 15. MSV Duisbourg 31-24 ; 16. SV Wuppertal 31-23 ; 17. Fortuna Cologne 31-23 ; 18. Hanovre 31-21.

ANGLETERRE : MANCHESTER UNITED RELÉGUÉ

Après avoir appartenu pendant 36 ans à la première division anglaise, Manchester United a perdu sa place. Ce club qui compte parmi les plus prestigieux de Grande-Bretagne, évoluera la saison prochaine en deuxième division. Son dernier match (derby contre Manchester City à Old Trafford) a connu une issue dramatique. A cinq minutes de la fin, le score était encore nul. C'est alors que, pour la première fois, l'Ecossais Denis Law parvint à tromper la vigilance de ses anciens coéquipiers pour marquer ce qui devait être le seul but de la rencontre. Le public envahit alors le terrain et la confusion devint si grande que l'arbitre dut se résoudre à arrêter le match alors qu'il restait quatre minutes à jouer.

Même un appel par haut-parleur du fameux Matt Busby ne parvint pas à calmer les esprits. En envahissant la pelouse, les supporters de Manchester United songeaient certainement à rendre service à leur club. Arrêté à quatre minutes de la fin, le match devrait en effet être rejoué. Il ne le sera d'ailleurs certainement pas. De toute façon, un succès de Manchester United dans ce derby ne lui aurait pas évité la relégation. Birmingham City (2-1 contre Norwich) et West Ham United (2-2 contre Liverpool) ont en effet assuré eux-mêmes leur maintien en première division.

Le bilan du championnat d'Angleterre se présente ainsi : première division : champion : Leeds United ; relégués : Norwich City, Manchester United et Southampton.

Deuxième division : champion : Middlesbrough ; autres promus : Luton Town et Leyton Orient ou Carlisle United ; relégués : Swindon Town, Preston North End et Crystal Palace ou Cardiff City.

CLASSEMENT

1. Leeds United 42-62 ; 2. Liverpool 41-56 ; 3. Derby County 42-48 ; 4. Ipswich Town 42-47 ; 5. Burnley 42-46 ; 6. Stoke City 41-44 ; 7. Everton 42-44 ; 8. Queens Park Rangers 41-42 ; 9. Wolverhampton 42-41 ; 10. Arsenal 41-41 ; 11. Leicester City 41-40 ; 12. Sheffield United 42-40 ; 13. Tottenhamp Hotspur 40-39 ; 14. Newcastle United 41-38 ; 15. Manchester City 41-38 ; 16. Coventry 42-38 ; 17. Chelsea 42-37 ; 18. West Ham United ; 42-37 ; 19. Birmingham City 42-37 ; 20. Southampton 42-36 ; 21. Manchester United 40-32 ; 22. Norwich City 41-29.

Italie : Juventus espère encore...

Grâce à son brillant succès de San Siro (2-0) face à Internazionale, Juventus a bien négocié le tournant décisif de sa saison. L'équipe piémontaise a en effet maintenu son retard sur la Lazio à trois points et elle peut encore espérer, bien faiblement il est vrai, conserver son titre alors qu'il reste trois matches à jouer et six points en jeu d'ici le 19 mai. La tâche des champions d'Italie s'annonce toutefois difficile, car Lazio ne donne aucun signe de faiblesse et continue sa marche en avant vers le « scudetto » avec autorité.

La formation romaine ne s'est d'ailleurs pas laissé surprendre par Gênes. Elle s'est aisément imposée, sans grand panache peut-être, mais avec une maîtrise propre aux équipes de classe. Devant une équipe gênoise qui jouait sa dernière carte de maintien, Lazio a disputé un match sérieux, sans fioriture, pensant d'abord au résultat assuré par un but de Garlaschelli (43e), reprenant sur la ligne un tir de Chinaglia repoussé par la barre.

L'équipe de l'entraîneur Maestrelli sait d'ailleurs qu'elle ne peut se permettre la moindre distraction car la Juventus reste menaçante. Les Turinois ont adroitement joué leur dernière chance sur la pelouse de San Siro, dominant Internazionale au cours d'un match de bonne facture, qui tint toutes ses promesses. L'ailier gauche Roberto Bettega fut le grand artisan de la victoire des champions en titre, obtenant les deux buts de son équipe (31e et 55e) et se montrant fort actif tout au long de la rencontre.

Ce succès revêt une double importance pour la Juve, car il lui assure – si elle ne conserve pas le « scudetto » – pratiquement la place de second, qui lui permettrait de jouer la coupe d'Europe l'an prochain en raison de la disqualification de Lazio. Naples et Fiorentina ont en effet définitivement perdu toutes leurs chances et ils devront désormais se contenter de jouer pour la troisième place, et la coupe de l'UEFA. Les Napolitains ont laissé échapper la victoire à Foggia alors que Fiorentina s'est fait piéger par Cagliari.

LE CLASSEMENT (26 MATCHES)

1. Lazio 40 points ; 2. Juventus 37 ; 3. Naples 32 ; 4. Fiorentina 31 ; 5. Internazionale et AC Torino 30 ; 7. Cagliari, AC Milan et Bologne 26 ; 10. Cesena et Lanerossi 25 ; 12. AS Rome 24 ; 13. Foggia 22 ; 14. Vérone 21 ; 15. Gênes et Sampdoria.

AVANT SUISSE - BELGIQUE

HUSSY A FORMÉ L'ÉQUIPE

Depuis dimanche soir, l'équipe suisse se trouve réunie dans un hôtel du Petit-Lancy, à Genève. Tous les joueurs prévus sont à la disposition de René Hussy.

Lundi en fin de matinée, un entraînement léger était organisé. La journée a surtout été consacrée au repos et aux soins. On ne déplore aucun blessé. Le Bernois Hans-Peter Schild, qui ne participe pas à ce stage, pourrait éventuellement aller à Lucerne afin de renforcer mardi soir, la formation nationale B qui affrontera la Tchécoslovaquie B.

René Hussy a confirmé la composition du « onze » qui sera opposé mercredi soir aux Charmilles à la Belgique, en match international amical. Voici les joueurs retenus :

Burgener ; Valentini, Guyot, Bollmann, Stierli ; Kuhn, Hasler, Schneeberger ; Pfister, K. Müller, Jeandupeux. Le capitaine sera Kobi Kuhn, les remplaçants seront Deck, Wegmann, Demarmels, Risi, et Balmer.

Mardi à 11 heures, un nouvel entraînement est annoncé au stade de Balexert. L'arrivée de la délégation belge est prévue pour 16 h. 50 ce mardi, à Genève-Cointrin.

Brésil - Grèce 0-0

Le Brésil a été tenu en échec par la Grèce (0-0) dans son cinquième match de préparation pour le tour final de la coupe du monde, au stade du Maracana de Rio de Janeiro.

Les Brésiliens auraient mérité une courte victoire, compte tenu de leur technique et de leur volume de jeu supérieurs, mais le gardien grec Economopoulos se montra intraitable, surtout en deuxième mi-temps. De l'autre côté, le gardien brésilien Leao effectua deux arrêts décisifs. En fait, les Brésiliens se montrèrent incapables de concrétiser leur suprématie territoriale face à une formation qui sut garder son calme et se regrouper très vite en défense.

Cette rencontre s'est disputée devant 84 000 spectateurs. Un but fut tout de même marqué par l'avant-centre Levinha, mais il fut annulé pour une faute de main préalable (73e minute).

A l'issue de la rencontre, l'entraîneur grec Panagoulias s'est montré très satisfait du comportement de ses joueurs, qui ont parfaitement appliqué ses consignes, tout en conservant (selon lui) le jeu ouvert : « Nous sommes sur la bonne voie pour monter une équipe de valeur. Ce match nous a beaucoup appris. Le résultat confirme qu'avec un peu de chance, nous aurions pu, nous aussi, avoir notre place dans le tour final de la coupe du monde ».

Pour ce qui est des Brésiliens, Panagoulias estime qu'ils abusent des passes latérales, ce qui facilite la tâche de la défense adverse : « S'ils continuent à jouer de cette manière, ils ne parviendront pas à marquer un seul but durant la prochaine coupe du monde. En revanche, j'ai apprécié la qualité des défenseurs ».

De son côté, l'entraîneur brésilien Zagalo expliquait : « Notre équipe s'est créé un bon nombre d'occasions, mais n'a pas su les exploiter. Je pense qu'il s'agit de malchance. Pour le reste, l'équipe a bien joué et elle s'est montrée supérieure. Mercredi prochain contre l'Autriche, je ferai confiance à l'arrière central Marinho Santos ».

LES EQUIPES :

Brésil : Leao ; Piazza, Luis Pereira, Nelinho, Marinho, Clodoaldo (Carbone), Rivelino, Paulo Cesar, Jairzinho, Cesar (Leivinha), Edu.

Grèce : Economopoulos ; Pallas, Iosifidis, Kambas, Synethopoulos, Elefterakis, Delikaris (Mavros), Tarzanidis, Antoniadis, Domazos, Serafis.

Les bons outils font les bons maçons

Cône pour fil à plomb 5.—
nickelé, 250 g, avec 10 m de fil de nylon et bobine de plastique

Martelet de maçon 5.—
Marteau rhénan, 625 g

Taloche 7.20
32 x 50 cm, en abachi

Niveau d'eau
longueur 400 mm **12.—**
longueur 600 mm **15.—**
En métal léger, trempé, avec 2 niveaux, visibilité sur toute la largeur.

Seau de maçon 4.—
En plastique, anse en métal, contenance 12 litres

Brosse 3.30
En soies de porc blanches

Taloche bouclier 3.30
15 x 28 cm, en abachi, poignée très maniable

Truelle suisse 7.50
trempée et finement polie, poignée laquée, longueur de la lame: 200 mm

En plus de notre vaste assortiment d'outils de maçon et de carreleur, vous trouverez divers matériaux de construction en petits emballages comme en grandes quantités.

Prix MIGROS toujours plus appréciés

De MIGROS

Do it yourself

évidemment

Paiement des coupons des fonds de placement Intrag

au 30 avril 1974

	CANAC Fonds de Placement en Actions Canadiennes		CONVERT-INVEST Fonds de Placements Internationaux en Obligations Convertibles		DENAC Fonds de Placement en Actions du Commerce de Détail et de l'Industrie Alimentaire		SAFIT South Africa Trust Fund	
	Coupon No	Montant	Coupon No	Montant	Coupon No	Montant	Coupon No	Montant
1. Distribution des dividendes, intérêts, etc. Montant brut	23	Fr. 3.60	1	Fr. 5.—	12	Fr. 2.10	34	Fr. 11.—
Moins impôt anticipé suisse de 30%		Fr. 1.08		Fr. 1.50		Fr. –.63		Fr. 3.30
Montant net		Fr. 2.52		Fr. 3.50		Fr. 1.47		Fr. 7.70
Aux porteurs de parts non domiciliés en Suisse, avec déclaration bancaire		Fr. 3.60		Fr. 4.90		Fr. 1.90		Fr. 11.—
2. Distribution des bénéfices de cours réalisés, exonérée de l'impôt anticipé pour tous les porteurs de parts	24	Fr. 1.—		—		—	35	Fr. 4.—

Encaissez vos coupons aux domiciles de souscription et de paiement

SUBSG

Union de Banques Suisses

Lombard, Odier & Cie, Genève
La Roche & Co., Bâle
Chollet, Roguin & Cie, Lausanne

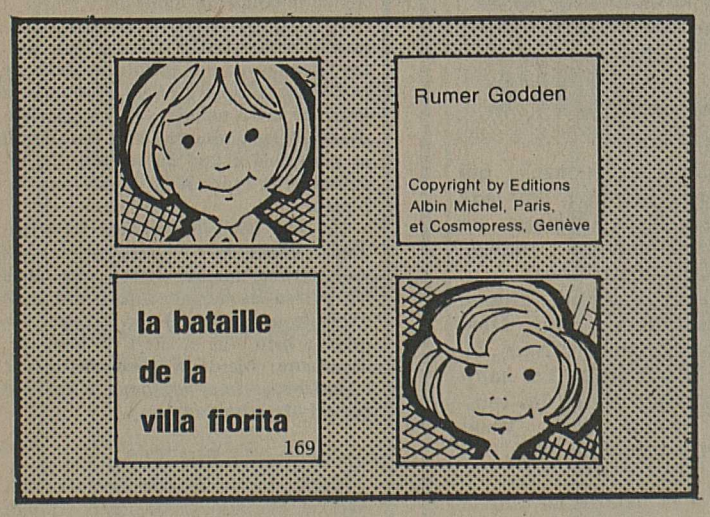

CHAPITRE XVII

Ce fut l'étrangeté du lieu qui réveilla Caddie, ou peut-être la dureté du sofa de Mme Menghini – elle rêvait qu'elle se trouvait de nouveau dans le train – ou bien était-ce le froid ; elle n'avait sur elle qu'une couverture légère et ses genoux étaient nus. « J'ai dormi tout habillée », se dit-elle, encore dans un demi-sommeil, « dans ma meilleure veste.» Sa jupe était entortillée autour de sa taille, les plis étaient écrasés et instinctivement elle se demanda ce qu'allait dire Pia. Elle se frotta les pieds l'un contre l'autre et s'aperçut que ses chaussettes lui étaient tombées sur les chevilles. Rien d'étonnant à ce qu'elle eût froid. Puis elle se rendit compte qu'elle se trouvait dans le salon ; la dorure des anges luisait dans la pâle lumière. « Mais je les avais tournés contre le mur. Qui les a remis à l'endroit ?» Etait-ce un présage ? Les souvenirs de la veille arrivèrent en foule. « Comment ai-je pu m'endormir ?» Que s'était-il passé pendant qu'elle dormait ?

Elle se redressa. Elle avait un goût âcre dans la bouche dû au fait, elle le savait par expérience, qu'elle ne s'était pas lavé les dents. Quelqu'un avait mis ses sandales l'une près de l'autre, avait posé une couverture sur elle, éteint la lumière, tourné les anges du bon côté. Celestina ? Giulietta ? Fanny ? Caddie posa les pieds par terre, ôta ses chaussettes et se leva. Le plancher était si froid qu'elle recroquevilla ses orteils et ce contact lui donna la même brusque sensation de réalité que les dalles de sa chambre lui avaient donnée, il y avait de cela bien longtemps, si longtemps que c'était arrivé à une autre Caddie. Elle laissa les sandales là où elles étaient, lissa sa jupe – Pia aurait été effectivement choquée de voir ces plis tout chiffonnés – tira sur sa veste, se passa la main sur les cheveux et resta debout, l'oreille aux aguets. La villa était silencieuse, les oiseaux de Celestina ne chantaient pas encore à cette heure matinale, on n'entendait que le clapotis du lac, apaisé maintenant. Sur la pointe des pieds, Caddie se dirigea vers la salle à manger.

La pendule du salon marquait six heures moins vingt. Les volets étaient fermés, mais la porte de la terrasse était ouverte et Caddie sortit.

Dehors, il faisait plein jour, quoique le soleil se cachât encore derrière le mont Baldo, et le ciel était pâle, les montagnes sombres ; leurs pentes abruptes n'avaient pas encore viré au rose. Caddie traversa le jardin où l'herbe était sèche sous ses pieds nus. Elle cherchait du regard ses serpents bien-aimés ; mais il ne faisait pas encore assez chaud pour qu'ils fussent tentés de s'installer sur les rochers ; ils étaient dans l'eau et cette pensée évoqua une horrible vision de Hugh et de Pia. Elle les vit flotter, ballotter, au milieu de serpents vivants qui nageaient autour d'eux, et elle se rappela combien Pia en avait eu peur. « Comment pouvez-vous les aimer ? » disait-elle en frissonnant. « A présent, ils pouvaient la toucher, s'enrouler autour d'elle », songea Caddie.

Imaginer Pia morte était facile ; son petit visage pâle pouvait aisément sembler fermé, trempé, avec ses cheveux noirs plaqués le long des joues ; mais Hugh... Pour Caddie, il demeurait obstinément lui-même, et vivant.

(A suivre)

Basketball : Sion dans le tour final de relégation

Le championnat suisse 1973-1974 a vécu une dernière journée sans histoire, après avoir tenu en haleine les amateurs de basket tout au long de la saison. A Lugano, Fribourg Olympic a joué décontracté et n'a pas résisté aux Tessinois désireux de se racheter après leur échec contre Stade Français. La victoire des Luganais est très nette (27 points !), mais il est certain que les champions suisses (privés de Currat) auraient joué différemment si le titre avait été en jeu. Derrière ces deux équipes, qui représenteront la Suisse dans les coupes européennes la saison prochaine, Stade Français a conquis une troisième place méritoire. Les Genevois doivent regretter amèrement la défaite subie face à Martigny ! En obtenant le nul à Vevey, Neuchâtel s'est qualifié, en compagnie des Stadistes, pour la coupe Korac. C'est une récompense pour les jeunes joueurs de Zakar qui ont eu le mérite de conserver cet excellent rang malgré le départ de leur Américain Woytowicz. Les néo-promus Pregassona et Martigny (avec des moyens beaucoup moins grands que les Tessinois) ont accompli une bonne performance. Vevey a souvent rivalisé avec les meilleurs, mais il aurait fallu un joueur étranger en plus pour jouer les premiers rôles. Situation identique pour UGS, qui a souvent accroché les favoris. Enfin, Nyon et Zurich rejoignent la ligue B. Ils ne seront pas trop regrettés dans l'élite, car leur jeu heurté n'assure pas beaucoup de spectacle...

CLASSEMENT FINAL :

1. Fribourg O.	18	15	0	3	1699-1333	30
2. Federale	18	14	1	3	1696-1380	29
3. Stade Fr.	18	14	1	3	1543-1405	29
4. Neuchâtel	18	10	2	6	1477-1469	22
5. Pregassona	18	10	1	7	1550-1451	21
6. Martigny	18	9	0	9	1442-1472	18
7. Vevey	18	8	1	9	1547-1644	17
8. UGS	18	5	1	12	1490-1558	11
9. Nyon	18	1	1	16	1287-1537	3
10. Zurich	18	1	0	17	1335-1716	2

LIGUE A FEMININE :

Uni-Bâle - Chaux-de-Fonds 49-44 ; Nyon - Plainpalais 70-54 ; Stade Français - Baden 60-38 ; Lausanne - Femina Berne 39-43 ; Muraltese - Berne 48-56.

Classement : 1. Stade Français 18-32 ; 2. Plainpalais et Berne 18-30 ; 4. Nyon 18-26; 5. Baden 18-24 ; 6. Femina 18-14 ; 7. Muraltese 18-10 ; 8. Uni-Bâle 18-8 ; 9. Lausanne et Chaux-de-Fonds 18-4.

Curieux dénouement dans ce championnat qui sera resté indécis jusqu'à sa conclusion. En battant Plainpalais, les détentrices du titre, Nyon, ont offert leur succession à Stade Français, alors que l'on pensait qu'un match d'appui serait nécessaire. En queue de classement, Uni-Bâle s'est sauvé aux dépens de Lausanne et de Chaux-de-Fonds qui devront encore se départager.

Ligue B :

GROUPE 1

Uni-Bâle - Saint-Paul	88-81
Marly - Champel	86-95
Pully - Meyrin	124-56
Viganello - Sportive	91-68
Lausanne - Sion	80-69

Les deux qualifiés pour les finales d'ascension, Pully et Viganello, ont gagné sans difficulté face à Meyrin (relégué) et Sportive Française qui a été sauvée par l'arrivée, pour le deuxième tour, de l'Américain Kohls. Les Lausannois resteront en ligue B, mais reste à savoir si le caractère de leur vedette et sa manière de jouer individuellement ont beaucoup apporté à leur équipe... La victoire de Lausanne sur Sion a levé la dernière inconnue : ce seront les Valaisans qui prendront part, avec Saint-Paul, au tour final de relégation.

CLASSEMENT :

1. Pully	18	17	0	1	1684-1241	34
2. Viganello	18	15	0	3	1603-1372	30
3. Champel	18	11	0	7	1333-1363	22
4. Uni-Bâle	18	8	1	9	1430-1529	17
5. Sportive	18	8	0	10	1452-1372	16
6. Lausanne	18	8	0	10	1264-1317	16
7. Marly	18	7	1	10	1377-1480	15
8. Sion	18	7	0	11	1272-1350	14
9. Saint-Paul	18	6	0	12	1310-1402	12
10. Meyrin	18	2	0	16	1317-1523	4

GROUPE 2 :

Servette - Jonction	58-71
Cossonay - Renens	87-83
Swissair - Lémania	62-67
Vernier - Birsfelden	68-71
City Fribourg - Molino	91-113

Tout est consommé dans ce groupe également. Malgré sa défaite à Cossonay, Renens s'est qualifié pour les finales d'ascension, avec l'intouchable Molino. Sans dévaloriser la performance de Renens, il semble bien que les équipes de ce groupe aient été moins fortes que celles de l'autre division. En gagnant de justesse à Vernier, Birsfelden s'est sauvé et a condamné son adversaire malheureux en première ligue. De même, Lémania a couronné son redressement spectaculaire par une victoire à Zurich. Ainsi donc, Swissair participera avec Servette à la poule de relégation.

Classement : 1. Molino 18-36 ; 2. Renens 18-26 ; 3. City Fribourg 18-25 ; 4. Jonction 18-22 ; 5. Cossonay 18-15 ; 6. Lémania et Birsfelden 18-13 ; 8. Swissair 18-12 ; 9. Servette 18-10 ; 10. Vernier 18-8.

PROMOTION EN LIGUE B :

Baden - Monthey	87-59
Lausanne Basket - Chêne	73-76
Berne - Riehen	91-54
Auvernier - Reussbuehl	89-62

Baden, Berne et Auvernier sont qualifiés pour la suite de la compétition. La quatrième formation sera connue à l'issue de la rencontre entre Chêne et Savosa Lugano, à Genève.

FORMATION DES GROUPES :

Sauf modification de dernière minute, les groupes du tour final de relégation-promotion seront formés ainsi :

Groupe 1 : Sion, Servette, Baden et le vainqueur de Chêne-Savosa ; **groupe 2 :** Swissair, Saint-Paul, Berne et Auvernier. Les rencontres se disputeront en matches aller et retour, entre le 11 mai et le 15 juin. Seuls les vainqueurs de chaque groupe seront promus ou resteront en ligue nationale B.

COUPE VALAISANNE :

Sion 2 - Hélios	67-30

PREMIERE LIGUE :

Sierre 2 - Martigny 3	82-44

DEUXIEME LIGUE :

Sion 2 - Les Agettes	57-58

FEMININ :

Martigny 2 - Sion 2	22-34

Lausanne bat Sion 80-69 (45-29)

Lausanne : Rey (14), Bosset (21), Monot (2), Kahil, Güntert (10), Blanc (27), Givel, Courvoisier (6). 29 fautes personnelles ; deux joueurs éliminés pour 5 fautes : Rey (37e) et Givel (39e). Coups-francs : 2-8.

Sion : Potard (8), Métral (15), Hofer, Fauchère (2), Mariéthoz (20), Schrœter (7), Mudry (5), Mabillard (12). 14 fautes personnelles ; un joueur éliminé : Potard (40e). Coups-francs : 11-18).

Arbitres : M. W. Bingelli et M. Ch. Palli.

La victoire remportée par Lausanne dans sa magnifique salle de la Vallée de la Jeunesse ne souffre aucune discussion. Les Vaudois ont toujours tenu le match en mains, à l'exception d'une trop brève période de sursaut d'orgueil sédunois, au début de la seconde période. Pour avoir aborder ce match capital comme il le fallait, les Lausannois ont mérité ce succès. D'ailleurs cette équipe a bel et bien sa place en ligue B, avec des joueurs de la qualité des Blanc, Bosset et Güntert. Notre étonnement de voir cette solide formation attendre la dernière journée pour assurer sa place en est que plus grand... Battu, Sion participera donc au tour final de relégation qui ne sera pas de tout repos. Mais ce n'est pas samedi à Lausanne que Sion a été « condamné » à ce pensum ; les Sédunois auraient dû faire leur la morale du « Lièvre et de la Tortue » et ne pas attendre le dernier tiers du championnat pour jouer enfin avec le même cœur que l'année passée...

Cette ultime défaite n'est rien d'autre que la conséquence d'une saison guère brillante. Mais n'accablons pas trop les Sédunois. Ils ont eu le grand mérite de croire en leurs chances jusqu'à la fin, et il fallait le faire à un moment où la fortune n'était pas toujours avec eux. A l'issue du match de Lausanne, un joueur disait : « De toute façon, nous n'avions pas envie de finir la saison si tôt ; on voulait encore faire quelques matches ! » Pour autant que les jeunes joueurs de Lorimier conservent cet esprit, rien n'est perdu. Les Sédunois partent favoris dans leur groupe du tour final.

Comme lors des derniers matches, Sion prit un départ catastrophique. Après 7 minutes de jeu, Lausanne menait 20-4 ! Les Sédunois firent preuve d'une maladresse incroyable ; de nombreux shoots ne touchèrent même pas le cercle, mais s'en vinrent mourir sur la ligne de fond. L'accumulation des mauvaises passes ne contribua pas à mettre en confiance les Sédunois. Il fallut attendre l'entrée en lice de Mariéthoz pour qu'ils retrouvent le chemin du panier adverse. Mais les Lausannois parvinrent à conserver leur net avantage ; face à une défense individuelle bien perméable, Bosset et Blanc s'en donnèrent à cœur joie. On comprend mal que les Sédunois aient persisté tout au long de la rencontre dans cette tactique défensive défaillante qui faisait le jeu d'hommes qui évoluaient – ne l'oublions pas – en ligue A, il y a deux ans à peine... A la pause, Lausanne avait inscrit 45 points, un score honorable pour la plus mauvaise attaque de ce groupe !

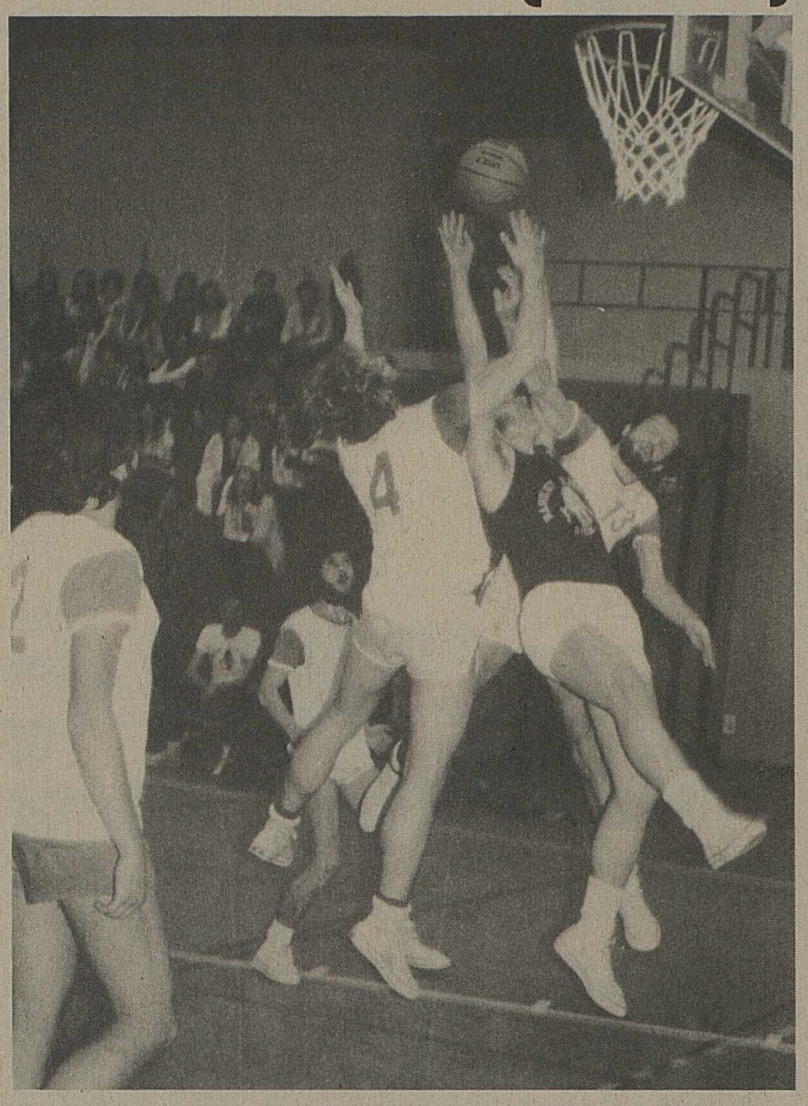

Les Lausannois ont remporté un succès mérité, mais ils ont parfois employé la manière forte en défense ! Ici Rey (4) et Blanc (13) prennent en sandwich un Sédunois.

Dès la reprise, Sion se réveilla. En trois minutes, les Valaisans remontèrent une partie de leur handicap (41-47). Mais le coach lausannois sauva son équipe en demandant intelligemment un temps-mort.

Dès la reprise du jeu, les Sédunois retombèrent dans leurs erreurs de la première mi-temps. Lausanne en profita pour prendre une avance déterminante (64-47 à la 30e minute), se contentant par la suite de contrôler le jeu pour s'assurer le gain de la rencontre.

meg

TENNIS

Saint-Louis. – Simple messieurs, finale : Stan Smith (EU) bat Alexandre Metreveli (URSS), 6-2 3-6 6-2.

Philadelphie. – Simple dames, finale : Olga Morozova (URSS) bat Billie-Jean King (EU), 7-6 6-1.

NATATION

RECORD VALAISAN BATTU A SOCHAUX

Le CN Sion, sous la direction de Jean-Claude Devaud, s'est déplacé à Sochaux pour participer à un meeting interclubs avec le Cercle des nageurs de Longwy, et Sochaux. Au cours des épreuves, un record valaisan fut battu. Il s'agit du 100 m dos messieurs par François Putallaz en 1'05" (ancien record par Roten 1'13"27). D'autre part, deux meilleures performances ont été réalisées par le jeune Olivier de Baltasar, aux 100 m libre (cat. jeunesse III), en 1'25"03 (ancien record par lui-même 1'26"04), et le 100 m brasse en 1'32"07 (1'36"04). Au classement interclubs, le CN Sion remporte la deuxième place derrière Sochaux, et le club de Longwy terminant troisième.

ATHLETISME

PRÉFONTAINE : DEUX RECORDS DES E-U

L'Américain Steve Préfontaine, en remportant le 10 000 mètres en 27'43"6 et en passant aux 6 miles en 26'51"8, a amélioré deux records des Etats-Unis au cours d'une réunion en plein air organisée à Eugene (Oregon). L'ancien record des USA du 10 000 était détenu par Frank Shorter, champion olympique du marathon à Munich, en 27'51"4 et celui des 6 miles par Préfontaine lui-même depuis 1973 (27'09"4).

Sur 10 000 mètres, Stève Préfontaine a ainsi réalisé la 6e meilleure performance mondiale de tous les temps. Elle se situe toutefois assez loin du record du monde du Britannique Dave Bedford (27'30"8). Son temps sur 6 miles constitue pour lui la seconde meilleure performance mondiale après le record du monde de l'Australien Ron Clarke (26'46" en 1965).

« Je ne savais pas que j'étais si près du record du monde du 6 miles. J'aurais vraiment pu le battre car j'ai terminé sans forcer. Avec la forme que je tiens, je ne devrais toutefois pas tarder à l'améliorer », a déclaré Stève préfontaine après avoir franchi la ligne d'arrivée.

GOLF

Johnny Miller remporte le tournoi des champions

L'Américain Johnny Miller a remporté son 4e succès de la saison en s'adjugeant à Carlsbad (Californie) le tournoi des champions doté de 200 000 dollars de prix. Il s'agit d'une compétition annuelle qui réunit tous les vainqueurs des épreuves disputées sur le circuit américain durant l'année écoulée.

Déjà lauréat des trois premiers tournois, Johnny Miller a bâti sa victoire au 72e et dernier trou en parvenant à égaler le « par ». Il a aussi profité du faux pas du Néo-Zélandais Bob Charles, qui occupait la première place samedi, lequel a ramené une désastreuse carte de 77 et terminant finalement à la 8e place.

Classement : 1. Johnny Miller (EU) 280 coups ; 2. Bud Allin (EU) et John Mahaffey (EU) 281 ; 4. Billy Casper (EU) 283 ; 5. Hubert Green (EU), Jerry Heard (EU) et Gene Littler (EU) 285 ; 8. Bob Charles (N-Z) 286 ; 9. Dave Hill (EU), Jack Nicklaus (EU), Bruce Crampton (Aus) et Léonard Thompson (EU) 287.

Les meilleurs judokas valaisans désignés ce week-end à Monthey

C'est à la salle de gymnastique du collège de l'avenue de la Gare, à Monthey, que se sont déroulées, samedi et dimanche 27 et 28 avril, les éliminatoires des championnats valaisans de judo. 130 participants représentaient les cinq clubs de Brigue, Sierre, Sion, Martigny et Monthey.

Grâce à une organisation impeccable du Judo-Kai de Monthey, sous l'impulsion notamment des frères André et Bernard Premand, rien n'a troublé l'harmonie de ces éliminatoires. Ceci est de bon augure avant les finales qui se dérouleront le samedi 1er juin 1974 au collège de Reposieux, à Monthey également.

LES JEUNES ET UN MOINS JEUNE

Indiscutablement, le judo monthey-san se porte bien. Derrière cette excellente organisation, cette atmosphère chaleureuse qui a présidé à ce grand rendez-vous des judokas du canton, on a senti la présence des 140 membres du club de Monthey. Les résultats sont d'ailleurs le reflet de cette évolution réjouissante : sur 85 espoirs (jusqu'à 16 ans) 45 étaient de Monthey, et dans toutes les catégories, les performances furent à la hausse. Avec le club organisateur, la palme revient également à Martigny, qui s'est fait une tradition dans ce sport martial qui gagne à être connu.

Au niveau des résultats proprement dits, il faut relever l'éclosion de jeunes prometteurs, tels que Berrut et Vocat (20 ans) qui n'ont pas hésité à se mêler au concert des « grands » où l'on reconnaît encore le toujours jeune René Meylan (49 ans).

FUMEAUX BATTU

En seniors, la sensation vient de la victoire du Montheysan Roland Berrut, aux dépens du routinier Emile Fumeaux, plusieurs fois champion valaisan de la catégorie des légers et même en « open ».

Dans les moyens, les favoris Monnet et Vejvara ont obtenu leur qualification comme prévu ; alors que chez les lourds, les Collaud, Martin et autres Meylan n'ont pas déçu les spectateurs.

C'est en « open » qu'une nouvelle surprise fut enregistrée avec la présence d'un seul « lourd », contre deux « moyens » et même un léger.

Ma

Son qualifiés dans les différentes catégories espoirs, juniors et seniors, pour les finales du 1er juin :

ESPOIRS : (JUSQU'A 16 ANS)

25 à 30 kilos : Jean-Marie Monnet (Sierre) ; Patrice Fortini (Monthey) ; Blaise Rey-Mermet (Monthey) ; Marc Richard (Sion).

30 à 35 kilos : Tony Nicoulaz (Monthey) ; Renato Ciarlentini (Sion) ; Claude Puskas (Monthey) ; Roger Perrin (Sierre).

35 à 40 kilos : Bernard Berra (Monthey) ; Patrick Rouiller (Martigny) ; Pierre-Marie Cherix (Monthey) ; Florian Besse (Martigny).

40 à 45 kilos : Harry Salamin (Sierre) ; Hillar Schwery (Brigue) ; Christian Mathys (Monthey) ; Eric Vouilloz (Martigny).

45 à 50 kilos : Jean-Pierre Derivaz (Sierre) ; Jean-Louis Hugon (Sierre) ; Erane Banoh (Monthey) ; Lional Barlatey (Monthey).

50 à 55 kilos : Olivier Theytaz (Sierre) ; Dominique Delaloye (Sion) ; Pierrot Carruzzo (Martigny) ; Jean-Yves Glassey (Sierre).

55 à 60 kilos : Olivier Antille (Sierre) ; Henry Crettex (Martigny) ; Stéphane Vouilloz (Martigny) ; Dominique Savioz (Sion).

JUNIORS
(17, 18 et 19 ans)
Légers

Légers : Peter Andenmatten (Sierre) ; Julien Morend (Sion) ; Pierre-Marie Lenweiter (Monthey) ; Daniel Farquet (Martigny).

Lourds : Henri Putallaz (Martigny) ; Jérôme Rémondeulaz (Martigny) ; Jean-Paul Dieing (Sion) ; Alain Hess (Sion.

SENIORS

Légers (Jusqu'à 68 kilos : Olivier Vocat (Martigny) ; Emile Fumeaux (Martigny) ; Roland Berrut (Monthey) ; Raymond Schröttenthaler (Monthey).

Moyens (68-75 kilos) : Laurent Monnet (Monthey) ; Michel Vejvara (Monthey) ; Marc Carty (Sion) ; Dominique Pitteloud (Sion).

Lourds (75 kilos et plus) : Guy Collaud (Martigny) ; Daniel Martin (Sierre) ; René Meylan (Monthey) ; Robert Marze (Monthey).

Open : Daniel Martin (Sierre - lourds) ; Laurent Monnet (Monthey - moyens) ; Emile Fumeaux (Martigny - légers) ; Michel Vejvara (Monthey - moyens).

EXPOSITION

HERMES INFORMATIQUE

SION

Hôtel de France – Avenue de France

30 avril 1974 : de 9 à 19 heures
1er mai 1974 : de 9 à 19 heures

Que votre problème soit la facturation, la paie, la tenue des stocks, la comptabilité, la gestion, vous trouverez dans la gamme HERMES DATA SYSTEM, le matériel électronique de haute qualité adapté à votre Entreprise.

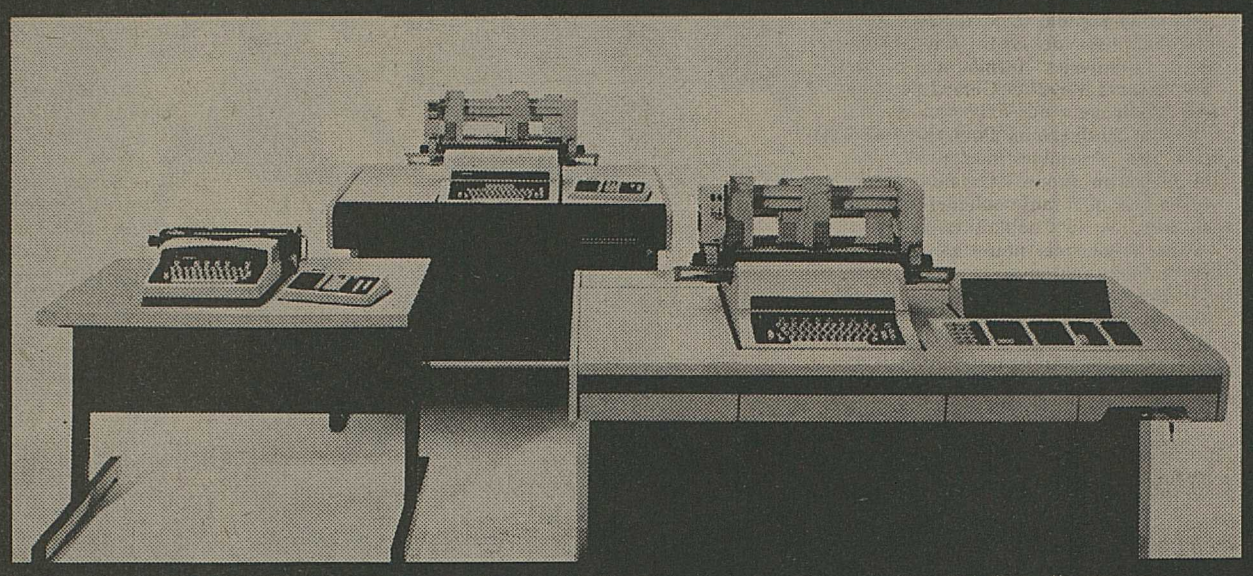

facturière électronique HDS F4 — automate de gestion HDS F5 — mini-ordinateur HDS 210

HERMES met l'électronique à votre service

HERMES S.A.
rue Pépinet 3
1002 Lausanne
021.20.20.31

HERMES S.A.
Quai du Haut 18
2500 Bienne
032.2.14.27

HERMES S.A.
Bd de la Cluse 55
1205 Genève
022.24 54.52

Les pare-chocs de Volvo ne sont pas des décorations. Mais de véritables protections.

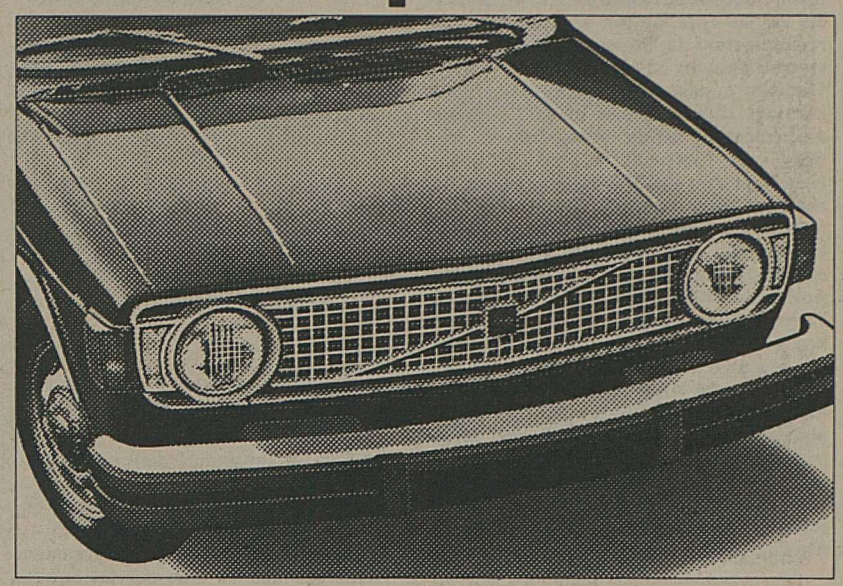

De l'extérieur à l intérieur: un large boudin de caoutchouc, de l'acier et de robustes tampons de caoutchouc évidés. Ces pare-chocs absorbent des collisions jusqu'à 5 km/h, sans qu'il en résulte le moindre mal pour la voiture. Ainsi, votre stationnement ne vous coûtera pas plus cher que la taxe de parking!

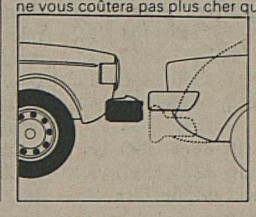

Le qui dure est une valeur sûre.

Hejal

VOLVO

Une aimable voisine de parc!

1950 Sion : Garage de l'Aviation SA, Vultaggio Frères, tél. 027/2 39 24 ; 3902 **Glis :** Garage Valaisia, R. Kummer, tél. 028/3 43 40 ; 3960 **Sierre :** Garage Bruttin Frères, route de Sion, tél. 027/5 07 20

Genf / 4323

Annonces diverses

Porcelaine de Limoges

Importation directe, prix de fabrique

Plus de 100 modèles en stock disponibles tout de suite.

Demandez prix, échantillons

Gérard Stadelmann 2853 Courfaivre

Tél. 066/56 72 52 dès 18 heures

A vendre

2 vieilles chaises Fr. 100.–
1 commode avec marbre Fr. 120.–
1 vieille pendule Fr. 150.–
1 table à rallonges avec 4 chaises Fr. 280.–
1 vieux bureau-secrétaire Fr. 350.–

SIERRE
39, route de Sion
En face du café des Liddes

36–300724

Rayonnages Séparations de caves

«Système métal»

Vestiaires à skis

Tél. 027/8 18 28

G. WYSS, Vétroz

36–7607

Nouveau - Nouveau - Nouveau
SIERRE

occasions meubles et autres

Venez fouiller et voir les prix. Aucune obligation d'achat.

Sierre, 39, route de Sion
en face du café des Liddes.
Bientôt grand dépôt

Si vous êtes

PROPRIÉTAIRE d'un CHALET

ou d'un **appartement de vacances** au rendement locatif insatisfaisant, renseignez-vous auprès de l'organisation spécialisée qui, seule, est en mesure de vous apporter un appui efficace, en vous adressant une clientèle touristique suisse et internationale.

RENT AGENCE, 4, Gd-St-Jean
Tél. 021/22 46 31 – 22 46 32
1003 Lausanne

SCANIA

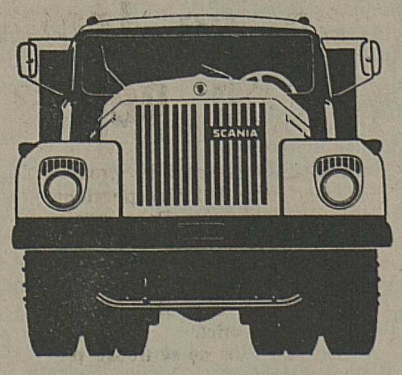

QUALITÉ – RAPIDITÉ – SÉCURITÉ – RENTABILITÉ

Agence officielle pour le Valais : Vente - Réparations - Pièces de rechange

SCARPAM **S.A. SION** - Chandoline Tél. 027/2 33 58

vos annonces : Publicitas 37111

ARMAND GOY

MARTIGNY

46, avenue de la Gare

Meubles d'art - Haute décoration

Le spécialiste incontesté et le plus expérimenté des beaux intérieurs présente, dans les 2000 m2 de ses expositions martigneraines, l'une « Grand standing », l'autre « Style discount », une sélection incomparable de meubles et mobiliers d'art vendus à des prix particulièrement avantageux. Visitez encore et sans engagement nos ateliers d'ébénisterie et de décoration, où plus de 40 spécialistes créent, restaurent, confectionnent meubles sur mesure, parois et lambris, bibliothèques, tables, sièges, salons, rideaux, lambrequins, voilages ; notre grande spécialité, les tentures murales.

A votre disposition les plus belles collections de tissus d'ameublement et de décoration agrémentés de toutes les passementeries.

Etude - devis et projets sur demande pour installation complète ou partielle, pose et livraison gratuite dans toute la Suisse.

Salons LS XV dès Fr. 1950.–, chambre à coucher LS XVI dès Fr. 4300.–, salles à manger de style dès Fr. 3200.–, larges facilités de paiement.

Ouvert tous les jours de 8 à 12 heures et de 13 h. 30 à 18 h. 30, le samedi 17 heures.

Tél. 026/2 34 14 – 2 38 92 – En dehors des heures légales, prendre rendez-vous.

Plus de soixante exécutants à l'Harmonie du Chablais

Un groupe des exécutants de l'Ensemble de cuivres du Chablais, que notre téléobjectif a saisi lors de ce concert de samedi dernier.

BEX. – La grande salle du Parc était archicomble pour le concert annuel de l'Harmonie du Chablais que dirige M. Edouard Tinturier. C'est une excellente formation de jeunes gens où l'on enregistre avec plaisir quelques jeunes filles également.

En ouverture de concert, M. Claude Rochat dirige ce corps de cadets. Puis M. Edouard Tinturier assume la direction d'un programme comprenant de la musique moderne avec du slow, du swing, pour terminer la première partie du concert par une fantaisie pour harmonie et jazz band de L. Schields et L. W. Ragas, « Clarinet marmalade », dont il a fait l'arrangement.

Après l'entracte c'est l'Ensemble de cuivre du Chablais, dont les exécutants proviennent de l'Harmonie du Chablais, qui sous la direction de Fernand Tinturier offrit une audition remarquable avec « Le Cavalier », de E. Sutton où Marcel Rochat fait des merveilles à l'euphonium. Et l'on goûte avec délice « Trombone contrasts », de H.-L. Walters où le trio de trombones formé de Maurice Anex, Bernard Mayor et Gérard Desarzens a été à la hauteur des exigences du compositeur et du directeur. Pour terminer ses prestations l'ensemble interprète l'ouverture de F. von Suppe « Cavalerie légère » avec un brio qu'il faut souligner.

L'Harmonie du Chablais reformée, clôt ce concert par trois nouvelles interprétations qui n'ont fait que confirmer la valeur et des exécutants et du directeur.

Un concert que tous les auditeurs présents ont apprécié, ne ménageant pas leurs applaudissements aux différentes exécutions.

Cinquante-six chœurs ce prochain week-end à Monthey

MONTHEY. – Si vendredi les chœurs d'enfants groupant quelque 2000 exécutants se retrouveront à Monthey pour leur première fête cantonale de chant, le samedi et le dimanche ce seront 19 chœurs d'hommes, 22 chœurs mixtes, trois chœurs de dames, cinq chœurs d'hommes et sept chœurs mixtes invités, soit un total de 56 chœurs qui participeront à cette 19e fête cantonale.

QUATRE MILLE DEUX CENTS

Ce seront au total 4200 exécutants qui viendront à Monthey entre vendredi 3 mai et dimanche 5 mai pour cette fête cantonale.

Les sociétés disposeront des salles du collège de l'avenue de l'Europe ou du pensionnat Saint-Joseph pour leurs répétitions tandis que les exécutions pour les concours se dérouleront à la salle communale de la Gare et au Home les Tilleuls, les concours débutant le samedi 4 mai à 8 heures par la chorale sédunoise à la salle de la Gare et se succédant de 10 minutes en 10 minutes.

Le Chorgemeinschaft de Tubigen, le Coro Alpino Eporediese d'Ivrea et le Chœur mixte des Etats-Unis de Lyon sont parmi les sociétés invitées au nombre d'une douzaine dont le chœur mixte des Mayentzon de Randogne et « Valais Chante » de Sion.

CONCERT DES CHORALIENS DU BRASSUS

Le « concert de réception » interprété par la Chorale du Brassus, sous la direction de M. André Charlet, sera donné à l'église paroissiale dès 20 h. 45.

CONCERT DE LA MUSIQUE MILITAIRE

A la halle des fêtes dès 19 h. 45, les fanfares des bat. fus. mont. 1 et 2 donneront un concert de musique militaire ce même vendredi soir. C'est dire que les amateurs de musique chorale ou de musique instrumentale seront satisfaits.

MESSE A 11 HEURES

Sur le terrain de football se déroulera l'office religieux en plein air. A l'Offertoire les chœurs d'hommes de la division C interpréteront le Psaume XVIII de Marcello sous la direction de M.C. Lamon alors que M. Jean Daetwyler dirigera le Psaume 98 de Vuataz lors de la communion. Quant aux chants ordinaires de la messe ils seront dirigés par M. Michel Veuthey.

RECEPTION DE LA BANNIERE CANTONALE

Venant de Viège, celle-ci sera reçue à 13 h. 45 dans la cour du collège de l'avenue de la Gare avant que vin d'honneur ne soit servi aux participants du cortège qui débutera à 14 h. 15, chaque société défilant en chantant, à environ une minute d'intervalle.

A 16 heures, débuteront les concerts d'ensemble, les allocutions et la remise des médailles aux vétérans avant la proclamation des résultats.

FLONFLONS DE CUIVRES À VIONNAZ

VIONNAZ. – La population de la commune s'est rendue en masse à la salle de gymnastique pour applaudir aux prestations des musiciens de l'Espérance, dirigée par M. René Vannay.

Le programme exécuté a demandé aux musiciens un certain nombre de répétions durant la saison hivernale, répétitions où le chef a exigé des exécutants une discipline stricte, mais aussi une volonté d'obtenir de l'ensemble qui lui était confié les qualités nécessaires à l'exécution des œuvres choisies.

Ce concert de samedi dernier a été excellent car chef et musiciens ont comblé les auditeurs qui emplissaient la salle de gymnastique.

TRENTE-QUATRE ENFANTS POUR LE « PAIN DE LA VIE »

COLLOMBEY. – L'évolution démographique de la commune de Collombey-Muraz se fait évidemment ressentir au sein des paroisses. C'est ainsi que, à Collombey, ce sont trente-quatre garçons et fillettes qui ont été préparés par l'abbé Michel Conus, curé de Muraz, à recevoir pour la première fois de leur vie de chrétiens le pain de vie.

Conduits en procession de la Maison de commune jusqu'à l'église par les musiciens de l'Avenir, les premiers communiants participèrent avec ferveur à cette cérémonie qui les intégraient à part entière au sein de la communauté chrétienne.

Avant le départ de la procession, quelques-uns des trente-quatre premiers communiants de la paroisse de Collombey, précédés des abbés Conus et Clerc, respectivement curé des paroisses de Muraz et de Collombey.

Martigny, Trient, Outre-Rhône

Sensible augmentation des nuitées à Champex

MARTIGNY. – Samedi s'est tenue à Champex, sous la présidence de M. Eric Biselx, l'assemblée de la société de développement. Une quarantaine de membres étaient présents et vingt, assistant à des obsèques à Orsières, s'étaient fait excuser.

Nous ne voulons pas ici donner une indigestion de chiffres au lecteur. Bornons-nous à faire une rapide comparaison de la situation de la station face à la moyenne du canton et de la Suisse, ceci sur le plan des nuitées d'hôtels principalement. Selon un rapport de la SSH, on constate dans ce domaine une certaine récession sur l'ensemble du pays. Résultat du déplacement de la demande vers les maisons et appartements de vacances.

Quant à Champex, les nuitées enregistrées durant l'exercice 1972-1973 se répartissent ainsi :

	HIVER 72-73	ÉTÉ 1973	total
Hôtels	7 030	39 531	46 561
Chalets	2 206	19 234	21 440
Camping, dortoir	400	7 040	7 440
		Total général	75 441

Total des plus réjouissants puisqu'il constitue un record jamais atteint durant ces dix dernières années.

Si l'on analyse les chiffres d'un peu plus près, on constate que les nuitées de l'été 1973 ascendent à 65 765 et que celles de l'hiver se montent à 9636. L'été 1973 est donc le principal responsable de ce résultat flatteur ayant dépassé le précédent record de plus de 1000 nuitées.

L'hiver 1972-1973 peut être qualifié de convenable (au vu des lits à disposition, évidemment) puisqu'il marque une augmentation de 3000 nuitée sur le précédent.

La source principale d'augmentation se situe au niveau des nuitées chalets et appartements, avec une augmentation de l'ordre de 32 % pour l'été 1973, et de 14,5 % pour l'hiver 1972-1973, par rapport aux nuitées hôtels : + 7,5 % pour l'été et + 46,5 % pour l'hiver. Il est à noter cependant que l'hiver 1971-1972 fut décevant et avait atteint un total de nuitées hôtel (4794) se situant au plus bas depuis l'ouverture de la saison d'hiver à Champex.

Ces quelques données statistiques corroborent donc bien avec la constatation faite par la SSH au sujet d'un déplacement des nuitées vers les chalets et appartements de vacances.

Nous pouvons donc dire, en conclusion de ce chapitre, que le résultat pour la station de Champex a été, dans l'ensemble, bon par rapport à la moyenne suisse ou valaisanne, ceci malgré les mauvaises conditions météorologiques de l'été 1973 et les difficultés dues à l'instabilité des cours monétaires.

Un chiffre encore ne concernant pas l'exercice 72-73 mais l'actuel, soit :

Nuitées hôtel	8400 + 19,5 %
Nuitées chalet	4207 + 90,7 %

CONFIANCE A L'UVT

A Champex aussi on connaît les conséquences du recours Anderson sur les activités des sociétés de développement et de l'UVT. La cotisation doit dorénavant être la même pour tous les propriétaires de chalets qui jusqu'à présent étaient taxés ainsi au bord du lac de montagne : Valaisans 60 francs ; hors canton 120 francs. Ils s'acquitteront dorénavant tous d'une taxe de 100 francs.

Quant à l'UVT, les membres de la Société de développement lui renouvellent leur confiance en acceptant la proposition du comité de verser à cette institution un forfait annuel de 6000 francs, représentant les deux tiers de la contribution 1972-1973.

MODIFICATION AU COMITÉ

A la suite de la démission pendant son mandat de M. Laurent Granges, représentant au comité les propriétaires de chalets et appartements privés, les membres présents lui désignèrent un remplaçant en la personne de M. Jean-Claude Reichenbach. Le nouveau comité est donc constitué comme suit :

Président, M. Eric Biselx ; représentant des Hôteliers ; M. Norbert Favre, représentant des hôteliers ; M. Gratien Joris, représentant des propriétaires de chalets locatifs ; M. Joseph Pellouchoud, représentant des commerçants ; M. Jean-Claude Reichenbach, représentant des propriétaires de chalets et appartements privés.

Et voilà le point de la situation fait. On pourra donc, très prochainement passer à Champex, de la saison d'hiver à celle d'été.

Vinum bibant homines animali ceteras fontes

MARTIGNY. – La renommée des vins de certaines provinces italiennes ne cesse de grandir. Grâce aux soins que leur donnent de nombreux petits producteurs. Et un club nommé Peasant's Wine s'attache chaque année à sélectionner des crus pour les faire connaître sur le marché, adoptant la devise « ad ogni citadino il suo contadino ». Ce qui veut dire que chaque citadin peut, selon son goût, choisir le vin d'un parchet qui lui convient plus particulièrement, après l'avoir dégusté.

L'une de ces manifestations s'est déroulée samedi et dimanche dans un restaurant martignerain ; nombreux furent les Valaisans qui purent constater qu'outre-Alpes il existe aussi, comme chez eux, une aristocratie des vins.

Au pays des Dranses

COMBAT DE REINES À VERSEGÈRES

Même la télévision japonaise était là !

VERSEGERES. – Brunette et Coucou, Clairon et Diane, Mignonne et Reinon, Violette et Muguet, Fripon et Championne, Fleurette et Poupette, Bouby et Papillon ainsi que quelque 150 autres lutteuses s'étaient donné rendez-vous hier à Versegères. Comme d'habitude leurs joutes tumultueuses et passionnées ont eu un succès qui va grandissant de dimanche en dimanche. Il faut dire que les syndicats d'élevage de Châble et de Versegères-Champsec avaient tout fait pour que cette journée champêtre soit une réussite. L'emplacement choisi s'avérait excellent et formait une sorte d'arène que les romains n'auraient pas dédaigné. Le public y trouvait largement son compte puisque les gradins disposés permettaient à chacun de suivre les moindres détails des combats. Et puis les lutteuses auront encore eu les honneurs de la télévision japonaise qui se trouve dans l'Entremont depuis plusieurs jours déjà. Bref, une magnifique journée que pratiquement tous les Valaisans ont déjà vécu une fois. Voici les résultats de ces joutes :

1ère catégorie : 1. N° 7, Pompon, Gaston Besse, Prarreyer ; 2. 8, Réveil, Gaston Besse, Prarreyer ; 3. 20, Bison, Séraphin Bessard, Fontenelle ; 4. 10, Tonnerre, Francis Perraudin, Prarreyer ; 5. 14, Jacoby, André Fellay, Versegères.

2e catégorie : 1. N° 48, Coucou, Gaston Besse, Prarreyer ; 2. 57, Reinon, Vve Ribordy, Sembrancher ; 3. 43, Scheila, Louis Bircher, Le Châble ; 4. 53, Reinon, Léon Michelloud, Médières ; 5. 55, Fauvette, Francis Voluz, Prassurny-Orsières.

3e catégorie : 1. N° 96, Lion, Denis Bruchez, Versegères ; 2. 106, Bergère, Gratien Jacquemettaz, Liddes ; 3. 104, Furette, Marius Michellod, Versegères ; 4. 102, Poupette, Robert Alter, Prarreyer ; 5. 84, Brunette, Marc Fellay, Versegères.

4e catégorie : 1. N° 144, Magaly, Gratien Terrettaz, Etiez ; 2. 140, Fanny, Francis Perraudin, Prarreyer ; 3. 139, Poupette, Gaston Besse, Prarreyer ; 4. 147, Brunette, Raymond Deslarzes, Prarreyer ; 5. 147, Vampire, Paul Terrettaz, Sembrancher.

5e catégorie (génisses 2 ans 1/2) : 1. N° 178, Magaly, Gaston Besse, Prarreyer ; 2. 183, Margot, Marius Vaudan, Montagnier ; 3. 174, Tonnerre, Maurice Fellay, Lourtier ; 4. 187, Parise, Etienne Reuse, La Douay ; 5. 201, Lionne, Gaby Chappot, Martigny.

LOI FISCALE ET SYNDICATS CHRÉTIENS

« Le bon sens ne se trouve pas toujours où l'on pense »

Dans un communiqué donné à la presse, le comité directeur des syndicats chrétiens constate « qu'après quatre ans de délibérations, les députés valaisans, au mépris de tout bon sens, ont enterré une fois de plus la revision de la loi fiscale ».

Cette affirmation contient quelques erreurs qui méritent une mise au point.

– Le Grand Conseil a voté en 1972 une loi fiscale très sociale. Le peuple, avec un petit 30 % de participation, l'a rejetée.

Il est donc faux d'affirmer que le Grand Conseil a mis quatre ans pour présenter une loi. Ce qui est juste, c'est que le Grand Conseil s'est remis immédiatement au travail en essayant de tenir compte des leçons de 1972.

– Le projet présenté par le Conseil d'Etat et amendé par la commission en accord avec le gouvernement était un projet valable. Malheureusement, au lieu de s'en tenir à la modération de la progression à froid et aux défalcations sociales, certains députés ont présenté des propositions qui auraient rendu la loi insupportable pour les finances cantonales. Pour certains députés qui sont conscients de ce que l'on demande au canton et aux communes, il devenait impossible de soutenir un tel projet. Ils se sont abstenus ; c'était leur droit le plus strict.

Le bons sens ne se trouve pas toujours où l'on pense !

Un abstentionniste

Votre journal NF

La mode à l'école professionnelle

MARTIGNY. – Il est une aimable coutume voulant qu'au printemps les apprenties couturières organisent elles-mêmes, sous la direction de leur maîtresse, Mlle Yvonne Bourqui, un défilé de mode.

C'est simple, c'est spontané, c'est charmant de voir défiler ces jeunes filles sur le podium, présentant elles-mêmes leurs créations alors que le trio The Melody les accompagne. Et la foule de parents, de frères, de sœurs, d'amis, piqués au jeu, applaudissent à chaque passage des mannequins.

M. Vital Darbellay, directeur de l'école professionnelle de Martigny, salua en termes chaleureux les invités de ces demoiselles que le speaker, Jean-Pierre Coppex, présenta au public en commentant fort agréablement chaque modèle. Il y en avait vingt-huit.

Mlle Yvonne Bourqui s'adressa également aux parents des élèves au début de la présentation, à laquelle assistaient Mme Edouard Morand, MM. Jean Bollin, vice-président de la commune et Marcel Filliez, conseiller.

Notre photo : un modèle particulièrement applaudi.

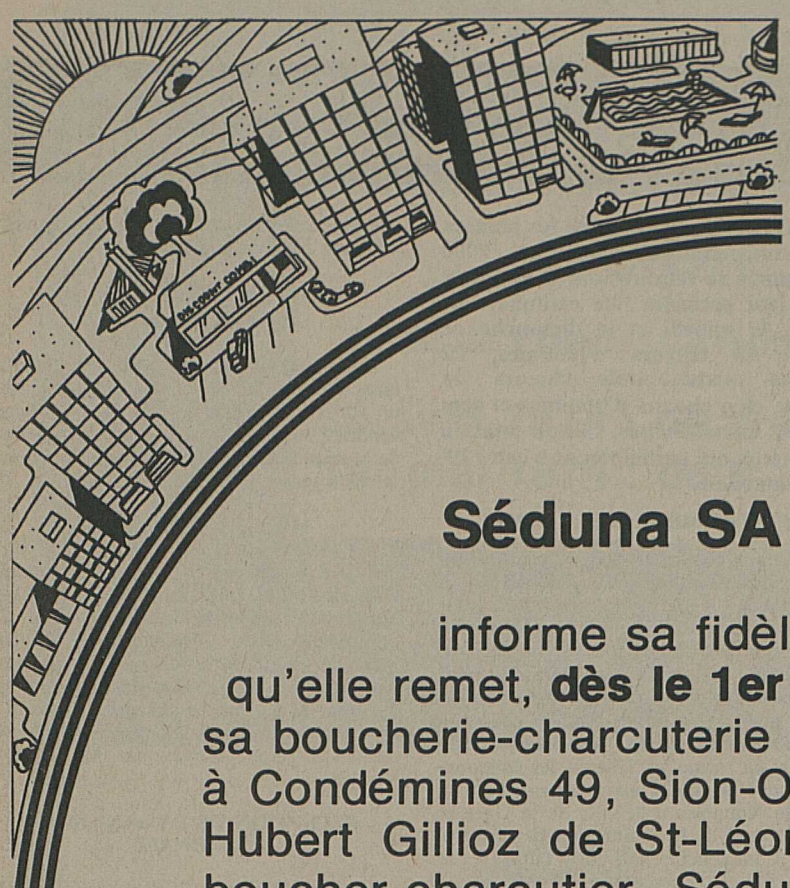

discount combi

Supermarché Ouest
Condémines 49 – SION

la Source

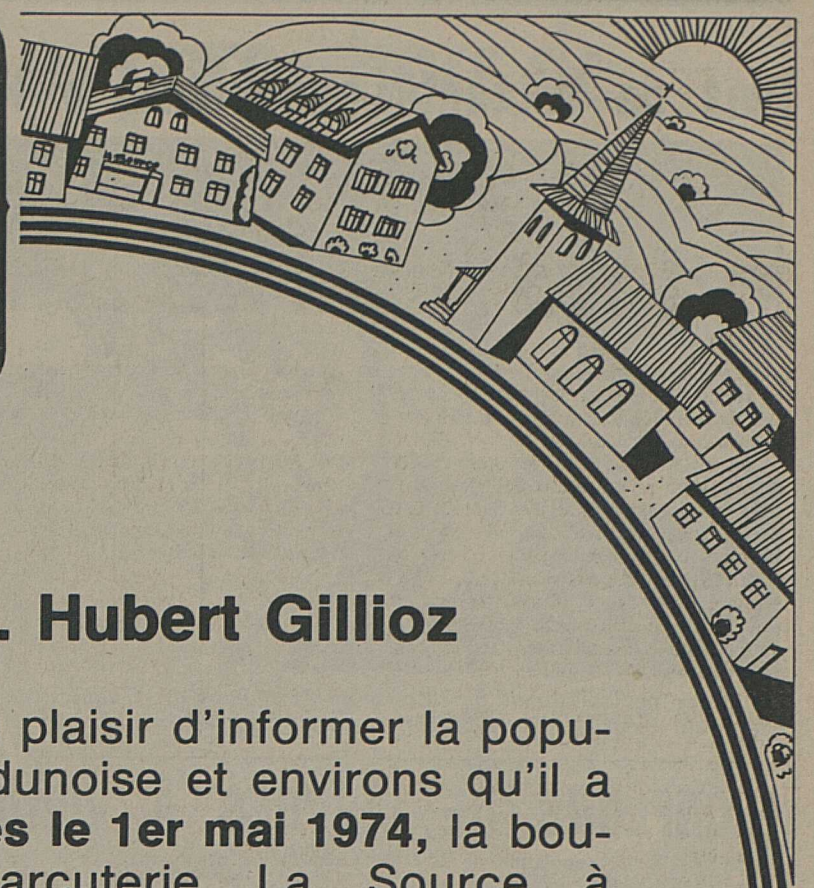

Séduna SA

informe sa fidèle clientèle qu'elle remet, **dès le 1er mai 1974,** sa boucherie-charcuterie La Source à Condémines 49, Sion-Ouest, à M. Hubert Gillioz de St-Léonard, chef boucher-charcutier. Séduna SA remercie tous ses clients de la confiance qu'ils lui ont témoignée durant plus de 10 ans et souhaite qu'ils la reportent sur M. Hubert Gillioz.

M. Hubert Gillioz

se fait un plaisir d'informer la population sédunoise et environs qu'il a repris, **dès le 1er mai 1974,** la boucherie-charcuterie La Source à Condémines 49, Sion-Ouest.

Je mettrai tout en œuvre pour être au service de ma clientèle et mériter sa confiance.

Mon offre d'ouverture...

Côtelette de porc 1/2 kg **7.—**

Poulet grillé
+ 1 paquet de chips gratis
pièce **5.20**

A tous mes clients, une agréable surprise leur est réservée.

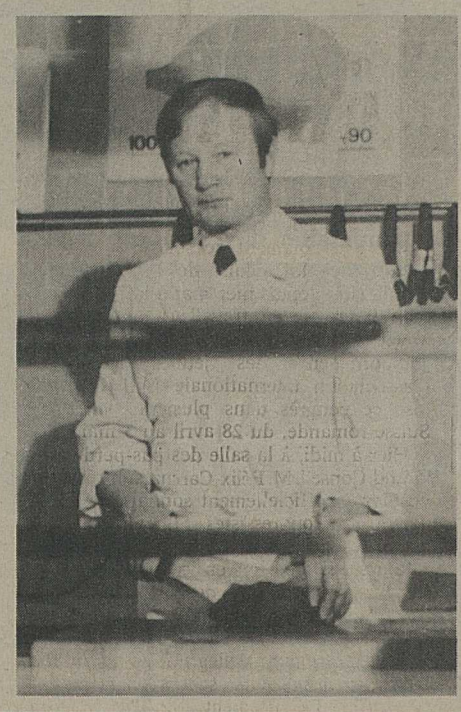

Pour vos menus de fêtes

*** des viandes de choix ***

Pour vos broches, grillades, fondues bourguignonnes, charbonnades

mes recettes personnelles, assaisonnées au goût du connaisseur

Au rayon alimentation, La Source vous propose

à prix discount Combi

Haricots moyens Hero	440 g	~~2.30~~ **1.85**	**Nouilles** œufs frais	500 g	~~2.15~~ **1.45**
Côtes du Rhône	litre	~~4.30~~ **3.50**	**Incarom**	550 g	~~10.75~~ **7.60**
Riz Texy	900 g	~~5.50~~ **3.95**	**Café mocca Onko**	250 g	~~3.75~~ **2.70**
Beurre de cuisine	250 g	~~1.95~~ **1.75**	**Yogourt Ferme**	4 x 125 g	~~1.70~~ **1.25**

La direction de La Source remercie Séduna S.A. et félicite M. Gillioz, son nouveau partenaire. Jeune, dynamique, avec plus de 15 ans d'expérience, M. H. Gillioz nous assure que seul le plot, avec sa vente traditionnelle, peut satisfaire pleinement le client. Mettons-le donc à l'épreuve ! M. H. Gillioz se réjouit de votre visite, La Source aussi.

1er mai 1974

LIBEREK – PUBLICITAS – SION

LA FÉDÉRATION DES CAISSES-MALADIE A SIÉGÉ À SION

La santé publique exige la loyauté à tous les échelons

SION. – La salle des congrès de la Caisse d'Epargne a abrité samedi matin les délégués de la Fédération valaisanne des caisses-maladie. Les sections étaient représentées en nombre, puisque plus de 200 personnes ont pris part aux délibérations.

Le président cantonal, M. Marc Udry, après avoir souhaité la bienvenue à chacun, a cité notamment cette définition de l'OMS : la santé est un état de complet bien-être physique et moral. Par état de bien-être physique, l'orateur a insisté sur le fait que les exigences d'une société de consommation ou de gaspillage imposent à l'individu une somme de travail toujours plus accéléré. Le travail à la chaîne, le labeur sur la même machine déforment l'homme, amenant des lésions durables de l'organisme. La tension perpétuelle soumet l'individu à de tels efforts, qu'un jour ou l'autre, il finit par céder.

Bien-être moral ? La trépidance et l'accélération de la vie moderne se chargent de détruire ce parfait équilibre.

INSERTION

Les organismes fédéraux officiels, par le truchement d'ordonnances, mettent de nouvelles charges chaque année sur le dos de l'assurance maladie et en regard des limites de subventionnement ou autres formes d'aide centrale. En effet, les dispositions du Conseil fédéral et des Chambres prévoient l'insertion dans la Constitution d'un chiffre absolu, ne prenant pas en considération seulement l'augmentation des salaires et non pas aussi, et surtout, l'augmentation des dépenses de l'assurance maladie. Or, a précisé M. Udry, ces dernières années, si l'augmentation des salaires a été d'environ 9 % en moyenne, l'augmentation des dépenses de l'assurance maladie a été de 16 %.

Le président a conclu son exposé en mettant en exergue cette possibilité : une concertation loyale de toutes les parties intéressées à la santé publique, la recherche de solutions optimales dans tous les secteurs et surtout la conviction intime qu'un effort doit être fait chez soi, par soi et non plus seulement par les autres.

LES HOPITAUX

Après l'adoption des procès-verbaux – section du Haut-Valais et du Bas-Valais – M. Marc Udry, une nouvelle fois, tira les grandes lignes du rapport d'activité. A retenir surtout le chapitre ayant trait aux hôpitaux. Après sept années de pourparlers, a souligné le président, une convention forfaitaire a été signée le 29 novembre 1973, entre les fédérations de caisses-maladie et les hôpitaux publics du canton. Cette convention a été homologuée par le Conseil d'Etat le 5 décembre 1973 et est entrée en vigueur au 1er janvier 1974. Elle consacre le principe d'un forfait journalier intégral différent selon les divers établissements du canton. La centrale d'encaissement, moins le système compensatoire, demeure et les caisses reçoivent directement les factures, qui sont à honorer à 30 jours. Un tarif concernant les traitements ambulatoires a également été mis en vigueur.

Il a été possible d'intéresser les cliniques privées à cette convention. La clinique Sainte-Claire, à Sierre, et la clinique générale, à Sion, appliquent les dispositions conventionnelles dès le 1er janvier 1974. Restent encore à mettre au point les relations avec la clinique Saint Amé, à Saint-Maurice. Les conditions d'hospitalisation pour les malades non soumis à la Convention sont définies par un règlement du Département de la Santé publique.

Le rapport du président a été accepté à l'unanimité, de même que les comptes annuels qui dénotent une bonne marche de la Fédération valaisanne.

M. Félix von Schröder, en Allemand, parla de la révision de l'assurance maladie, en tant que président du Concordat suisse des caisses-maladie.

LIENS

« Lui », répliqua, en français, M. Pierre Rochat, lequel s'est plu à relever que ce concordat tient tout spécialement à maintenir des liens étroits avec la Fédération des caisses-maladie du Valais. L'attitude du concordat sera encore définie en dernière analyse par l'assemblée extraordinaire des délégués qui aura lieu le 18 mai prochain.

M. Rochat a brossé une situation politique à l'aube de la campagne qui va précéder la votation populaire de cet automne

EN CONCLUSION

En conclusion, M. Rochat s'attend à ce que le comité central, de la Fédération suisse des médecins, la semaine prochaine, vote à une large majorité en faveur du contre-projet des Chambres.

Les nominations statutaires n'ont pas apporté de surprises, puisque tout le comité a été réélu en bloc pour une nouvelle période. De chauds applaudissements ont ponctué cette décision.

A signaler encore que la prochaine assemblée se tiendra probablement dans une localité du val d'Illiez, encore à désigner. Le comité attend une réponse dans les jours futurs.

M. Udry, dans les divers, proposa à l'assemblée une fusion des deux sections. L'étude d'un projet de modification des statuts devra être approuvé par les personnes compétentes du haut et du bas du canton. Les délégués se sont montrés d'accord avec cette proposition.

L'arrivée du Conseiller d'Etat M. Arthur Bender et celle de M. Joseph Imhof, ancien président de la section du Haut-Valais a été chaleureusement accueillie. Avant la clôture de la partie officielle, le chef du Département de justice, police et de la santé publique, a mis l'accent sur le rôle que doivent jouer les caisses-maladie. Les fédérations s'efforcent, a souligné le magistrat, de résoudre les difficultés par une large et confiante concertation, tout d'abord avec les partenaires sociaux et ensuite avec les services de l'Etat à tous les niveaux...

ms

40 ans d'activité aux CFF

M. Joseph Williner, chef de gare à Sion.

SION. – M. Joseph Williner, chef de gare à Sion, fêtera le 1er mai ses 40 ans de service au sein de l'administration des CFF.

M. Williner a fréquenté les écoles primaires de son village natal de Grächen. Il a obtenu le diplôme commercial à l'école de commerce d'Estavayer.

Le 1er mai 1934, il commençait son apprentissage dans l'administration des CFF, à la gare de Viège. Six mois plus tard, il était transféré à Berne, afin de se perfectionner dans l'utilisation du télégraphe. Jeune apprenti, il fit plusieurs stages dans des gares. Le 1er mai 1936, après deux jours d'examen (écrit et oral) il était admis comme aspirant au sein de l'administration des CFF.

Il débuta à Vouvry, passa par la plupart des gares du Jura, ainsi qu'à Domodossola et à Sion.

PREMIER POSTE FIXE

En 1942, il occupa son premier poste fixe comme commis à la gare de Viège. Il revint à Sion, pendant quatre ans, puis à la gare de Brigue pendant dix ans.

UNE PROMOTION MERITEE

En 1956, M. Joseph Williner fut nommé adjoint au chef de la gare de Sion. Le 1er janvier 1969, pour succéder à M. Meizoz, il fut désigné comme chef de la gare de Sion. Cette nomination avait réjoui tous ses collègues de travail. Elle était, d'autre part, une juste récompense pour le travail accompli avec beaucoup de conscience professionnelle durant des années.

M. Williner a créé, au sein de l'équipe de la gare de Sion, un très bel esprit.

Ses contacts et ses rapports avec les autorités et la population sont excellents. Servir au mieux la clientèle, tel est son principal souci.

En toute simplicité, mais sincèrement, nous adressons à M. Joseph Williner toutes nos félicitations pour cet anniversaire, les plus vifs remerciements et encore les meilleurs souhaits de santé et de bonheur.

--gé--

Le congrès de l'AIEJI

Apéritif officiel, hier, à Sion

SION. – Des congressistes d'une quinzaine de pays (on note la présence d'Africains, d'une jeune Bulgare envoyée officiellement par le gouvernement de son pays, d'Allemands, de Hollandais, de Français, etc) sont à Sion depuis hier matin pour participer aux groupes de travail qui siègent à La Matze afin d'examiner les nouveaux comportements des jeunes inadaptés. L'association internationale (AIEJI) organise ce congrès dans plusieurs villes de Suisse romande, du 28 avril au 3 mai.

Hier à midi, à la salle des pas-perdus du Grand Conseil, M. Félix Carruzzo, président de Sion, a officiellement souhaité la bienvenue aux congressistes. Son allocution a relevé les mérites des éducateurs, dont le rôle a été si bien mis en valeur par le film de la TV romande de dimanche soir, programmé spécialement en fonction du congrès.

MM. Hermann Pellegrini et Rodolphe Jenelten, inspecteurs scolaires, représentaient le Département de l'instruction publique et M. Pierre Calpini, le Service cantonal de la santé publique.

M. Facelli, responsable de l'organisation sur le plan valaisan, a présenté M. Carruzzo et a remercié Sion pour son accueil digne de l'hospitalité valaisanne.

Au cours de l'apéritif officiel à la salle des pas-perdus du Grand Conseil. De g. à dr. M. Facelli, organisateur, une interprète et M. Félix Carruzzo, président de Sion, qui prononce son allocution de bienvenue.

Les cinémas de Sion collaborent

Collaborant à ce congrès, les cinémas de Sion projettent spécialement, ce soir et demain, des films comme « L'enfant sauvage » qui se rapportent à l'éducation des jeunes inadaptés.

Nous recommandons au public ces séances très instructives qui lui feront prendre conscience des difficultés et des nombreuses tâches qui sont le lot des éducateurs, dont une centaine siègent actuellement à Sion avant de regagner Lausanne où le Congrès sera réuni pour la synthèse finale.

gr.

Décès de Mme André de Rivaz

SION. – Mardi mourait Mme Henri Pellissier ; vendredi, sa belle-sœur, Mme André de Rivaz s'éteignait la veille de son 80e anniversaire.

Fille de M. Félix Aymon et d'Hedwige de Lavallaz, elle était née à Sion le 27 avril 1894 et avait épousé, en 1917, M. André de Rivaz, dont le souvenir est encore vivant au sein de la population sédunoise.

Les soucis ne lui furent pas épargnés, mais sa foi profonde l'aida à les supporter, comme elle l'aida dans les souffrances de la maladie, lui rappelant que cette vie n'est qu'un passage, un tunnel parfois somble, qu'il faut traverser mais qui débouche sur l'éternité.

Mme de Rivaz trouva dans ses enfants puis dans ses petits-enfants de douces consolations ; elle fut une mère dévouée, une grand-mère aimant rassembler autour d'elle la turbulente cohorte de la nouvelle génération, égréner ses lointains souvenirs et s'intéresser aux problèmes posés à la jeunesse actuelle.

Il faisait bon la rencontrer et passer, avec cette personne d'une courtoisie parfaite, quelques instants d'agréables discussion. La sérénité dont elle fit preuve durant sa douloureuse maladie découvrit une force de caractère peu commune ; jamais une plainte ne sortit de sa bouche et c'est en toute confiance qu'elle s'abandonna à la volonté de Celui qui vint cueillir son âme pour la faire participer à sa propre vie dans un bonheur sans fin.

C.A.

Après la mort de M. Hulliger

VEYSONNAZ. – Une foule émue de parents, de connaissances et d'amis a accompagné à sa dernière demeure jeudi dernier M. Frédéric Hulliger. Dans ce Veysonnaz qu'il chérissait et qui était sa seconde patrie d'élection, il était un peu « notre M. Hulliger ». Il voulait que chacun s'y sente à l'aise, les anciens comme les nouveaux venus. Pour cela, il s'est dépensé sans compter, ne ménageant ni son temps ni ses forces. Avec gentillesse, amabilité et courtoisie, il dépannait les uns, rendant service aux autres, faisant avec compétence et entrain tous les travaux que nous autres estivants nous ne pouvions ou ne sachions faire.

On le rencontrait partout à tout heure, toujours souriant, optimiste, droit et solide comme un chêne. M. Hulliger était bâti pour durer. Sachant son cœur malade, il aurait dû s'arrêter et regarder vivre les autres. Il ne l'a pas voulu. « La mort me prendra debout, au travail, disait-il volontiers ». Et c'est ce qui est arrivé. C'était un homme foncièrement honnête et croyant. Dieu lui aura réservé une place de choix dans l'Au-delà. Que Mme Hulliger, sa chère et fidèle compagne, qui l'a admirablement secondé tout au long de ses années, sache que nous compatissons de tout cœur à son chagrin. Passant devant son chalet nous ne verrons plus M. Hulliger agitant sa casquette blanche ou levant le bras en signe de bienvenue. Mais nous aurons toujours pour lui une pensée d'amitié et de reconnaissance.

Une famille d'estivants

Rixe d'Evolène

L'alcool a joué son mauvais rôle

C'est l'alcool qui est à l'origine de la violente rixe qui a éclaté l'autre soir devant la Pension d'Evolène. Dans l'établissement, un consommateur pris de boisson agaçait les clients. Les esprits se sont échauffés. A la sortie, quelqu'un voulut s'interposer et – comme c'est généralement le cas – ... écopa d'un coup de poing.

D'après les renseignements – très discrets comme toujours lorsqu'il s'agit d'une rixe entre gens sous l'influence de l'alcool – que nous avons pu recueillir, le blessé principal a été transporté à l'hôpital pour examen et il a pu quitter l'établissement peu après. A l'instruction de débrouiller les circonstances exactes de cette altercation qui, heureusement, n'aura aucune suite grave.

Martigny, Trient, Outre-Rhône

Le bat fus mont 1 en Gruyère

MARTIGNY. – Hier matin, par un petit air aigrelet, le bat fus mont 1, commandé par le major Victor Gillioz, a mobilisé à Martigny, sur le Pré-de-la-Scie.

A 13 h. 30, en présence des autorités civiles, religieuses et militaires, officiers, sous-officiers et soldats ont pris possession de leur drapeau dans la cour des écoles. Puis ce fut la dislocation.

Un train spécial emmena la majeure partie de l'effectif vers les lieux de stationnement qu'on occupera pendant tout le CR, tandis que des véhicules à moteur transportèrent le reste, le matériel.

Ce CR s'effectuera en Gruyère :
- EM, Sciernes d'Albeuve ;
- cp EM, cap Théo Chatriand, Grandvillard, camp DCA ;
- cp I, cap Favez, Enney ;
- cp II, plt Imhof, Nérivue ;
- cp III, cap Syz, Rossinières ;
- cp IV, cap Pannatier, Lessoc.

Bon service à tous.

Notre photo montre la prise du drapeau dans la cour des écoles.

Touristes français bloqués à la cabane des Vignettes

Ils ont été évacués

SION. – Le « NF » a annoncé hier que quatre touristes français, faisant partie d'un groupe voulant effectuer la traversée Cabane des Dix - Arolla par le Pigne, avaient été victimes de gelures aux pieds et aux mains et qu'ils étaient bloqués par le mauvais temps à la cabane des Vignettes.

C'est à la suite d'un bivouac dans le pigne d'Arolla que les quatre Français, domiciliés à Paris, ont subi des gelures.

Hier matin, les deux touristes, souffrant des pieds, ont pris place sur une luge de secours qui les a descendus jusque vers le glacier de Pièce. Là les ont rejoints deux camarades souffrant des mains, qui sont descendus de la cabane par leurs propres moyens, soit à ski. Les quatre touristes ont été pris en charge par un hélicoptère qui les a transportés à l'hôpital de Sion. Après avoir été examinés et soignés, les quatre « gelés » ont pu quitter l'établissement pour rentrer chez eux.

Tout est donc bien qui finit bien.

A louer à Plan-Conthey

villa 4 ½ pièces meublée

450 francs

charges comprises.
Libre tout de suite.
Tél. 027/8 30 75.

NF Votre journal

L'harmonie municipale au vert

MARTIGNY. – Notre harmonie municipale, dirigée par le professeur Henri Bujard, prépare actuellement un concert qu'elle donnera vendredi prochain 3 mai, à 20 h. 30, dans la salle communale. Le produit de celui-ci est destiné à la caisse de la colonie de vacances de Martigny.

Une ultime répétition a eu lieu dimanche à Ravoire, précisément à la colonie mise à la disposition de la société. Elle était assortie d'une journée familière à laquelle femmes et enfants étaient conviés. Et le cuisinier-tambour Corthay, n'a pas failli à sa réputation en préparant consommé au porto, jambon à l'os, haricots verts et dessert, menu auquel chacun fit honneur.

Au retour, en fin d'après-midi, l'harmonie donnait un concert sur la place de Martigny-Croix, pour le plus grand plaisir des habitants du lieu.

MEMENTO DE LA SEMAINE · MEMENTO

MERCREDI 1er MAI

de 15 à 17 heures

Roland Collombin
Otto Luttrop

et

Bernadette Zurbriggen

dédicaceront, à l'intention de leurs petits et grands amis
les posters couleurs du «Nouvelliste»

MMM **MMM**

CENTRE COMMERCIAL METROPOLE SION

Nos **LIVRETS D'ÉPARGNE**

aux conditions nouvelles, dès le 1er juin 1974

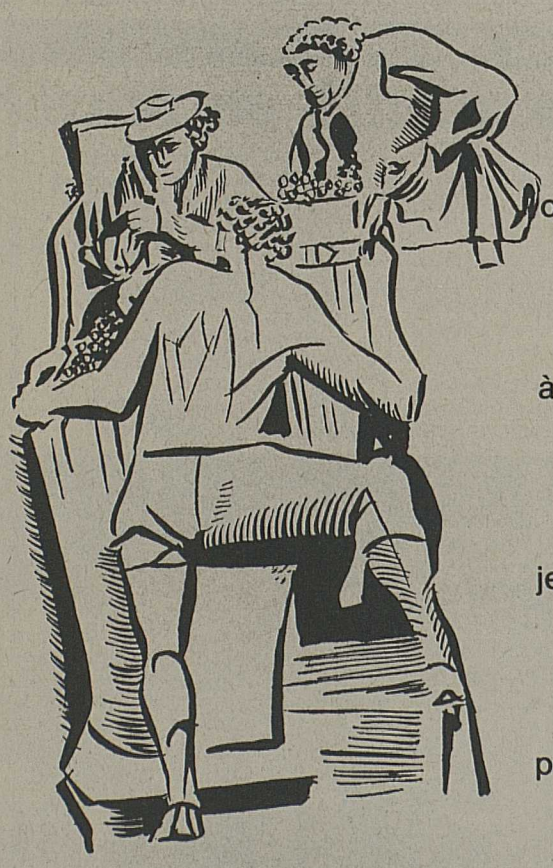

Livrets d'épargne :

ordinaire **4¾ %**

à terme **5½ %**

jeunesse **5½ %**

personnes âgées **5½ %**

prévoyance professionnelle **6 %**

BCV

Banque Cantonale du Valais

Garantie de l'Etat pour tous les dépôts

L'Union Jack devrait flotter sur PKZ...

...pour honorer Burberrys et tous ses fidèles qui se réclament des meilleures traditions en British fashion. PKZ tient la collection complète de Burberrys.
Les gentlemen choisissent donc chez PKZ les inimitables vêtements Burberrys.

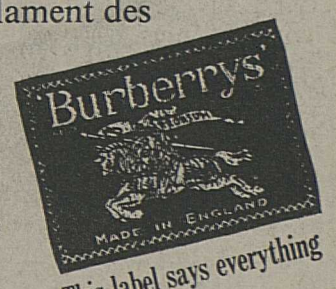

This label says everything

PKZ

L'habit fait l'homme – PKZ le gentleman

Sion, 10, avenue du Midi

CERVIA
Adriatique
Maisons et studios de vacances avec confort à louer.
Plage privée.
Prix avantageux.

Rens. 021/25 70 60

22–300508

A louer à Sion

studio meublé

à jeune fille stable et soigneuse.

Libre tout de suite.

Tél. 027/2 75 53
(heures des repas)

Cherchons

petit grenier

vieux bois,
env. 3 m sur 3 m.
A remonter à Verbier

G. Guanziroli & Fils
Verbier
Tél. 026/7 12 24

A vendre

Triumph décapotable

Blanche. Très bon état. Expertisée
Fr. 3000.–

Tél. 027/5 31 87
entre 17 et 19 heures

Entreprise moderne et bien équipée cherche

LUXAR

TÔLIER SERRURIER

Conditions de travail agréables.
Emploi stable et bien rétribué.
Possibilité d'habiter région Vevey, transport assuré par l'entreprise.

Faire offres à **Luxar SA, 1860 Aigle**
Tél. 025/2 39 49

22–3708

ASSEMBLÉE PRIMAIRE DE CHIPPIS

SITUATION SAINE POUR UN DÉVELOPPEMENT INTENSIF

CHIPPIS. – En cette fin de semaine, la commune de Chippis présentait devant les citoyens et citoyennes ses comptes pour l'exercice 1973. Présidée par M. Edgar Zufferey, accompagné des membres du conseil, cette assemblée a permis à quelque 60 personnes de constater la bonne marche de la commune. Le président Zufferey a relevé la saine situation dans laquelle se trouvait Chippis.

Par le phénomène de la progression à froid des impôts, les recettes fiscales de la commune se trouvent doublées par rapport à l'exercice précédent. Il releva à cet effet l'anomalie des dispositions fiscales actuelles, tout en laissant les personnes morales (sociétés anonymes) à un taux toujours identique. Sur le plan des personnes morales, il faut ici relever le gros apport de l'Alusuisse qui par les « agios » sur actions, vient de fournir des recettes fiscales non négligeables à la commune de Chippis. En effet, on se souvient que l'Alusuisse est devenue propriétaire de la Lonza, par l'émission de nouvelles actions, ce qui procure des nouvelles recettes à la commune, le siège social de cette entreprise se trouvant sur territoire de Chippis.

Au compte extraordinaire, il faut préciser que la commune a fait de gros investissements dans le domaine scolaire, sans oublier pour autant celui des routes. Enfin, relevons que les fameux actifs transitoires – sommes « évaporées » dans les comptes de la précédente administration – sont revenus sur le tapis. Afin de faire place nette, une fiduciaire a été chargée de l'affaire, qui devra établir un rapport circonstancié pour la fin de cette année encore. Rappelons que ces « actifs transitoires » ont déjà fait passablement couler d'encre et ont fortement exacerbé les passions dans le bourg de l'aluminium.

Pour terminer, précisons encore qu'un plan d'aménagement complet du territoire sera élaboré et présenté aux citoyens de Chippis, lors de la prochaine assemblée primaire de l'automne. Ci-dessous, nous préèsentons les comptes ordinaires et extraordinaires de la commune, en relevant leur sain équilibre.

COMPTE ORDINAIRE

RÉCAPITULATION DES RECETTES

	Comptes 1973	Budget 1973
Administration générale	34 791.65	36 900.–
Impôts	2 118 812.89	2 071 500.–
Culte	2 848.70	750.–
Service social	8 752.–	7 500.–
Instruction publique	53 011.40	40 100.–
Police	36 391.30	32 600.–
Edilité et urbanisme	123 679.45	110 500.–
Travaux publics	5 000.–	5 000.–
Agriculture et forêts	195.60	–.–
	2 383 482.99	2 304 850.–

RÉCAPITULATION DES DÉPENSES

Administration générale	179 778.35	184 000.–
Impôts	402 320.45	320 000.–
Service de la dette	485 416.75	470 000.–
Service du culte	43 553.30	43 220.–
Service social	88 618.35	87 000.–
Instruction publique	648 790.75	569 600.–
Police	72 653.65	77 000.–
Edilité et urbanisme	196 011.20	205 000.–
Travaux publics	103 990.–	86 500.–
Agriculture et forêts	35 871.40	37 300.–
	2 257 004.20	2 079 620.–

RÉSULTAT DU COMPTE ORDINAIRE

Récapitulation des dépenses	2 257 004.20	2 079 620.–
Récapitulation des recettes	2 383 482.99	2 304 850.–
Excédent en dépenses du compte ordinaire		250 265.10
Excédent en recettes du compte ordinaire	126 478.79	225 230.–

COMPTE EXTRAORDINAIRE

RECETTES	Comptes 1973	Budget 1973
Emprunt Raiffeisen	500 000.–	500 000.–
Emprunt CNA	1 000 000.–	1 000 000.–
Subventions	120 000.–	50 000.–
	1 620 000.–	1 550 000.–

GRANDS TRAVAUX ET ÉQUIPEMENTS

Achat et expropriation terrains	151 262.–	150 000.–
Construction nouvelle école	798 792.–	800 000.–
Route de Briey	–.–	–.–
Route de Sierre - Chippis	102 050.–	105 000.–
Routes communales	65 080.60	37 000.–
Achat machines	79 960.–	80 000.–
Centre sportif	–.–	–.–
Egouts : traversée du Rhône (Step.)	–.–	–.–
Etude centre adm. et centre P.C.	–.–	–.–
	1 197 144.60	1 172 000.–
Excédent en Dépenses	–.–	–.–
Recettes	422 855.40	378 000.–

QUAND LES FANFARES SE RETROUVENT

Les fanfares sont rassemblées sur la place de Grône, à l'occasion du morceau d'ensemble.

GRÔNE. – En ce dimanche, les fanfares faisant partie de l'Amicale du Centre se retrouvaient dans le sympathique village de Grône, à l'occasion de leur réunion traditionnelle de printemps. Les fanfares constituant cette amicale sont la Léonardine, de Saint-Léonard ; La Laurentia, de Bramois ; la Stéphania, de Granges et la Marcelline de Grône, sans oublier pour autant l'harmonie municipale de Sierre, la Gérondine, invitée d'honneur. Cette joyeuse amicale était organisée de parfaite manière par la Marcelline de Grône, qui a su mettre les petits plats dans les grands pour recevoir les fanfares amies.

Discours officiels, vin d'honneur offert par la municipalité, défilé ensuite ont été les pièces maîtresses de cette rencontre, qui fut suivie du traditionnel concert, dans la halle de gymnastique de Grône.

Une belle journée, qui prouve la vitalité de nos fanfares villageoises dans l'amitié que procure la musique.

Les CFF et le Valais

SION. – Le mois dernier, le mouvement des mutations et des nominations a été relativement faible en ce qui concerne le personnel des CFF travaillant en Valais. Notre liste se résume à cinq noms seulement.

Pour commencer, nous avons ainsi la nomination de monteur-spécialiste de Jean-Daniel Curchod aux installations de sécurité du secteur de Saint-Maurice.

Parmi le personnel des gares, nous trouvons comme employé aux manœuvres, Michel-André Salamin à Sierre et Erwin Bilgischer à Brigue. D'autre part, Raymond Ruff a été nommé chef de groupe à Brigue et Edmond Bressoud accède au poste d'employé d'exploitation à Monthey.

Comme la tradition le veut, nous nous faisons un plaisir de féliciter les promus de la dernière volée. Que leur métier de serviteurs du rail leur vaille de belles satisfactions.

Nouveaux costumes pour les musiciens grangeards

GRANGES. – Dans quelques mois les 27, 28 et 29 septembre, la fanfare « Stéphania », de Granges, inaugurera en grande pompe ses tout nouveaux uniformes. Très sobres, de couleur beige agrémentée de rouge, ces uniformes ont été présentés à l'occasion de l'amicale des fanfares, à Grône. Les voici, portés par le président, le directeur et les membres du comité de la Stéphania.

LE CHŒUR MIXTE DE RÉCHY ET SON CHŒUR D'ENFANTS

RÉCHY. – Samedi soir, le chœur mixte « Espérance » de Réchy donnait son concert annuel, qui était d'excellente tenue.

On pouvait se rendre compte que les quelque cinquante chanteurs dirigés par le combien compétent Martial Perruchoud font du très bon travail : le soin de la voix, qui trouve son résultat dans une fusion très satisfaisante des quatre registres, semble leur meilleur atout avec un souci du détail, dans l'interprétation, qui peut-être a parfois tendance à oublier la ligne générale, la pulsion d'ensemble de la page. De ces traits dominants, on put se convaincre tout au long des dix chœurs interprétés, parmi lesquels « Vous, serviteurs de l'Eternel », le beau psaume de Bernard Reichel, a droit à une mention particulière, avec le bienvenu « Gloria » tiré de la « Messe brève » de Camille Martin, le compositeur du cru, et avec les heureuses harmonisations de mélodies populaires de Jean Rochat, de O. Lagger et surtout de Michel Corboz. Prélude à la très prochaine fête cantonale, la « Suite tchécoslovaque » adaptée par Tichy, chantée très agréablement, faisait bien augurer de l'avenir immédiat du chœur de M. Perruchoud.

Avant l'entracte, c'était le chœur d'enfants, qu'a constitué depuis peu l'Espérance, qui prenait le relais pour une série de dix productions aimablement commentées par les jeunes chanteurs eux-mêmes. Accompagnés et dirigés par l'infatigable Martial Perruchoud (par ailleurs compositeur de l'une des mélodies chantées) au piano, à l'accordéon et à l'orgue électrique, ils enchantèrent l'auditoire, aussi bien par leurs qualités indéniables, par l'assurance de leurs solistes (nombreux, un bon signe), que par leurs menus défauts et par leurs naïvetés vocales.

La salle était absolument remplie, et les réactions du public furent à la mesure des mérites des chanteurs et du directeur, c'est-à-dire, enthousiastes et sans arrière-pensée.

Balbulus.

Ecole de nurses «La Providence»

Clinique Sainte-Claire
3960 **SIERRE** (Valais)

Durée des études : 12 mois
Prochaines rentrées :
30 juin 1974
30 septembre 1974

Tél. 027/5 07 03

36–23082

De la Raspille au glacier du Rhône

270 000 nuitées à Fiesch, majorité de Suisses

FIESCH. – La Société de développement de Fiesch vient de tenir son assemblée générale annuelle. Au cours de l'exercice écoulé, on a dénombré 270 000 nuitées au total, pour un encaissement global de 83 000 francs. De ce montant, 23 000 francs ont été versés à l'U.V.T. Avec 34 000 francs, c'est le village de vacances qui constitue la principale ressource. Il est suivi par les chalets (29 000) et les hôtels et pensions (20 000). Les touristes suisses représentent la majorité de la clientèle (54 %). Viennent ensuite les Allemands (18 %), les Hollandais (14 %), les Belges (10 %), les Français (1,2 %). Le reste, soit le 2,80 % est représenté par les Anglais, les Italiens, Polonais, Américains et Autrichiens, ensemble. En saluant avec satisfaction la réalisation d'un deuxième téléphérique pour l'Eggishorn, dont l'inauguration est prévue pour décembre prochain, un accent particulier a été mis sur l'aménagement de chemins de promenades.

93 PREMIÈRES COMMUNIONS À GLIS

GLIS. – Grande fête dimanche, à Glis, à l'occasion de la première communion des enfants de la paroisse. Pour la circonstance, 93 communiants s'approchèrent pour la première fois de la table sainte. La fanfare locale ainsi que le chœur mixte apportèrent leur précieux concours à la réussite de la cérémonie à laquelle assistaient d'innombrables fidèles.

Maria Christen expose à la Matze du château

Maria Christen, à qui nous souhaitons le plus grand succès.

BRIGUE. – Depuis samedi dernier, la galerie de la Matze du château abrite les œuvres d'une artiste bâloise : Maria Christen. Mère de deux enfants en bas âge, elle s'adonne à la peinture avec une certaine distinction. Empreints de candeur, ses travaux n'en sont pas moins admirables. On sait au moins ce qu'ils veulent dire, ce qu'ils représentent. Que ce soit une procession, un animal ou un paysage, l'artiste donnera toujours l'impression d'une remarquable franchise, d'un profond respect de la réalité et d'un souci constant des choses simples mais bien faites. Au cours du vernissage de cette exposition – qui durera jusqu'au 12 mai prochain – le professeur Ruppen se fit un honneur de présenter

Début du déblayage de la chaussée du col de la Furka

CONCHES. – Ainsi que nous le laissions entendre dans une précédente édition, les travaux de déblayement du col de la Furka ont débuté hier matin. Deux chasse-neige sont engagés dans cette action de grand style. Il ne s'agit effectivement pas d'une simple formalité, tant est encore importante la couche que l'on mesure sur la chaussée : à certains endroits, encore 4 à 5 mètres. Après la galerie de Rhônequelle, les ouvriers se sont trouvés en face d'un véritable mur de glace d'une épaisseur de 2 à 3 mètres.

Au lieu dit « Weissenbachkehr », la route a été emportée par une avalanche sur une centaine de mètres de longueur et 2 à 3 mètres de largeur. En dépit de ces difficultés, on pense toutefois pouvoir atteindre Gletsch pour jeudi ou vendredi prochain, ce qui permettrait d'en faire autant en ce qui concerne la ligne de la Furka qui, en ces lieux, se trouve en dessous de la route.

Si les conditions atmosphériques le permettent, on espère pouvoir donner le feu vert à la circulation automobile, sur les passages alpestres de la Furka, du Grimsel et du Nuefenen, pour Pentecôte.

Précisons que 2500 francs par jour, environ, sont consacrés à ces travaux qui sont placés sous la surveillance de M. Aloïs Imhasly, voyer de l'Etat.

L'opération n'étant pas exempte de dangers, en dépit de toutes les dispositions qui sont prises, souhaitons qu'elle se déroule normalement et dans les délais voulus.

NF Votre journal

ADVICO DELPIRE

«Ça vous coûte combien pour rouler au sec?»

D'accord: avec un bolide bourré de CV vous serez à votre bureau aussi vite et aussi sec qu'en 2 CV.
Mais en 2 CV ça n'est pas seulement moins cher...

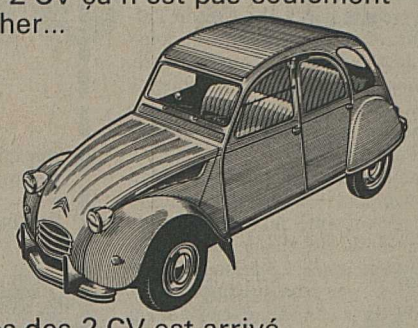

Le temps des 2 CV est arrivé.

2CV4: Fr. 5990.–

2 cylindres opposés à plat, refroidissement à air, traction avant, suspension à roues indépendantes.
2 CV 4: 435 cm³, 24 CV DIN/ 26 CV SAE, vitesse max. 102 km/h, consommation 5,4 l (DIN).
2 CV 6: 602 cm³, 29 CV DIN/33 CV SAE, vitesse max. 110 km/h, consommation 6,1 l (DIN).

CITROËN 2CV

Pont-de-la-Morge: Reverberi SA, Garage 13 Etoiles, tél. 8 43 15. Monthey: Reverberi SA, Garage 13 Etoiles, tél. 4 10 39. Montana: Reverberi SA, Garage 13 Etoiles, tél. 7 25 04. Sierre: Reverberi SA, Garage 13 Etoiles, tél. 5 02 72 – 5 31 72
Charrat: J. Vanin, Garage de la Gare, tél. 5 32 84. **Haute-Nendaz:** V. Girolamo, Garage de Nendaz, tél. 4 57 23. **Verbier:** A. Stuckelberger, Garage de Verbier, tél. 026/7 17 77
Bex: Garage Küpfer, tél. 025/5 26 36. Aigle: M. Zumbrunnen, Garage du Pillon, tél. 2 14 21

Commerce de Sion
cherche

employée de bureau

à la demi-journée

Tél. 027/2 23 01

36–2414

Famille de 2 personnes à Sion cherche

employée de maison

3 jours par semaine (lundi, mercredi et vendredi), de 9 à 15 h.

Tél. 027/2 80 20 (bureau)

Pour vos réparations et capitonnage

à prix modéré

Tél. 027/8 16 74

36–1300

Bureau d'architecture à **Montana**
cherche

jeune dessinateur

Entrée tout de suite ou à convenir

Ecrire sous chiffre P 36–24822 à Publicitas, 1951 Sion.

A vendre sur **Sarreyer-Bagnes**

chalet

de 3 chambres et cuisine
Belle vue et soleil.

Offre à case postale 37
1211 Genève 16 36–24973

Cherche à remettre

café à Sierre

Ecrire sous chiffre P 36–24982 à Publicitas, 1951 Sion.

KAFAG
Société Anonyme pour la Gestion de Fonds de Placement, Zurich

INTERMOBILFONDS
Fonds de placement international à politique d'investissement mobile

Paiement des coupons à partir du 1er mai 1974

Contre remise du coupon No 4, il sera réparti:
Fr. **2.50** montant brut, moins
Fr. **–.75** impôt anticipé
Fr. **1.75** net par part

Pour les porteurs de certificats domiciliés à l'étranger, la répartition est de Fr. 2.31 net par part. Elle est subordonnée à certaines conditions au sujet desquelles les domiciles de paiement donneront volontiers les renseignements nécessaires.

Le rapport de gestion pour l'exercice 1973/74 est à votre disposition auprès des domiciles d'émission et de paiement ci-après:

Banque Populaire Suisse
Toutes les succursales

Banque Pictet & Cie Genève
Banque Wegelin & Co. St-Gall

inno prix-choc

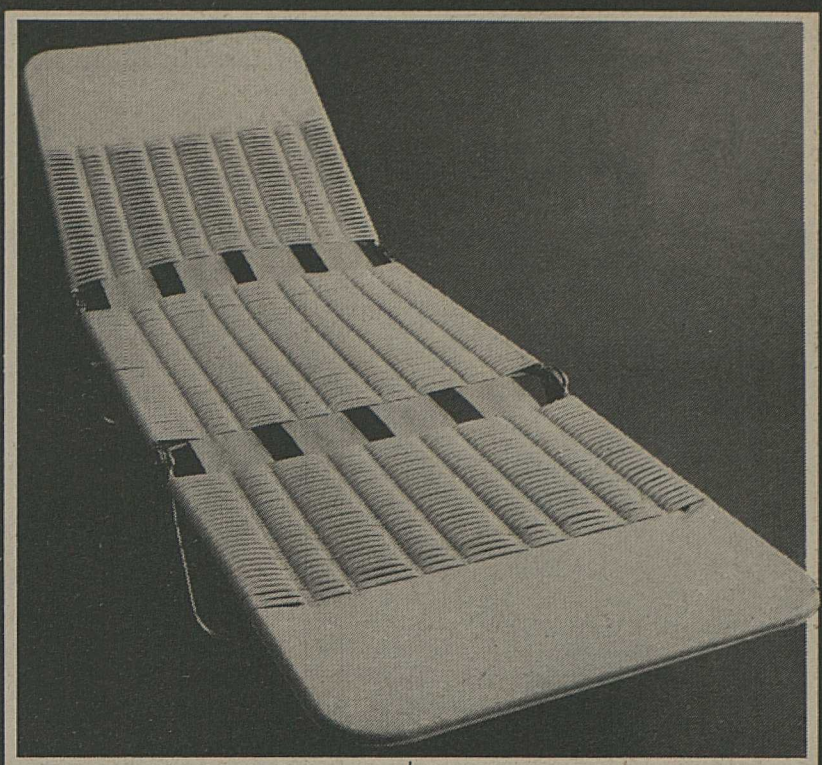

LIT DE REPOS TENDU DE PLASTIQUE LAVABLE, CADRE SOLIDE EN TUBE D'ACIER GALVANISÉ, TÊTE ET PIED MOBILES, EN CORAIL ET BLEU CIEL:

49.–

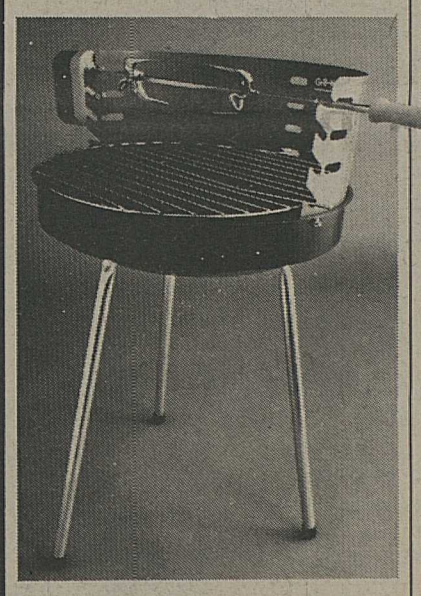

FAUTEUIL DE CAMPING AVEC ACCOUDOIRS, SIÈGE ET DOSSIER REMBOURRÉS, EXÉCUTION SOLIDE, SE PLIE FACILEMENT, FORMAT TRÈS PRATIQUE:

20.–

30.–

GRIL ROND, AVEC FOYER, GRIL, AUVENT ET BROCHE, PIEDS DÉMONTABLES, MOTEUR À PILE, EN ROUGE ET NOIR

innovation

MARTIGNY SIERRE VIEGE BRIGUE

I.17

A propos assurances vie!
Ne prenez aucune décision avant de connaître le Dynaplan.
Il y a pour cela de bonnes raisons.

	DYNAPLAN 7%		DYNAPLAN 10%		DYNAPLAN 4%	
Prime initiale	1140.–	1180.–	960.–	1270.–	1920.–	2040.–
Age lors de la conclusion:	20 ans	25 ans	25 ans	30 ans	30 ans	35 ans
Age lors de l'échéance:	55 ans	60 ans	60 ans	60 ans	60 ans	65 ans

Exemple de prime annuelle pour Fr. 100 000.– de somme assurée = capital-épargne

Le Dynaplan, une œuvre de pionnier de La Bâloise, est l'assurance vie pour presque chaque budget. Sa prime s'adapte à votre revenu: au début, elle est très modeste et augmente par la suite, d'année en année, d'un même montant. Vous décidez vous-même s'il s'agit en l'occurrence de 4%, 7% ou 10% de la prime initiale.
Un autre avantage du Dynaplan est la couverture immédiate élevée. Dès le paiement de la première prime modique, vous jouissez d'une assurance élevée et touchez malgré tout, lors de l'échéance de la police, le montant intégral sous forme de capital-épargne. Augmenté, évidemment, de la participation aux bénéfices.
Si vous désirez des renseignements supplémentaires concernant votre propre Dynaplan, ne manquez pas d'envoyer aujourd'hui même ce talon à la Bâloise-Vie, département du marketing, Aeschenvorstadt 41, 4002 Bâle

La Bâloise
Compagnie d'Assurances sur la Vie

MAB

Je m'intéresse au Dynaplan. NV 74/10
Veuillez m'adresser de la documentation.

Nom

Prénom

Rue

No postal/Localité

†

Madame Mélanie NANÇOZ-METRAL, à Tavel-sur-Clarens ;
Monsieur et Madame Paul NANÇOZ et leurs enfants, à Lausanne ;
Monsieur et Madame Ernest NANÇOZ et famille, à Vevey et Lausanne ;
Madame veuve Emile NANÇOZ, à Montreux .
Madame veuve Henri NANÇOZ et famille, à Conthey ;
Monsieur et Madame Georges NANÇOZ, à Cannes ;
Monsieur Candide METRAL, à Chippis ;
ainsi que les familles parentes et alliées, ont le profond chagrin de faire part du décès de

Monsieur Albert NANÇOZ

leur cher époux, papa, beau-père, grand-papa, frère, oncle, parent et ami, survenu le dimanche 28 avril 1974, après une longue et pénible maladie, muni des sacrements de l'Eglise.

L'inhumation aura lieu à Clarens, le mercredi 1er mai 1974, à 11 heures.

La messe de sépulture sera dite à l'église Sainte-Thérèse à Clarens à 10 heures.

Honneurs à la sortie de l'église et au cimetière.

Domicile mortuaire : maison de repos de Montbrillant, à Chailly-sur-Clarens ;

Domicile de la famille : chez M. Paul Nançoz, La Borde 28, 1018 Lausanne.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

Repose en paix !

---

†

Madame Germaine REUSE-BRUN, à Sembrancher ;
Madame et Monsieur Armand TARAMARCAZ-REUSE et leurs enfants, à Sembrancher ;
Monsieur et Madame Jean REUSE-BISELX et leur fille, à Sembrancher ;
Monsieur et Madame Raymond REUSE-MARTINAL et leur fille, à Sembrancher ;
Monsieur et Madame Philippe REUSE-DALLEVES et leurs filles, à Lausanne ;
Monsieur et Madame Yves REUSE-TERRETTAZ et leur fils, à Sembrancher ;
Madame et Monsieur Raymond RAUSIS-REUSE, à Martigny ;
Monsieur Marcel REUSE, à Sembrancher ;
La famille de feu Louise BRUN-VOUTAZ, à Sembrancher, Les Valettes et Martigny ;
ainsi que toutes les familles parentes, alliées et amies, ont la profonde douleur de faire part du décès de

Monsieur Hermann REUSE

employé SRE

leur très cher époux, papa, beau-papa, grand-papa, beau-frère, oncle, cousin, parent et ami, survenu dans sa 64e année, après une courte maladie.

La messe de sépulture sera célébrée à l'église de Sembrancher, le jeudi 2 mai 1974, à 10 heures.

Selon le désir du défunt, le deuil ne sera pas porté.

Prière de ne pas faire de visite.

Que ton repos soit doux, comme ton cœur fut bon.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

---

†

Monsieur et Madame Victor RABOUD-BORGEAUD, à Vionnaz, et leurs enfants, à Vouvry, Chexbres, Monthey, Lugano et Lucerne ;
Monsieur et Madame Georges FLÜKIGER-RABOUD, à Brigue, et leurs enfants, à Genève, Bümpliz et Zurich ;
Monsieur et Madame Marcel CURDY-RABOUD, à Saint-Gingolph, et leurs enfants, à Genève, Lugrin, Saint-Gingolph et Muraz ;
Monsieur et Madame Jules RABOUD-BRESSOUD, à Brigue, et leurs enfants, à Martigny, Zurich et Brigue ;
Monsieur et Madame Octave RABOUD-ROUILLER et leurs enfants, à Sion, Vionnaz et Muraz ;
Monsieur et Madame Nestor VANNAY-RABOUD et leurs enfants, à Vionnaz ;
Monsieur Emile RABOUD et sa fiancée, à Vionnaz ;
Les enfants de feu Alfred RABOUD, à Vionnaz ;
Les petits-enfants de feu Ernest DELSETH, à Vionnaz ;
ainsi que toutes les familles parentes ou alliées, font part du décès de

Monsieur Emile RABOUD

d'Alfred

leur cher père, beau-père, grand-père, arrière-grand-père, frère, beau-frère, oncle, cousin et parent, survenu à l'âge de 96 ans, après une courte maladie, muni des sacrements de la religion.

L'ensevelissement aura lieu à Vionnaz, le mercredi 1er mai 1974, à 15 h. 30.

Départ du convoi mortuaire : place de l'Eglise.

Domicile mortuaire : morgue, clinique Saint-Amé, Saint-Maurice.

Domicile de la famille : M. Victor Raboud, à Vionnaz.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Priez pour lui !

---

†

La classe 1930 de Vernayaz

a le regret de faire part du décès de

Monsieur Jean-Paul MEIZOZ

fils de leur contemporain Jean.

---

†

Le club de pétanque « Pissevache », Vernayaz

a le regret de faire part du décès de

Monsieur Jean-Paul MEIZOZ

fils de son membre Jean.

---

†

Le Parti socialiste de Vernayaz

a le pénible devoir de faire part du décès de

Monsieur Jean-Paul MEIZOZ

fils de son président et conseiller Jean Meizoz.

---

†

Le ski-club « Chavalard » à Fully

a le regret de faire part du décès de son membre

Monsieur Jacques DORSAZ

Pour les obsèques, prière de consulter l'avis de la famille.

---

†

Monsieur et Madame Philippe MONNIER et leurs enfants, route de la Gruyère 35, à Fribourg ;
Monsieur et Madame Marcel PERS et leurs enfants, à Meslay-du-Maine (France) ;
Monsieur et Madame Bernard MONNIER et leurs enfants, à Saint-Germain (France) ;
Monsieur et Madame Jean MONNIER et leurs enfants, à La Tour-en-Jarez (France) ;
Mademoiselle Françoise MONNIER, à Angers (France) ;
recommandent à vos prières le repos de l'âme du

docteur Henry MONNIER

médecin-radiologue

leur père, beau-père et grand-père, pieusement décédé à Angers (France), le dimanche 28 avril 1974, dans sa 81e année, réconforté par les sacrements de l'Eglise.

L'office d'enterrement aura lieu à Angers, le jeudi 2 mai 1974.

Cet avis tient lieu de faire-part.

---

†

L'Association valaisanne des anciens de Don Bosco

a le regret de faire part du décès de

Madame Léon IMHOFF

mère de son président d'honneur et fondateur de l'association, M. Edmond Imhoff, et grand-mère de Jean-Jacques.

Prière d'assister aux obsèques qui ont lieu à la cathédrale de Sion, aujourd'hui mardi 30 avril 1974, à 11 heures.

---

†

Monsieur et Madame René MORISOD-RICHARD et leurs enfants Jean-Daniel, Jérôme et François, à Saint-Maurice ;
Monsieur et Madame Michel MORISOD-DAVES et leurs enfants André, Bernard et Anne-Marie, à Vérossaz ;
Monsieur Paul MORISOD, à Vérossaz ;
Monsieur Gabriel MORISOD, à Vérossaz ;
Madame et Monsieur Marc JACQUEMOUD-MORISOD et leurs enfants Carmen, Frédéric, Benoît et Olivier, à Vérossaz ;
Monsieur François CHAPPUIS, à Vérossaz ;
Monsieur et Madame Henri MORISOD-ROUILLER et leurs enfants ;
Madame et Monsieur Maurice VŒFFRAY-MORISOD et leurs enfants ;
Monsieur et Madame Thomas MORISOD-VEUILLET et leurs enfants ;
Les enfants et petits-enfants de feu Alfred DUBOIS-MORISOD ;
Madame et Monsieur Gérald RICHARD-CHAPPUIS ;
ainsi que les familles parentes et alliées, ont la douleur de faire part du décès de

Madame veuve Eloi MORISOD

née Marie CHAPPUIS

leur très chère mère, belle-mère, grand-mère, sœur, tante, marraine et cousine, survenu le 29 avril 1974, à l'âge de 83 ans, après une courte maladie, munie des sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Vérossaz, le mercredi 1er mai 1974, à 10 h. 30.

Priez pour elle !

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

---

†

Monsieur et Madame Roland GAILLE-FOURNIER et leurs enfants, à Sainte-Croix ;
Monsieur et Madame Joseph FAUCHERE-MOIX et leurs filles, à Evolène ;
Monsieur et Madame Léon FAUCHERE-CHEVRIER et leur fille, à Arolla ;
Monsieur Antoine FAUCHERE, à Evolène ;
La famille de feu Maurice FAUCHERE-FOURNIER, à Evolène ;
La famille de feu Pierre GASPOZ-FAUCHERE ;
Monsieur Joseph GAUDIN-FOURNIER et ses enfants ;
Madame veuve Joseph FOURNIER-PRALONG et ses enfants ;
Madame veuve Léon FOURNIER-FORCLAZ et ses enfants ;
La famille de feu Jean GASPOZ-FOURNIER ;
La famille de feu Jean FOURNIER-ANZEVUI ;
La famille de feu Jean RONG-FOURNIER ;
ainsi que les familles parentes et alliées, ont le profond chagrin de faire part du décès de

Monsieur Joseph FAUCHERE-FOURNIER

leur cher père, beau-père, grand-père, beau-frère, oncle et cousin, enlevé à leur tendre affection après une longue maladie courageusement supportée, à l'âge de 85 ans, muni des sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Evolène, le mercredi 1er mai 1974, à 10 h. 30.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

P. P. L.

---

†

Marcel MARIETAN

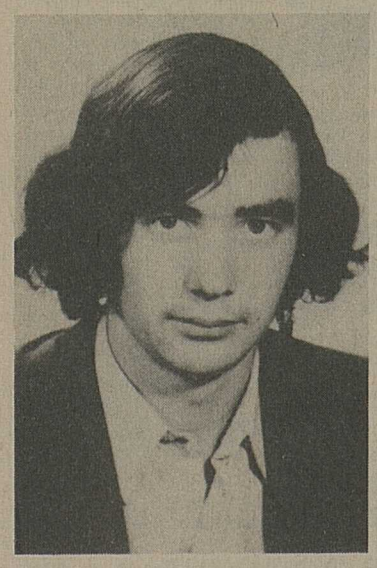

Pierre-André UDRESSY

Mai 1973 - mai 1974

Pourquoi si tôt ?

Déjà une année que nos cœurs se sont brisés sur une peine ineffaçable, celle de vous voir quitter cette terre à la fleur de l'âge, au moment où votre avenir s'ouvrait à vous comme une fleur au printemps ; ainsi soit faite la volonté de Dieu.

Du haut des cieux veillez sur nous, donnez-nous la force et le courage de lutter et que votre repos soit doux comme votre cœur fut bon, que les larmes versées soient pour nous une route qui nous conduise vers le Père céleste et auprès de vous, chers disparus.

Une messe d'anniversaire sera célébrée à Val-d'Illiez, le jeudi 2 mai 1974, à 19 heures, et une à Troistorrents, le samedi 4 mai 1974, à 8 heures.

Offres et demandes d'emplois

Votre chance chez nous !

pour la **JEUNE GENERATION** (vente, commerce, restaurant, hôtellerie), les postes suivants sont à repourvoir, après une solide formation, bien rétribuée.

chef du discount

chef adjoint du discount

Veuillez nous appeler au 01/33 77 60 ou envoyez-nous votre offre.

SUPER-DISCOUNT

DENNER

Service du personnel
Grubenstrasse 12, 8045 Zurich

Qui aimerait apprendre l'allemand dans jeune famille gaie avec petits enfants ?
Ne demandant que peu de travaux ménagers, nous cherchons, pour septembre

jeune fille

ayant plaisir à s'occuper des enfants. Vie de famille, belle chambre et congés réguliers assurés.

Fam. N. Kahn
Erlachstrasse 29, 8003 Zurich
Tél. 01/35 75 24 44–401351

Le restaurant de la Piscine à Sion cherche

vendeuse

pour kiosque

et

caissière

pour libre service

Tél. 027/2 92 38 36–1311

Laborantine médicale

cherche travail à Sion

De préférence chez médecin.

Faire offre écrite sous chiffre P 36–300739 à Publicitas, 1951 Sion.

Profitez !

A vendre pour 1650.– seulement,
rendu sur place

1 salle à manger 1900 en noyer
ainsi qu'une chambre à coucher classique, parfait état,
un salon, lustres et divers à donner.

L. Salomon, Renens

Tél. 021/34 33 63
Le soir 34 33 62

60–776003

Commerce d'épicerie et produits agricoles aux environs de Sion cherche

magasinier-chauffeur

Permis catégorie A.

Offre écrite sous chiffre P 36–300740 à Publicitas, 1951 Sion.

Si vous disposez du téléphone et de 4 à 5 heures par jour, vous serez notre

collaborateur (trice)

idéal(e).

Une instruction approfondie vous est assurée.

Le 037/24 98 47
vous renseignera.

99–64417

Nous cherchons, pour la saison d'été

commis de cuisine

serveuses expérimentées

pour notre bar-carnotzet avec pianiste. Gros gain. Début mai ou à convenir.

Hôtel de la Dent-Blanche, 1968 Evolène
Tél. 027/4 61 05 36–24960

Champex-Lac. Le Rendez-Vous cherche, pour la saison d'été

jeune fille

pour service dans café-tea-room. Entrée 20 mai ou début juin.

Famille Maurice Abbet
Tél. 026/4 12 86 (Orsières)
ou 4 16 40 (si non-rép. Champex)

Café-bar Le Richelieu, Sion demande tout de suite

un sommelier ou une serveuse

Tél. 027/2 71 71 36–3475

Suisse, 38 ans, cherche place comme

portier de nuit (réception)

logé (nourri).

Tél. 022/35 07 24 36–24786

ADVICO DELPIRE

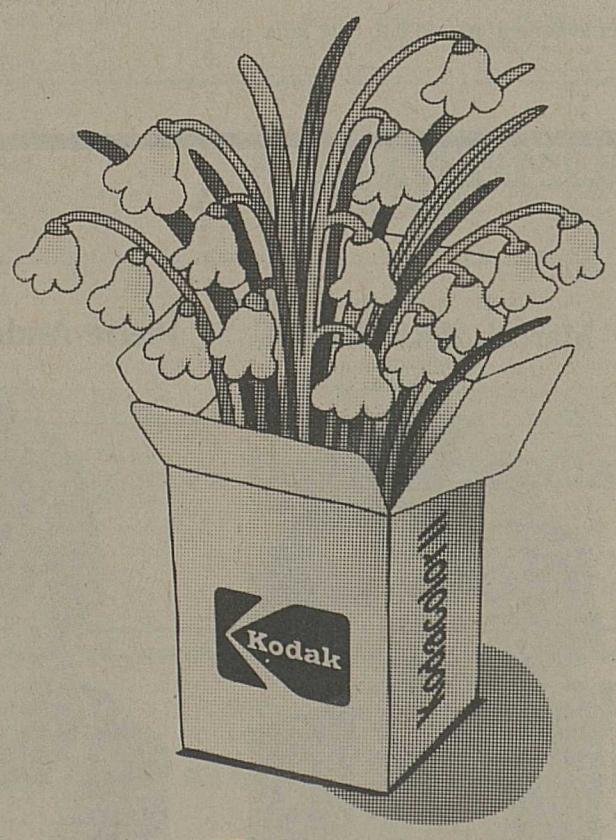

Brin de muguet,
brin de bonheur...

Fixez la fête du printemps sur films couleurs Kodak.

Kodak

Kodak Société Anonyme

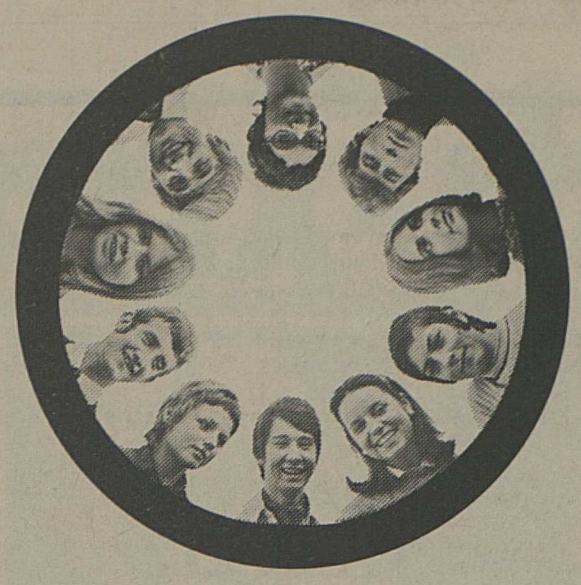

APPRENTISSAGE

A tous les parents soucieux de l'avenir de leurs enfants,

Parce que c'est souvent au départ que se joue l'arrivée,

pouvons-nous suggérer de confier leur apprentissage à La Placette?

Rares sont les métiers aussi passionnants que ceux de la vente,

étonnantes les possibilités qui s'y ouvrent à toutes les ambitions.

Naturellement, c'est à La Placette que l'ambiance est la plus ‹jeune›:

tous les rayons en témoignent, par tous ceux qui les desservent.

Il est donc évident que votre enfant, à La Placette, travaillera dans la joie.

Son salaire sera encourageant et sa formation sérieusement entreprise.

Socialement parlant, il bénéficiera d'avantages nombreux et de rabais spéciaux,

avec, en plus, la possibilité de faire un stage partout en Suisse.

Guidez vos enfants sur la bonne voie, laissez à La Placette le soin de les former:

elle fera de leur travail un plaisir et de leur vie professionnelle une réussite!

à la

PLACETTE SIERRE

Renseignements : **Placette Genève, bureau Sierre**
Case postale 892, 1211 Genève 1, tél. 022/31 74 00

Pour toutes vos annonces : Publicitas 37111

SION – Place de la Patinoire

Pour le 1er mai

(mardi 30 avril et mercredi 1er mai)

PROLONGATION du champ de foire

Carting **Grand 8**

Avions **Mur de la mort**

BON **Mercredi, de 14 à 16 heures : prix réduit pour les enfants porteurs de ce bon**

Chronique des tribunaux

APRÈS UN ACCIDENT MORTEL

Que s'est-il passé au « trou » de Pont-de-la-Morge ?

Lui au volant, son épouse à ses côtés, un couple avait quitté Sierre vers minuit pour regagner son domicile, à Lausanne. Après le dos d'âne formé par le pont sur la Morge, un choc ébranla la voiture.

« *J'ai cru avoir heurté une planche, ou une branche* » **dira le conducteur. L'auto poursuivit sa route, sans s'arrêter. A Lausanne, très tard dans la nuit, puis le lendemain, qui était un dimanche, le conducteur examina sa voiture. Le phare avant gauche était brisé, de même que le rétroviseur extérieur. Le toit avait subi un enfoncement.**

« *Je n'ai découvert aucune trace de sang* », **dira le conducteur en ajoutant :** « *Pourtant, je me suis mis à penser que le choc pouvait avoir été provoqué par autre chose qu'un bout de bois* ».

En fait, c'était un homme que l'avant gauche avait heurté et tué : M. Joseph Quinodoz, qui avait quitté un établissement public de la région vers 23 h. 25 et qui se trouvait sur la route, à Pont-de-la-Morge, vers 0 h. 30, lorsque survint l'auto.

Le conducteur lausannois n'avait pas utilisé son auto le lendemain de sa rentrée de Sierre. C'est en train qu'il s'est rendu à Grandson. Et c'est dans le train Lausanne-Genève, tôt le lundi matin, qu'il apprit le drame du Pont-de-la-Morge en lisant les journaux. Il s'annonça aussitôt à la police cantonale, à laquelle il déclara avoir perçu un choc contre sa machine, mais l'avoir mis sur le compte d'une planche, car il avait vaguement aperçu, sur l'avant gauche, une forme horizontale de couleur grise ». Examinée par des experts de la police, l'auto ne révéla aucune trace de sang. Elle n'avait pourtant pas été lavée et était demeurée dans l'état où elle devait se trouver à son retour à Lausanne, aux petites heures du dimanche matin.

Homicide par négligence et délit de fuite

Cette affaire est venue hier devant le Tribunal d'arrondissement de Sion, présidé par M. Pierre Delaloye, assisté de MM. Métral et Jacquod. Un fait est admis aussi bien par le Ministère public que par la défense (il n'y avait pas de partie civile, la famille du défunt, qui était célibataire, ayant renoncé à intervenir en cause) : **ce passage du Pont-de-la-Morge est un « trou » noir très dangereux.** La traversée du Pont-de-la-Morge, pont compris, est bien éclairée. Ensuite, on retombe en pleine campagne. Or, le pont forme un dos d'âne et les phares, éclairant haut, laissent dans l'ombre la chaussée où s'est produit l'accident. Une reconstitution a eu lieu. Elle a prouvé qu'un piéton se trouvant à l'endroit où M. Quinodoz a été happé ne pouvait être aperçu qu'à une distance d'une vingtaine de mètres, surtout – comme c'est le cas – si celui-ci porte des vêtements noirs.

Pour **Me Antonioli, procureur,** cette topographie dangereuse ne représente pas une circonstance atténuante. Au contraire, elle doit inciter le conducteur à une attention soutenue. En roulant à 60-65 km/heure, l'accusé ne pouvait pas s'arrêter – comme l'exige la loi – sur la distance visible car le chemin d'arrêt est de 45 mètres. Le conducteur a, de plus, été inattentif puisqu'il déclare n'avoir pas vu le piéton. Etait-il fatigué ? L'instruction n'a pu établir son état physique, ce samedi soir, mais l'inattention est flagrante puisque c'est l'avant gauche de l'auto qui a heurté M. Quinodoz et que la loi exige du conducteur qu'il voue toute son attention à la route et à la circulation. Un simple coup de volant à droite, même à la dernière seconde, aurait évité le drame.

Ainsi, pour n'avoir pas adapté la vitesse de son véhicule aux circonstances de la visibilité et pour n'avoir pu maîtriser sa machine lorsqu'un obstacle apparut sur la chaussée, le conducteur doit être condamné pour homicide par négligence.

Mais il y a plus grave. En ne s'arrêtant pas, le conducteur a commis le plus grave des délits : la violation de ses devoirs en cas d'accident (délit de fuite), pour lequel la moindre peine est l'emprisonnement. Le procureur ne peut en effet retenir la version de l'accusé expliquant son attitude par une erreur d'appréciation. Il croit à un moment de panique, à une aberration momentanée d'un conducteur qui, par ailleurs, jouit d'une excellente réputation soit comme automobiliste, soit comme homme et employé qualifié dont ses patrons n'ont qu'à se féliciter.

En conclusion, le procureur demande contre l'accusé une peine de 10 mois d'emprisonnement. L'octroi du sursis étant « à la limite » des possibilités, il l'accorde, mais pour une durée de 3 ans.

Les responsables du « trou »

Me Ch. H. Lorétan défend l'accusé. Il se demande pourquoi la limitation de vitesse, à cet endroit, ne tient pas compte du danger de ce fameux « trou » d'ombre. Un automobiliste peu familier des lieux roule en confiance à la vitesse autorisée et ne peut être tenu pour responsable du piège que lui tend la chaussée, si celui-ci n'est pas signalé.

Le principe de la confiance, Me Lorétan l'exposa comme base de son argumentation, en citant la thèse, à ce sujet, de Me Raphaël de Werra, juge fédéral.

En résumé, le défenseur posa que si l'on devait tenir compte de toutes les possibilités d'une faute d'un tiers, toute circulation serait impossible car elle serait complètement bloquée. Or, Me Lorétan met en présence un automobiliste roulant normalement et un piéton (chez qui on a relevé un degré d'alcoolémie de 2,05 ‰) se trouvant sur la chaussée à minuit trente après avoir quitté un café une heure plus tôt) pour demander où se trouve, en l'occurrence, la faute d'un tiers.

En conclusion, il demande l'acquittement pur et simple pour son client.

Le tribunal appréciera et donnera son jugement par écrit. **gr.**

L'accusé, après avoir volé 8000 francs : « Aujourd'hui j'ai bien gagné ma journée ! »

B., récidiviste, Fribourgeois d'origine, né en 1936, et S., né en 1947, Bernois d'origine, mais tous deux domiciliés en Valais, comparaissent le premier pour vols, abus de confiance et escroquerie, le scond pour vols et escroquerie.

B. est accusé d'u vol d'un sac à main à l'hôpital de Sierre et, avec S., de cambriolages divers commis dans un immeuble en construction à Naters, dans un garage de Châteauneuf et dans un autre à Ardon. Il a aussi acheté – sans la payer – une machine à écrire qu'il a revendue à Martigny.

B. nie par contre – comme on l'accuse – avoir dérobé à l'école de Beaulieu, à Sierre, des bijoux et différentes parures féminines, ainsi qu'une montre datant de 1836. Il se trouvait là pour chercher sa fille, âgée de 4 ans, lorsque le vol a été commis au détriment d'une tierce personne, mais la preuve matérielle du délit qu'on lui impute fait défaut.

Un garage... sans outils

B. et S. avaient monté une association pour exploiter, à Muraz/Sierre, un « Garage du Sport ». Tout y était... sauf les outils ! Qu'à cela ne tienne : on ira les chercher ! Des enrouleurs et des câbles électriques volés par-ci, des perceuses et des manomètres par-là constituèrent le premier « fonds de commerce » des deux associés. S. étant vitrier, il lui fut aisé, flanqué de B. faisant figure de meneur, de forcer une fenêtre d'un garage à Ardon où les deux compagnons s'emparèrent d'outils pour une valeur de 8000 francs.

Ce qui fit dire à B. : « Aujourd'hui, j'ai bien gagné ma journée »...

Cet accusé B. est celui qui, en traitement à l'hôpital de Sierre, s'est évadé d'une façon spectaculaire de cet établissement, en se débarrassant de son équipement de « goutte à goutte », en gagnant sa voiture dans laquelle étaient déposés un pantalon et un chandail et en regagnant son domicile en ville, qu'il atteignit en escaladant un balcon.

Le procureur, Me Antonioli, a requis 20 mois de prison contre ce récidiviste, peine complémentaire à celle qu'il venait d'écoper le 31 janvier 1974.

Contre S., il a requis 12 mois, avec sursis pendant 2 ans.

Me Pierre Fournier, défenseur de B., plaida sobrement et efficacement pour son client, dont il décrivit les déboires et les infortunes conjugales. En conclusion, il demanda à la Cour de faire preuve de clémence et de donner une dernière chance à B. de refaire sa vie sur des bases plus solides que jusqu'ici.

Le jugement sera communiqué par écrit aux parties.

G. R.

†

Le Cercle fribourgeois de Martigny et environs

a le pénible devoir de faire part du décès de

Monsieur Albert CLERC

membre actif.

L'ensevelissement a lieu à Saillon, aujourd'hui mardi 30 avril 1974, à 10 h. 30.

Les membres du cercle sont priés d'assister à l'ensevelissement.

†

EN SOUVENIR DE

Monsieur Raymond COUDRAY

Déjà une année que tu nous as quittés.
Chaque jour nous pensons à toi et dans nos cœurs tu vis toujours.

Ton épouse, tes enfants et petits-enfants.

Une messe d'anniversaire sera célébrée à l'église paroissiale de Chamoson, le samedi 4 mai 1974, à 19 h. 15.

« Affaire syndicale de Fully »

Deux nouvelles plaintes déposées

MARTIGNY (Set). – Ce que l'on appelle d'ores et déjà dans le secteur « l'affaire syndicale » de Fully a connu hier un nouvel épisode. Tout d'abord la FCTC a chargé son avocat, en l'occurrence Me Claude Chappaz de Martigny, de déposer une seconde plainte pour coups, atteinte à l'honneur et tort moral. Cette seconde plainte fait suite à la première pour vol de voiture. D'autre part le secrétaire syndical Fernand Boisset nous a également avisé que la FCTC s'occupait de trouver un emploi pour le frère de M. Cambria.

L'entrepreneur de Fully, M. Simon Ducrey a, de son côté, également déposé une plainte contre M. Cambria pour coups et blessures.

D'autre part, M. Ducrey nous a dit être indigné de la manière dont il a été traité par une consœur, correspondante à deux quotidiens lausannois. Il déplore, tout particulièrement, que, depuis le début de l'affaire, elle n'ait même pas eu la correction de prendre contact avec lui pour connaître sa version des faits. Il constate que l'information de ces deux journaux vaudois a été faite à sens unique, que l'on s'est déplacé pour écouter un des sons de cloche, sans juger bon d'entendre au moins l'autre. Il considère comme calomnieux, ou pour le moins diffamatoire, la rédaction de ces textes et il se réserve le droit d'intervenir en justice.

L'ASSOCIATION VALAISANNE DES ENTREPRENEURS ENTRE EN SCÈNE

Nous avons appris que l'Association valaisanne des entrepreneurs s'est également saisie de l'affaire et a adressé une lettre au secrétariat du syndicat. Le président de l'association, M. Charles Meyer, n'a pas voulu nous donner de plus amples renseignements quant à la tenue de cette missive rédigée hier, afin de ne pas en divulguer le contenu, avant qu'elle arrive à destination.

Selon nos renseignements, et des faits telles que la conférence de presse du syndicat, la mise au point que nous publions ci-dessous et les interventions de certains responsables, il apparaît à l'évidence que la FCTC veut exploiter au maximum cet incident, de toute manière regrettable, mais pour sa propre gloire, l'employeur étant tout naturellement, dans sa perspective, le dernier des derniers.

Pour cela, on fait de l'employé sicilien du syndicat de Martigny un martyr-vedette.

Mise au point

« UN ENTREPRENEUR UN PEU TROP VIF »

La FCTC, Fédération chrétienne des travailleurs de la construction de la Suisse, nous demande de publier la mise au point suivante.

Nous le faisons, en nous gardant bien d'y ajouter le moindre des commentaires, sauf qu'il nous semble que les accusations graves que l'on porte contre l'entrepreneur dans la deuxième moitié, sont d'ordre privé et, de toute façon, n'ont rien à voir avec le présent incident.

On peut présumer que l'entrepreneur réagira comme il se doit à de telles accusations.

La partialité du secrétariat central aurait pu nous inciter à refuser purement et simplement sa mise au point vengeresse comme le font la radio, la télévision et la plupart des journaux lorsqu'ils sont directement et violemment attaqués.

Le *Nouvelliste* a, Dieu merci, et malgré les critiques dont il est l'objet, une tout autre optique de la liberté d'expression.

Voici donc le point de vue de l'employeur actuel du syndicaliste sicilien.

Le samedi, 27 avril 1974, a paru dans le Nouvelliste *un article intitulé « Un entrepreneur un peu trop vif bouscule un syndicaliste sicilien qui pourrait être, dans ce cas précis, un provocateur ». Cet article, scandaleux dans sa présentation et son contenu, est un défi à l'objectivité que l'on est en droit d'attendre d'un journal d'information.*

Avant d'entrer plus avant dans les détails de cette publication, il convient de préciser deux points.

Premièrement, M. Cambria Carmelo est impliqué dans cette affaire, non pas en tant que syndicaliste sicilien, mais en tant que permanent syndical de la Fédération chrétienne des travailleurs de la construction de Suisse, secrétariat de Martigny. A ce titre, Cambria est responsable des relations avec les travailleurs migrants : il doit se préoccuper de leur accueil dans notre pays, du logement et de la pension, renseigner sur les droits et devoir découlant des dispositions légales et contractuelles, assurer la défense de leurs intérêts, intervenir, si nécessaire, auprès des autorités, des organisations patronales et des institutions paritaires. Cette activité représente la substance du cahier des charges de Cambria. Et puisque certaines entreprises placent la notion d'efficacité avant celle des relations humaines, les contacts syndicaux avec les travailleurs migrants ne peuvent se réaliser sur le chantier. Ils doivent se dérouler au lieu de domicile, en l'occurrence, la cantine. C'est là l'exception, la grande majorité des employeurs ayant heureusement une conception plus libérale de la communauté professionnelle.

Deuxièmement, les travailleurs de l'entreprise dont il est question, ne sont pas logés gratuitement. Ce sont des locataires qui paient un loyer établi par le patron. Ce loyer est fixé à 180 francs par chambre de deux lits. Les travailleurs ont donc le droit d'accueillir, chez eux, qui bon leur semble, sans être contraints de demander au préalable à leur patron la liste des personnes « non grata ».

Venons-en aux faits.

Le jeudi 25 avril 1974, Cambria Carmelo, rentre chez lui à midi. Cambria partage un logement à Fully avec son frère Luigi, ouvrier de l'entreprise D. Luigi informe son frère qu'un contingent de travailleurs de son « pays » vient d'arriver. Carmelo décide d'aller les trouver pendant leur repas de midi pour s'assurer qu'ils ne manquent de rien. A 12 h. 20, le patron arrive à son tour. Sans aucune raison, il se met à invectiver Cambria, lui intime l'ordre de « foutre le camp », l'empoigne et le frappe. Cambria quitte la cantine, non sans avoir exhorté les travailleurs au calme.

D. poursuit le délégué syndical en le menaçant de divers objets qui lui tombent sous la main et en lui lançant des pierres. Il s'empare de la voiture de la FCTC, la séquestre dans son garage. Cambria réussit à gagner à pied le domicile du secrétaire responsable, Fernand Boisset, à Fully également et après avoir été entendu par la police et par le juge instructeur, Cambria est conduit à l'hôpital du district de Martigny où il est admis à la demande du médecin responsable qui diagnostique un hématome de la pommette et un hématome du nez, d'origine traumatique et qui préconise un temps d'observation pour éviter toute complication et s'assurer qu'il n'existe pas de fracture.

Voilà les faits, tels qu'ils nous ont été rapportés par Cambria et Boisset et tels qu'ils ont été confirmés par plusieurs témoins. Il y a eu agression caractérisée et voie de fait de la part du patron qui n'avait aucun droit d'intervenir, comme il l'a fait, au domicile des ouvriers, pendant la **pause** *de midi.*

Et maintenant la relation du Nouvelliste.

Et tout d'abord le titre. L'entrepreneur y est présenté comme un homme « un peu trop vif » et la victime comme « un syndicaliste sicilien qui pourrait être, dans ce cas précis, un provocateur ».

Ensuite, la photo. Cambria y est désigné comme « ...une « victime »... pas tellement blessée, volubile, décontractée ».

Un simulateur, en somme ?

Nous sommes heureux d'apprendre que le rédacteur du Nouvelliste *a été « aimablement reçu », par le patron. Si, au lieu de cet accueil cordial et de cette aimable hospitalité, le rédacteur avait dû essuyer une bordée d'injures, et une volée de bois vert, que son appareil de photo eut été confisqué et sa voiture aussi, aurait-on lu le lendemain un grand titre dans le* Nouvelliste *ainsi libellé : « Un entrepreneur un peu trop vif bouscule un reporter martignerain qui pourrait être, dans ce cas précis, un provocateur » ?*

Et la légende de la photo aurait-elle été : « La « victime »... pas tellement blessée, volubile, décontractée » ?

On prête à M. D. des propos dont il ressort que Cambria est un personnage peu recommandable qui met à sac les locaux dans lesquels il loge, qui détruit le mobilier, affiche des photos obscènes et fait bien d'autres choses encore qu'on n'ose pas révéler. « ...Ce Sicilien a une attitude révoltante... », ne paie pas ses factures et est un importun qui compromet « ... l'excellent climat de travail... » que le patron entretient avec ses ouvriers.

Pour le rédacteur du Nouvelliste, l'affaire présente des côtés « ...troublants ».

Fait troublant, *Cambria ne donne pas l'impression, à l'hôpital, d'être un grand blessé. Cambria devrait-il s'excuser de n'être pas mort sous les coups ?*

Fait troublant, *Luigi Cambria, frère de la victime, travaille chez D. Il a été renvoyé sans motif et séance tenante jeudi. Troublant, en effet.*

Fait troublant, *le représentant de la FCTC a été mis à la porte d'une entreprise octodurienne en début de semaine. Quel représentant, et quelle entreprise ?*

Fait troublant. *Un secrétaire syndical martignerain* **confirme** *au* Nouvelliste *la « très mauvaise réputation du Sicilien qui semble bien être un sujet de discorde sur de nombreux chantiers ». Nous demandons des précisions ; à défaut, de très graves soupçons pèseraient sur le secrétaire responsable de la FOBB à Martigny.*

Fait troublant. *L'écho que la FCTC a donné à cette pénible affaire. Cette affaire, qui semble pénible au rédacteur du* Nouvelliste *en fin d'article, n'était qu'un « fait banal en soi », au début. A la FCTC, nous estimons cette affaire très grave, car, à travers Cambria, il est évident que c'est la FCTC qui était visée et même davantage : l'organisation des travailleurs elle-même et la communauté contractuelle. Au demeurant, pourquoi le* Nouvelliste *consacre-t-il une demi-page à un fait banal en soi qui ne méritait pas un écho aussi retentissant ?*

M. S. D., un entrepreneur un peu vif ?

En effet.

Début 1973. L'ouvrier italien D. I. est licencié par le patron S. D. qui juge le rendement insuffisant. D. I. trouve un nouvel emploi dans une entreprise du Bas-Valais. Un mois plus tard, cet ouvrier, accompagné de son épouse enceinte de 5 mois rend visite à ses anciens camarades de travail, un soir après souper. Survient S. D. qui interpelle grossièrement le visiteur, le saisit, le jette à terre et le frappe, en présence de Mme I., effondrée. Les autres ouvriers maîtrisent l'entrepreneur « un peu vif » et décident une grève de solidarité. La victime et son épouse quittent la cantine.

La victime ? Ou un provocateur ?

1973. Antonino A. est occupé chez le même patron en qualité de contremaître. Il ne termine pas la saison. Outré du comportement du patron à son égard, il quitte l'entreprise et trouve un nouvel emploi dans le canton de Vaud.

Un provocateur ?

1973. Mlle M., Espagnole, 19 ans, est occupée chez ce même patron en qualité de bonne à tout faire. Elle ne finit pas la saison. « Bousculée par son patron un peu vif » elle quitte son emploi, non sans s'être adressée au Service de protection des travailleurs.

Une provocatrice ?

1971 à 1974. La FCTC doit intervenir contre cette entreprise pour non paiement des déplacements, non paiement du 13e salaire. La Commission paritaire professionnelle est saisie.

Ceci dit, nous sommes très heureux d'apprendre que le patron jouit d'une excellente réputation à Fully et dans la région où « il est l'estimé et dévoué président de la Société des gym-hommes ». Mais cela ne saurait justifier un comportement indigne à l'égard des travailleurs. Pas plus que le fait d'avoir construit la chapelle d'Ovronnaz en 1924, le restaurant Mon Moulin en 1952 et le collège de Branson en 1954. Comme références, c'est un peu vieillot.

Contrairement à ce que le rédacteur du Nouvelliste *est enclin à croire, l'entreprise D. n'est pas la visée de notre syndicat et il nous serait agréable de ne pas être en permanence saisis de plaintes de travailleurs contre certaines entreprises, toujours les mêmes pour des violations de dispositions contractuelles, refus de payer le salaire, pressions, menaces et coups.*

Dans ce cas précis, la FCTC, par son comité central, tient à assurer Cambria de son entière confianc confiance ; elle le félicite pour le sang froid témoigné dans cette affaire qui aurait pu très facilement dégénérer.

Plainte a été déposée contre l'employeur pour coups et blessures, séquestration d'un véhicule. Plainte a été déposée contre X pour vol d'argent dans la voiture séquestrée. La FCTC adresse aux travailleurs un appel à la vigilance et à la solidarité pour que ne se renouvellent pas de tels faits qui, bien qu'exceptionnels, jettent le discrédit sur tout un secteur professionnel et sur tout un canton et sont de nature à compromettre un climat de confiance et de participation que les organisations professionnelles, tant patronales que syndicales s'efforcent d'établir au niveau des entreprises et de la profession.

A. Perruchoud
Secrétariat central FCTC

Lire demain

Spéciales finances

Pour des raisons techniques, il nous est impossible de publier aujourd'hui la page financière.

Nos lecteurs trouveront demain une analyse de JBF consacrée à l'or, après la déclaration d'inconvertibilité du dollar. Le métal précieux va-t-il être réapprécié ? Nous prions lecteurs et auteur de nous excuser de ce contretemps.

paroi spéciale "sur mesure"

California

En exclusivité Suisse romande

Audacieux contraste du métal et du bois. Eléments avec possibilités de combinaisons multiples, montants de fixations chromés – Faces laquées –.
Aménagements intérieurs (bar, TV vitrine, secrétaire) avec rampes d'éclairage indirect.
Une réalisation "up to date" qui plaira aux vrais amateurs de moderne.

Selon illustration **Fr. 3480.–**

CREDISCRET

ameublements Vionnet sa

Bulle : 029 / 2 99 95 – Yverdon : 024 /2176 36
Genève : 022 / 43 22 29 – Charrat : 026 / 5 33 42
Lausanne-ouest / Centre ADOC : 021 / 35 10 72

BON pour une documentation gratuite à retourner à Vionnet SA - 1630 Bulle.

Nom : _____

Adresse : _____

595

Affaires immobilières

A vendre à Sion
Rue du Petit-Chasseur

magnifique appartement de 3 pièces

+ cuisine, salle de bains, cave et place de parc privée, au 3e et dernier étage, sud-ouest.
Fr. 130 000.–

Pour visiter et renseignements :

Agence immobilière "L'acacia" S.A.
1950 Sion - Tél. 027/2 65 75

Immeuble «La Croisée»

A louer à Montreux

magasin produits laitiers

Vins, charcuterie. Clientèle faite. (Appartement à disposition)

Offres sous chiffre EV 160 au journal Est Vaudois, Montreux.

A louer à Sion, quartier ouest, chemin du Vieux-Canal

appartement 5 pièces

Date d'entrée à convenir.

Pour traiter :

RÉGIE IMMOBILIÈRE
Armand Favre

Tél. 027/2 34 64 36–207

A louer à Sion, quartier ouest

appartement 4 pièces

dans immeuble neuf.
Date d'entrée à convenir.

Pour traiter, s'adresser à :

RÉGIE IMMOBILIÈRE
Armand Favre

Tél. 027/2 34 64 36–207

A louer à **Sion, rue Saint-Guérin**

appartement 3 pièces

Loyer avantageux.
Date d'entrée : le 1er juin.

Pour traiter :

RÉGIE IMMOBILIÈRE
Armand Favre

Tél. 027/2 34 64
36–207

Si vous avez besoin de personnel...

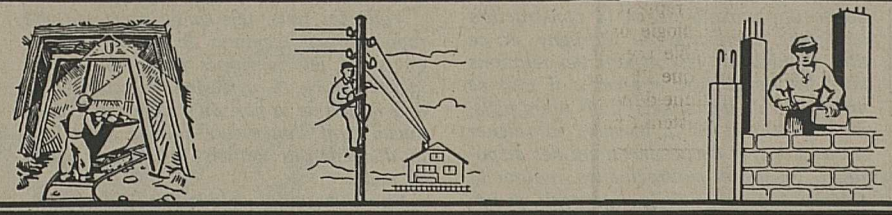

insérez une annonce dans le **NF**

Grande vente de printemps

Du 1er au 15 mai 1974

LA GRANDE QUINZAINE ANNUELLE

de la voiture d'occasion

Jamais nous n'avons pu offrir un pareil choix de belles voitures dont la plupart sont au bénéfice de la fameuse garantie (ok) de GENERAL MOTORS SUISSE dont nous sommes les agents officiels depuis 25 ans.

Nombreuses OPEL KADETT - RECORD - MANTA nous venant d'échanges « après Salon ».

Il nous faut de la place : vous ferez donc de bonnes affaires !
VOITURES IMPECCABLES – PRIX RAISONNABLES

Nous ne promettons pas de « cadeaux » pour chaque achat, mais chaque achat fait l'objet de toute notre attention au prix réellement le plus bas.

VOTRE CONFIANCE EST AINSI JUSTIFIÉE

GARAGE CENTRAL S.A. – MONTREUX

EXPOSITION A NOTRE MARCHÉ PERMANENT DE VOITURES D'OCCASION
Rue de la Paix 8 – Tél. (021) 61 22 46 et 61 22 26

Rééquilibrer les finances fédérales

M. CHEVALLAZ INSISTE

BERNE. – Le conseiller fédéral Chevallaz a présenté lundi matin, dans la grande salle du Bernerhof, le train des mesures prévues par le gouvernement pour assurer un meilleur contrôle de l'évolution des dépenses et donc réduire celles-ci dans une juste mesure, ainsi que pour procurer à la Confédération un surplus de recettes. « Nous ne pouvons nous accommoder des déficits actuels et moins encore futurs – l'impasse, si l'on ne prenait pas de dispositions pour y parer, atteindrait 3,8 milliards en 1979, a déclaré le chef du Département des finances et des douanes. Endetter la Confédération en période d'activité normale, c'est nous priver des réserves nécessaires en temps de crise, c'est grever les budgets futurs d'emprunts à 7 %, à renter et à amortir, c'est donner une impulsion supplémentaire à l'inflation. C'est aller à l'encontre d'une politique de sécurité sociale : que faut-il penser en effet d'institutions généreuses sur le papier, mais dont les contrats, l'épargne, les salaires et les rentes sont honorés en monnaie fondante, en spéculation sur l'inflation, en argent dévalué avant qu'il n'ait atteint la poche des bénéficiaires ? »

MODÉRATION DES DÉPENSES

Du côté des dépenses, a poursuivi le grand argentier de la Confédération, l'effort de modération ne sera ni déclamatoire, ni schématique, mais sévèrement sélectif. A cet égard, les mesures consistent :

- **à ne prendre de nouveaux engagements que si leur financement peut être garanti ;**
- **à limiter et même pratiquement bloquer les effectifs du personnel ;**
- **à simplifier des études, des projets de construction ou d'acquisitions en cours, à en réduire l'ampleur, à étaler leur exécution ;**
- **à fixer un plafond pour les dépenses d'équipement de 1975 à 1979 ;**
- **à prolonger de cinq ans les délais légaux pour la réalisation d'ouvrages et de projets ;**
- **à limiter le rapprochement des tarifs des entreprises ferroviaires concessionnaires, à la rigueur des tarifs pour la population de la région.**

Ces mesures, a précisé M. Chevallaz, ont déjà fait l'objet d'études chiffrées entre les départements. Elles se concrétiseront dans le budget 1975 et dans le plan des dépenses d'équipement 1975-1979 que nous soumettrons cet automne à l'Assemblée fédérale.

RESSOURCES NOUVELLES

En ce qui touche aux recettes, M. Chevallaz a tenu à expliquer les raisons pour lesquelles l'effort a été porté sur l'impôt sur le chiffre d'affaires. Notre rapport sur les comptes 1973, a-t-il déclaré, constatait – en valeur relative – la diminution des droits d'entrée, comme des droits de douane sur les carburants. La moins-value résultant du libre-échange se monte, estime-t-on, à un demi-milliard pour l'an dernier, et s'accentuera ces prochaines années à concurrence de un milliard pour 1978. Dans l'ensemble de la fiscalité helvétique, d'ailleurs, les impôts sur la consommation et les droits de douane ont régressé en valeur relative : ils représentaient 5,4 % du produit national brut en 1960, 5 % en 1973.

Il est donc logique de porter l'effort sur l'impôt sur le chiffre d'affaires, en compensation d'une évidente dépression des impôts de consommation, très substantiellement moins élevés chez nous que chez nos voisins. Augmenté d'un tiers, notre ICHA touchera un peu plus de 3 % du PNB. Les TVA de nos voisins prélèvent de 4 à 9 %. Le fait que nous ne touchions pas aux produits de première nécessité de la liste franche réduit l'impact de cette augmentation sur l'indice des prix à 0,6 point, soit 0,4 %. La plus-value que nous attendons de cette augmentation s'inscrit à quelque 700 millions pour 1975, 1,8 milliard pour 1979.

D'autre part, si le Conseil fédéral a renoncé à corriger la progression à froid de l'impôt fédéral direct – parce qu'il lui paraissait paradoxal d'atténuer la charge fiscale sur l'impôt de défense nationale alors que l'effort de modération des dépenses et l'augmentation de l'ICHA ne suffisent pas à couvrir le déficit – il a même, pour les catégories supérieures de revenus, de 10,45 à 12 % de ceux-ci le taux maximum pour les personnes physiques, et quelque peu accentué la progression pour les personnes morales. Les recettes supplémentaires qui en résulteront pour la Confédération seront de l'ordre de 80 millions de francs.

POUR DES ACCORDS RAISONNABLES ENTRE LES PARTENAIRES SOCIAUX

Parlant de l'inflation, qui élève les coûts, contraint à des adaptations de prix et de salaires, nous comptons, a souligné le chef du Département des finances, sur le bon sens – et le sens de leur propre intérêt – des fonctionnaires, des salariés, pour ne pas demander, en pleine tension inflationniste, des revalorisations du salaire réel qui ne seraient qu'une impulsion supplémentaire à la dévaluation des salaires et des rentes. Mais nous ne pouvons ignorer, pour eux et, dans la mesure où elles dépendent les décisions de la Confédération, pour d'autres catégories économiques, un droit à l'adaptation des rétributions. Cela au moins tant qu'un accord raisonnable entre partenaires sociaux n'établira pas une modération souhaitable, nécessaire, valable pour les bénéfices autant que pour les salaires.

M. Chevallaz a encore insisté à plusieurs reprises sur la continuité de la politique fédérale, qui doit être honorée, a-t-il déclaré. Enfin, dans ses conclusions, le ministre des finances a rappelé que le programme rendu public lundi, et dont la validité s'étendra sur cinq années, ne ralentira en rien les travaux pour un impôt de consommation tenant mieux compte de l'articulation économique et de la concurrence au niveau européen, pour une répartition plus claire des compétences et des ressources entre la Confédération et les cantons, pour un aménagement rationnel et harmonisé de l'imposition directe : « Il faudra du temps pour se préparer à ces questions et en débattre. Il n'était pas question pour nous d'engager des réformes fondamentales en l'espace de quelques mois, mais notre programme à court terme constitue la condition minimale de la lutte contre l'inflation, de la continuité dans l'accomplissement de nos tâches et du crédit de la Confédération au dedans et hors du pays. »

Le bât blesse toujours

Dans le même mois, M. Chevallaz présente deux fois un train de mesures destinées à rééquilibrer les finances fédérales.

Hier, rien d'essentiellement nouveau par rapport au 3 avril.

Qui, le trésorier fédéral doit-il persuader ? Est-il vraiment besoin de répéter que le contribuable ou le consommateur sera toujours plus chargé et que les réalisations pour lesquelles nous payons toujours plus de taxes et d'impôts seront diminuées !

Toutes les mesures envisagées pour réduire les dépenses, à part une seule, concernent des améliorations, des constructions nouvelles, des subventions ; en bref, ce sont les investissements communautaires qui sont touchés, dépenses qui ne constituent que la portion congrue des charges de la Confédération. Quelle est donc la part qui engloutit beaucoup plus de la moitié des recettes ? Elle réside dans les frais de fonctionnement. A-t-on songé à les atténuer ? M. Chevallaz a promis une limitation des effectifs du personnel fédéral. Cette dernière n'interviendra malheureusement que dans les secteurs déjà rentables (PTT) où l'automation est de plus en plus poussée. Mais dans les autres départements, et pour les postes nouvellement créés, l'engagement de personnel ne sera, en tous les cas, pas réduit. Une réduction de l'accroissement annuel à 1 % (c'est le minimum espéré par M. Chevallaz) équivaut actuellement à 1200 fonctionnaires de plus, ce qui compromet d'emblée le programme prévu sur ce point particulier et extrêmement important des frais de fonctionnement.

Ainsi, la boulimie administrative n'est en rien jugulée et c'est là d'abord que le bât blesse.

M. Chevallaz a insisté, à plusieurs reprises, sur la continuité de la politique fédérale. Comprise dans le sens de son programme, cette politique ne ralentira pas l'inflation, puisque les causes demeurent. Nous attendons donc toujours une rationalisation courageuse de l'administration fédérale, afin de consacrer les recettes à des tâches communautaires indispensables et urgentes.

RP

« Dies academicus » à l'université de Zurich

PRÉTEXTE À L'OUVERTURE D'UN DÉBAT L'AFFAIRE PFUERTNER DÉTERRÉE

ZURICH. – L'affaire Pfuertner à l'université de Fribourg soulève des questions touchant également les facultés évangéliques, ainsi que les sciences dans leur ensemble. Cette constatation a été la base du discours prononcé lundi lors du « dies academicus » de l'université de Zurich, par son recteur, M. Robert Leuenberger, professeur de théologie.

Entre la relation d'autorité professorale, du côté catholique-romain, et le manque total de relations, du côté évangélique, entre l'enseignement et l'Eglise, M. Leuenberger postule une troisième forme de relations : un dialogue, à travers lequel l'Eglise prendrait conscience de sa tâche réelle et en se transformant, agirait sur la science. M. Leuenberger met en question les limites de la liberté dans l'enseignement et la recherche. Partant de la thèse selon laquelle la science ne peut contribuer à la recherche de la vérité qu'en confrontant des hypothèses dogmatiques, de façon critique, le recteur a relevé le rapport particulier que les facultés de théologie ont avec l'Eglise. Ce rapport indéniable consiste essentiellement dans le fait que l'Eglise constitue le seul domaine pratique de la théologie, sans lequel celle-ci n'existerait pas. C'est par là que le contenu et les buts de l'enseignement théologique est la « parole de Dieu », qui n'est pas identique avec celle de la Bible. Vis-à-vis des Ecritures, de la tradition dogmatique, de l'Eglise et surtout d'elle-même, la théologie est tenue à la liberté, donc à la critique.

Il faut aujourd'hui se poser généralement le problème de l'interdépendance entre les sciences et les grandes puissances, au nombre desquelles l'Eglise a une influence moins décisive que l'économie, la technique, les idéologies politiques.

Prix de la viande : +10 % ? CONSÉQUENCE CONSÉQUENTE !

BERNE. – Dans le cadre de ses décisions concernant l'amélioration du revenu agricole, le Conseil fédéral a consenti une hausse de 7 % des prix indicatifs du bétail de boucherie. Comme le nouveau prix du bétail sur pied ne peut être répercuté que sur des parties du bétail abattu, il faut s'attendre, à plus ou moins long terme, à une augmentation de 9 à 10 % du prix de la viande et des saucisses, indique un communiqué de l'Union suisse des maîtres-bouchers.

Pour l'union, le Conseil fédéral a pris une décision à caractère politique en tenant particulièrement compte de l'importance de notre agriculture pour notre approvisionnement. Actuellement, en effet, cette augmentation du prix est surprenante, les fourrages se négocient à des tarifs en régression.

Kloten
160 000 litres de kérosène se répandent sur le sol

KLOTEN. – 160 000 litres de kérosène, le contenu de deux wagons-citernes, se sont répandus lundi en début d'après-midi dans le sol, à l'aéroport de Kloten, à la suite du déraillement de deux wagons d'une composition qui a échappé au contrôle de ses convoyeurs. Un quart du carburant a pu être récupéré jusqu'à lundi en début de soirée. La nappe phréatique n'a pas été atteinte et personne n'a été blessé. 220 hommes de la police et des pompiers s'affairent sur les lieux de l'accident.

Une locomotive avait pris en charge, à la gare de Kloten, neuf wagons de carburant qu'elle devait diriger sur la réserve de carburant de l'aéroport. Parvenue au sommet d'un dos d'âne, huit des neuf wagons qui n'étaient pas accouplés ont dévalé la pente. Un employé enta de les freiner sans succès et les wagons renversèrent le butoir et deux d'entre eux se renversèrent au bas d'un talus.

Les pompiers ont formé un barrage et ont fait évacuer le centre de formation de Swissair sis non loin. Les caves du bâtiment sont inondées.

Variétés à la TV
Innover : difficile

MONTREUX. – Le directeur général de la SSR, M. Stelio Molo, le disait dimanche : s'il est un domaine où le programme vieillit avec une rapidité déconcertante, c'est bien celui des variétés. Les participants à la 14e Rose d'Or de Montreux ont pu s'en rendre compte lundi lors des concours. En effet, rien ne semble plus difficile que d'innover en matière de variétés. Après le spectacle donné par Barbra Streisand pour le compte de la Télévision indépendante de Londres (ATV), les émissions se sont succédé sans que ni la Pologne, ni les Pays-Bas, ni le Pakistan, ni la Roumanie et ni le Canada n'apportent un renouveau dans la variété télévisée, bien que toutes les émissions soient intéressantes.

A noter dans les projections hors-concours présentées cet après-midi une émission de la Télévision suisse alémanique réalisée par Yvan Dalain, « Relax... relax », caricature de ce que pourrait être le tourisme suisse en l'an 2000, qui rappelle quelque peu une autre émission suisse qui avait gagné la Rose d'Or en 1969, « Holiday in Switzerland ».

Genève : la chasse sera-t-elle interdite ?

GENEVE. – Dix bulletins de vote ont été déposés en vue de la votation cantonale genevoise du 19 mai prochain, portant d'une part sur une initiative populaire concernant la suppression de la chasse sur le territoire du canton et d'autre part sur un projet de loi sur la faune, qui est en fait un contreprojet à l'initiative populaire accepté par le Grand Conseil sur proposition du Conseil d'Etat.

En ce qui concerne l'initiative, 4 bulletins proposent le « oui ». Ils sont présentés par le comité d'initiative pour la suppression de la chasse, l'Union pour la nature et la faune, le Groupement des promeneurs et amis de la nature, et « Vigilance ». Le « non » est proposé par les partis démocrate-chrétien, libéral, radical et l'Alliance des indépendants. Les socialistes et le Parti du travail ne se prononcent pas.

Quant au contreprojet, six bulletins proposent le « oui ». Ils sont présentés par les partis socialiste, démocrate-chrétien, du travail, libéral, radical et l'Alliance des indépendants. Quatre bulletins proposent le « non » et sont présentés par ceux qui proposent le « oui » à l'initiative.

CFF
Résorber 60 millions

BERNE. – Le compte de profits et pertes des Chemins de fer fédéraux révèle, pour 1973, un déficit de 92,6 millions de francs (1972 : 17,7 millions de francs). La somme de tous les produits est de 2400,8 millions de francs, celle des charges s'élevant à 2493,4 millions de francs. Pour combler la perte de 1973, la réserve légale ne peut plus fournir que 32,2 millions de francs. L'Assemblée fédérale devra se prononcer sur la manière de résorber la différence de 60,4 millions de francs.

Deux morts dans une voiture

BERGDIETIKON. – Un employé de commerce de 33 ans et un garçon âgé de 5 ans ont été trouvés sans vie dans une voiture dimanche matin, près de l'Egelsee, à Bergdietikon (AG). L'homme explique dans une lettre son intention de mettre librement fin à ses jours.

Les deux victimes habitaient avec la mère de l'enfant dans les environs de Zurich. Selon un communiqué de la police argovienne, l'employé de commerce a, semble-t-il, fait avaler à son jeune compagnon, une forte dose de somnifères avant d'en prendre lui-même, puis il dirigea les gaz de la voiture à l'intérieur de celle-ci.

Refus de priorité
Un mort - trois blessés

VEVEY. – Dimanche soir, deux automobiles sont entrées en collision sur la route Vevey - Saint-Légier, au carrefour de la bretelle de la sortie de l'autoroute du Léman, l'un des conducteurs n'ayant pas cédé la priorité de passage. Trois passagères ont été blessées. L'une d'elles, Mme Marie Rod, 92 ans, domiciliée à Châlet-à-Gobet (Lausanne), a succombé lundi matin dans un hôpital veveysan.

« Stop » brûlé :
Deux morts

LYSS. – Une voiture belge qui voulait s'engager, lundi matin, vers 9 h. 35, sur la route d'Aarberg, à Lyss, n'a pas respecté le signal « stop » et s'est jetée contre un camion. Deux occupants de la voiture ont été tués sur le coup, deux autres sont grièvement blessés. Les dégâts se montent à quelque 10 000 francs. La police cantonale ne révèle pas les noms des victimes. Elle attend d'être certaine que leur famille, en Belgique, soit informée de ce tragique accident.

Le professeur Plattner a 70 ans

RICHEN. – Le professeur A. Plattner fêtera le 1er mai à Riehen ses 70 ans. Après des études aux universités de Fribourg, Genève et Berne, le professeur Plattner travailla tout d'abord dans la recherche en qualité de chimiste à Genève et à Bâle. En 1940, il devint privat-docent de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich. Il y fut nommé professeur titulaire en 1942, puis, en 1945, professeur extraordinaire de chimie organique.

En 1952, le professeur Plattner fut appelé par l'entreprise F. Hoffmann-La Roche et Co. SA à Bâle à la tête de son département de recherche. Le septuagénaire est docteur honoris causa de la faculté de médecine de l'université de Fribourg et de la faculté des sciences techniques de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich.

● ZURICH. – Le Grand Conseil du canton de Zurich a accepté, lundi, un crédit de 3,2 millions de francs pour l'acquisition et la rénovation du château de Schwandegg, près de Waltalingen. On ne sait pas encore à quel but la propriété sera affectée.

BIÈRE
Denner attend septembre

ZURICH. – L'augmentation souhaitée par la Société suisse des brasseurs et acceptée par la surveillance des prix, des salaires et des bénéfices, qui interviendra dès le 1er mai, ne sera pas appliquée par les magasins Denner, sur les cinq sortes de bières vendues en verres repris. Grâce à son indépendance à l'égard du cartel des bières, la chaîne de magasins pourra différer l'augmentation jusqu'au début du mois de septembre.

La «cocacolisation» du Proche-Orient

Suite de la première page

alentours de la ville dont la possession est considérée comme essentielle. D'autre part, dans l'état actuel des choses, rendre Kuneitra, c'est se priver d'un atout précieux lors d'une grande conférence ! La ville redevenue syrienne, sur quoi discuter désormais ; sur un retrait total du Golan ?

Mme Golda Meir, toujours chef d'un gouvernement, ne veut pas en entendre parler. M. Dayan, toujours ministre de la défense, ne s'oppose pas à des concessions offertes à M. Kissinger lors de sa venue. M. Rabin s'efforce de former un gouvernement pour l'arrivée du Robert Houdin de la diplomatie. Et le futur premier ministre, ou la tête de liste du Parti travailliste à de nouvelles élections, n'éprouve pas la phobie des retraits. L'Israélien moyen se demande si c'est la sécurité qui apporte la paix ou la paix qui apporte la sécurité tandis que les stratèges recommandent d'abandonner cette conception statique de la défense qui « nous fit tant de mal », pour se faire à l'idée d'une prochaine guerre extrêmement mobile qui fera fi des défenses naturelles ou supposées telles.

Jacques Helle.

Cambodge : la dernière chance ?

PHNOM PENH. – Les forces gouvernementales khmères ont évacué Sala Lek Pram, apprend-on lundi de source informée à Phnom Penh.

C'est la troisième position d'importance perdue ou abandonnée par les troupes républicaines, en moins de trois mois, au nord de la capitale.

Le 18 mars dernier, les Khmers rouges s'étaient emparés de l'ancienne capitale royale d'Oudong située à 40 km au nord-ouest de Phnom Penh, une dizaine de jours plus tard le dernier carré de résistance d'Oudong tombait à son tour. Après avoir vainement tenté de reprendre l'ancienne capitale royale depuis Kompong Luong, les gouvernementaux devaient abandonner cette dernière position il y a une semaine, non sans avoir subi de lourdes pertes.

Toutes les troupes républicaines, chargées de la défense de ce secteur, se trouvent maintenant repliées à Longvek, un camp d'entrainement à mi-chemin entre Kompong Luong et Sala Lek Pram, indique-t-on de même source.

On croit savoir que le haut commandement khmer, jugeant Sala Lek Pram difficilement défendable, a préféré regrouper ses troupes à Longvek, maintenant défendue par plus de 3000 hommes.

Malgré ce « replâtrage », les gouvernementaux ne paraissent pas à l'abri d'un nouvel échec à Long Vek.

Après leurs replis successifs, les gouvernementaux ne peuvent plus se permettre un échec à Longvek, qui tournerait au désastre.

Suisse - Allemagne
TRAFIC D'OR

DUSSELDORF. – De 1968 à 1971, un commerçant de Dusseldorf, âgé de 51 ans, est parvenu à passer en fraude plus de huit tonnes d'or de Suisse en République fédérale d'Allemagne, utilisant pour ce faire aussi bien l'avion que la route. Il avait pu, de la sorte, éviter de payer les taxes douanières perçues lors de l'importation de métaux précieux, totalisant une somme de plus de 3,8 millions de marks.

L'or ainsi acheminé était ensuite écoulé par un complice auprès d'une banque.

Un porte-parole du ministère public de Dusseldorf, où le procès débute aujourd'hui, a annoncé que l'or introduit en fraude représentait une valeur de quelque 40 millions de DM, soit environ 48 millions de francs suisses.

HONGRIE
Les délices du régime

BUDAPEST. – Dorénavant, les automobilistes étrangers se rendant en Hongrie, devront présenter une autorisation d'achat pour acquérir de l'essence pour leurs véhicules. Cette autorisation sera délivrée contre le paiement de taxes variant pour chaque type de voitures. Toutefois, leur montant n'a pas encore été fixé. Ces taxes, qui seront exigibles dès le 30 mai, sont motivées, précise l'agence d'information hongroise MTI, par la majoration du prix du pétrole.

● ADDIS-ABEBA. – Le premier ministre éthiopien, M. Endalkatchew Makonnen, a lancé lundi soir une mise en garde solennelle aux employés des services publics qui menacent de se mettre en grève et leur a notamment rappelé que la loi éthiopienne leur interdit formellement la grève. Cet appel est motivé par la décision des employés des télécommunications de faire grève à partir de mardi matin pour obtenir du gouvernement l'autorisation de créer une union syndicale au sein de leur administration.

RFA : affaire Guillaume
UNE BOUDERIE PROVISOIRE

BONN. – Le secrétaire d'Etat ouest-allemand Guenther Gaus a fait savoir lundi par téléscripteurs aux autorités de la République démocratique allemande qu'il avait ajourné la rencontre qu'il devait avoir mardi à Berlin-Est avec le vice-ministre des affaires étrangères de la RDA, M. Kurt Nier.

Le porte-parole du gouvernement de Bonn, M. Ruediger von Wechmar, a déclaré à ce propos devant la presse, lundi dans la capitale fédérale, que Bonn ne voyait pas la possibilité d'une telle rencontre pour le moment en raison de l'affaire d'espionnage Guillaume. En revanche, a précisé M. Wechmar, la RFA n'envisage pas de faire retarder les nombreux pourparlers interallemands qui ont lieu actuellement à la suite de la signature du traité fondamental.

LES FUNÉRAILLES DE M. FRANZ JONAS

VIENNE. – Les obsèques nationales du président fédéral autrichien Franz Jonas, mort mercredi dernier à l'âge de 75 ans, se sont déroulées lundi à Vienne en présence des représentants de plus de 40 Etats étrangers, dont huit chefs d'Etat : MM. Uhro Kekkonen, pour la Finlande, Giovanni Leone pour l'Italie, le prince Franz-Joseph II de Liechtenstein, M. Henryk Jablonski pour la Pologne, M. Pal Losonozi pour la Hongrie, **M. Ernst Brugger pour la Suisse.** On notait également la présence de M. Kurt Waldheim, secrétaire général des Nations unies, de nationalité autrichienne, qui s'était présenté contre le chef de l'Etat défunt lors de la dernière élection présidentielle.

Le président Anton Benya, devant les deux Assemblées réunies en séance solennelle, puis le chancelier fédéral Bruno Kreisky, lors de la cérémonie qui s'est déroulée dans la salle des colonnes du Parlement – où le cercueil du président était exposé depuis vendredi – ont prononcé l'éloge funèbre du chef de l'Etat disparu.

Après avoir retracé la vie du « premier ouvrier qui ait accédé, en Autriche, à la magistrature suprême », le chancelier Bruno Kreisky a exalté le dévouement dont le président Jonas fit preuve au service du peuple autrichien et de son pays.

Au cours de la cérémonie, d'une grande simplicité, fut seulement exécutée la « Musique funèbre maçonnique » de Mozart ainsi que l'hymne national.

OPEP : le pétrole huit fois trop cher

VIENNE. – Les experts économiques de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole ont entamé lundi l'examen des bénéfices réalisés par les compagnies pétrolières multinationales.

Un porte-parole a précisé que douze pays membres de l'OPEP sont représentés dans le groupe de travail qui « débroussaille » la question pour la commission économique de l'organisation.

Les experts vont dresser « une liste d'options à présenter aux ministres du pétrole sur le moyen de tarir ces profits astronomiques ».

Le groupe de travail se réunira pendant deux ou trois jours à Vienne, a poursuivi le porte-parole.

L'OPEP estime que les compagnies pétrolières ne devraient pas réaliser un profit supérieur à 50 cents sur le prix du baril de pétrole (159 litres). Selon les experts de l'organisation, ce profit s'élève actuellement à 4 dollars environ.

Après le coup d'Etat au Portugal

LES DÉMOCRATES DÉSAPPOINTÉS !

LISBONNE. – La délégation du Mouvement démocratique portugais, qui a été reçue en fin de matinée lundi par le général de Spinola, comprenait des représentants des 18 districts électoraux du Portugal et des îles adjacentes, a indiqué le président de la délégation, M. Pereira de Moura, au cours d'une conférence de presse tenue peu après.

Le général, a souligné le président de la délégation, a promis de faire accélérer le démantèlement de l'appareil fasciste et il a annoncé l'arrestation de l'amiral Henrique Tenreiro, président du commandement central de la légion portugaise qui s'est présenté à la junte (cet amiral était membre du comité directeur de l'« Action nationale populaire », parti de M. Caetano).

A propos de la formation d'un nouveau gouvernement, le général de Spinola a indiqué à la délégation qu'il s'efforçait d'abréger le délai de trois semaines prévu dans la proclamation de la junte afin de constituer un gouvernement dans lequel les portefeuilles militaires seront attribués à des militaires et les portefeuilles civils à des civils. On apprenait à ce propos, de bonne source, que la délégation a été déçue que la junte ait refusé de la consulter sur la constitution du futur gouvernement.

Le général de Spinola a précisé d'autre part que le règlement des problèmes politiques relèverait de la compétence du nouveau gouvernement provisoire qui doit comprendre des représentants des divers courants d'opinion et que seul le gouvernement provisoire pourra créer les conditions nécessaires à la réalisation d'élections libres. Le président de la délégation a indiqué que les points de vue de la junte et du Mouvement démocratique ne coïncident pas. Le général de Spinola leur a d'autre part confirmé que le 1er mai serait un jour férié national.

Le général de Spinola a également assuré la délégation que la junte, obéissant à la volonté de la majorité du peuple portugais, poursuivra l'arrestation des agents de la DGS (ex-Pide) qui seront envoyés à la prison de Caxias. Cette prison servait de prison politique avant le coup d'Etat et était aux mains de la DGS.

HIT PARADE POLITIQUE :

LA VEDETTE !

LONDRES. – M. Mario Soares, secrétaire général du Parti socialiste portugais, a été invité à Londres par le Parti travailliste britannique.

Le parti de M. Wilson affirme lundi, dans une déclaration, que le Parti socialiste portugais « serait bien placé pour assurer de bonnes relations et une coopération accrue entre un Portugal démocratique et les démocraties d'Europe occidentale.

M. Soares s'est rendu pour la dernière fois à Londres en juillet 1973, quelques jours avant la visite officielle du premier ministre Marcelo Caetano dans la capitale britannique, visite qui avait été vivement critiquée par les députés travaillistes.

● **MADRID. – Des renforts de police ont été acheminés sur Madrid où vingt extrémistes de gauche ont été arrêtés lundi. La police a annoncé qu'ils appartenaient au « Front révolutionnaire anti-fasciste » de tendance marxiste et « préparaient des actes terroristes pour le 1er mai, des attaques sur des personnes, des bâtiments publics et commerciaux ». Les perquisitions à leurs domiciles ont permis de découvrir des caches d'armes et d'explosifs.**

Intensification des combats sur le Golan
On attend le miracle «du» diplomate

Après s'être produits de façon intermittente dimanche, les accrochages entre Syriens et Israéliens se sont poursuivis tout au long de la journée de lundi dans la région du mont Hermon. Selon Damas, cinq avions israéliens auraient été abattus depuis lundi matin. Les Syriens reconnaissent que deux de leurs « Mig-21 » ont été « touchés ». De son côté, Israël dément formellement les allégations de Damas et affirme au contraire avoir abattu quatre « Mig » syriens.

Les événements vus de Damas

Le porte-parole militaire syrien a déclaré que les combats n'avaient pratiquement pas cessé durant la nuit de dimanche à lundi entre leurs forces et l'« ennemi israélien » dans le Golan. Lundi matin, à 3 heures, une patrouille israélienne aurait été interceptée sur le mont Hermon et des armes et munitions capturées par les Syriens. Plus tard, vers 5 h. 30, deux avions israéliens qui tentaient d'attaquer une position syrienne dans la même région ont été contraints de rebrousser chemin.

Damas déclare, par ailleurs, que des avions syriens ont bombardé à 13 h. 15 les positions israéliennes installées sur les contreforts du mont Hermon, « infligeant des pertes sévères en hommes et en matériel » aux Israéliens. Plus tard, un combat aérien aurait opposé chasseurs syriens et israéliens au-dessus du mont Hermon ainsi que dans l'espace aérien libanais, causant la perte de deux « Phantom » israéliens. Le porte-parole a toutefois reconnu que deux « Mig-121 » syriens avaient été « touchés », leurs pilotes ayant toutefois pu sauter en parachute. Il a précisé qu'un autre avion israélien, également du type « Phantom », avait déjà été abattu dans la matinée. En fin de journée, Damas annonçait avoir abattu deux nouveaux avions israéliens, sans fournir d'autres détails. Enfin, on affirme de source sûre à Beyrouth qu'un avion israélien volant à haute altitude au-dessus de Damas a été abattu par des missiles anti-aériens « Sam ».

Israël rectifie

Pour sa part, Tel-Aviv dément avoir perdu ces avions. Selon le porte-parole israélien, les forces de ce pays ont bombardé, tôt le matin durant une heure, les positions syriennes dans le secteur du mont Hermon, ainsi que dans la région sud des hauteurs du Golan. Après quoi, tous les appareils israéliens sont rentrés à leurs bases, a-t-il affirmé.

Vers le milieu de l'après-midi, Tel-Aviv annonçait que pour la deuxième fois son aviation avait pilonné, vers 15 heures, les positions des Syriens dans le secteur du mont Hermon, durant près d'une heure. « Tous nos avions sont rentrés indemnes », a ajouté le porte-parole qui précise que par ailleurs trois soldats israéliens ont été blessés par des tirs syriens dans l'après-midi.

Accrochages avec les Libanais

Selon des sources sûres libanaises, des incidents ont également opposé, lundi matin, l'armée libanaise aux éléments israéliens qui tentaient d'occuper des secteurs du territoire libanais au pied du mont Hermon. Selon ces sources, les échanges de coups de mortiers de 81 et de 120 mm ont duré trois quarts d'heure près du village de Chebaa, dans le sud du Liban. Relevons que des incidents semblables avaient été signalés aussi bien samedi que dimanche.

A ce propos, le quotidien de Tel-Aviv « Maariv » écrit dans son édition de lundi qu'Israël a fait savoir à Beyrouth qu'il considère avec le plus grand sérieux l'aide apportée par le Liban aux Syriens qui traversent librement la frontière libanaise et attaquent les unités israéliennes se trouvant sur les crêtes du mont Hermon à partir du versant libanais de cette montagne.

UNE VICTOIRE À LA WILSON...

LONDRES. – Les 1 400 000 ouvriers de la métallurgie britannique ont repris normalement le travail, lundi, assurant au gouvernement Wilson sa première victoire réelle sur le front salarial depuis son arrivée au pouvoir, il y a près de deux mois.

A peine conclu, l'accord dans la métallurgie, un nouveau conflit vient d'éclater dans la sidérurgie. Un désaccord salarial paralyse, en effet, depuis samedi, la grande aciérie de Port Talbot, dans le pays de Galles, appartenant à la British Steel Corporation et produisant près d'un sixième de la production britannique d'acier.

D'autre part, si l'agitation chez « British Leyland » est en voie d'apaisement, les chauffeurs-livreurs de l'usine de Cowlley ayant repris lundi le travail, les fonctionnaires de la région londonienne poursuivent leur grève tournante et les 32 000 mineurs du pays de Galles menacent d'arrêter le travail.

● **PARIS. – Deux faux policiers ont volé samedi après-midi à Paris pour environ deux millions de francs français (environ 1 240 000 francs suisses) de bijoux de famille à la veuve d'un général, Mme Geneviève Geysen, âgée de 93 ans.**

● GÊNES. – Une gigantesque opération de ratissage a été entreprise lundi à Gênes par 3000 policiers et carabiniers en vue de retrouver M. Mario Sossi, substitut du procureur de la république, enlevé il y a onze jours par un mouvement d'extrême gauche se donnant pour nom « les brigades rouges ».

M. Chaban-Delmas optimiste malgré tout...

PARIS. – Confronté à des sondages d'opinions qui marquent un recul croissant de ses chances d'arriver à passer le cap du premier tour, M Jacques Chaban-Delmas a affirmé lundi matin qu'il conserverait « jusqu'à la ligne d'arrivée une détermination sans faille et un optimisme inébranlable ».

Le candidat gaulliste, tenant une brève conférence de presse entre les périples qui lui ont fait parcourir dimanche le sud-est et l'ont mené hier après midi dans le nord, a minimisé la valeur des sondages dont le plus récent le place à treize points derrière l'autre candidat de la majorité, M. Valéry Giscard d'Estaing. « Une élection, a-t-il proclamé, n'est pas « un concours de pronostics ».

Mais en même temps, l'ancien premier ministre du président Georges Pompidou a évoqué, dans des termes presque apocalyptiques, les dangers de « l'affrontement » entre la droite et la gauche violemment dressées auquel conduirait selon lui, la victoire d'un de ses concurrents, M. Giscard d'Estaing ou M. François Mitterrand.

Si le candidat unique de la gauche accédait à l'Elysée, a-t-il prédit, ou bien il appliquerait le programme commun socialo-communiste avec des conséquences désastreuses pour l'économie française, ou bien il se couperait des communistes et les risques pour la paix sociale ne seraient pas moins grands.

Si c'était le ministre de l'économie et des finances qui se voyait élu, on aurait au pouvoir, selon M. Chaban-Delmas, « la droite et l'immobilisme ». Et sans cette hypothèse, le refus de la gauche et des syndicats d'accepter une telle situation risquerait d'entrainer « une crise sociale d'envergure ».

Donc, dans l'un ou l'autre des cas, « c'est la France qui serait affaiblie », sur le plan intérieur, mais aussi sur le plan extérieur. En effet, l'équilibre européen serait rompu, au profit essentiellement de l'Allemagne fédérale, et la détente même pourrait être remise en cause.

M. Chaban-Delmas a insisté sur le fait que lui seul pourrait être un président de la république « libre de tout engagement », M. Mitterrand étant lié au Parti communiste, et M. Giscard d'Estaing « entouré d'hommes d'un atlantisme ardent ».

M. KISSINGER À ALGER

Mme et M. Kissinger à leur arrivée à Genève.

ALGER. – M. Henry Kissinger, secrétaire d'Etat américain, accompagné de son épouse, est arrivé lundi soir à Alger où il a été reçu par le président Houari Boumediene.

Le chef de la diplomatie américaine lui exposera les perspectives d'un désengagement sur le front du Golan après les conversations qu'il vient d'avoir à ce sujet avec son homologue soviétique, M. Andrei Gromyko, et les résultats qu'il escompte de sa nouvelle tournée au Proche Orient, notamment en Syrie et en Israël.

M. Kissinger doit repartir pour l'Egypte dans la matinée de mardi. C'est son second voyage dans la capitale algérienne, la dernière rencontre entre le secrétaire d'Etat américain et le président Boumediene remonte au 11 mars dernier.

Voir en première page le compte rendu du passage de M. Kissinger à Genève.